



Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Master TPTI

Techniques, Patrimoine, Territoires de l'Industrie :

Histoire, Valorisation, Didactique

Mémoire de Master

**Contribution à la sauvegarde des palais royaux d'Abomey (Musée
historique d'Abomey, Bénin)**

Contribution to the safeguarding to the royal palaces of Abomey (historic
museum of Abomey, Benin)

DEGAN Gbèlidji Nadio

Sous la direction de:

Professeur Valérie Nègre

2018-2019

Remerciements

A

- Mon maître de mémoire Professeur Valérie Nègre, pour son aide, ses conseils, ses orientations et sa disponibilité.
- A l'ensemble de nos enseignants du programme TPTI, nous disons toute notre gratitude pour les intenses moments de connaissances et d'échanges.
- Nous remercions également nos différents professeurs tels que, le Professeur Giovanni Luigi Fontana et le Professeur Anna Cardoso pour nous avoir aidé et orienté au cours de nos différents semestres en Italie et au Portugal dans le choix et les différents éléments pouvant contribuer à la réalisation de ce projet.

Remerciements.....	2
Table des matières.....	4
Résumé /Abstract -Mots clés /Keywords.....	5
Introduction.....	8
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA ZONE D’ETUDE.....	19
I- Contexte historique.....	20
A - Situation géographique d’Abomey.....	25
B- Brève description.....	28
C- Présentation du Musée Architecture des palais royaux d’Abomey.....	43
II- Les palais royaux d’Abomey : systèmes constructifs et matériaux.....	45
A- Systèmes constructifs.....	46
B- Matériaux de construction et techniques traditionnelles de conservation.....	53
CHAPITRE 2 : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE et DIAGNOSTIC.....	56
I - L’environnement juridique de protection du patrimoine culturel au Bénin.....	57
A-Présentation du cadre juridique.....	57
B- Analyse du cadre juridique.....	59
II. Histoire de la restauration du site.....	60
A- Les techniques de conservation (matériaux, procédés).....	75
B. Les acteurs à l’origine des restaurations.....	79
CHAPITRE 3 : DES PROPOSITIONS D’ACTION A LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE.....	84
I- Renforcement du système éducatif formel.....	85
A- la nécessité des réformes du système éducatif formel.....	85

B- Les centres des métiers et la sauvegarde des savoir-faire de construction et de conservation de l'architecture traditionnelle.....	86
II- L'institutionnalisation des Trésors Humains vivants (THV).....	87
A- Le concept de Trésors Humains Vivants : origines et directives de l'UNESCO pour l'établissement de systèmes nationaux de THV.....	87
B- Les THV et la sauvegarde des savoir-faire traditionnels.....	91
III- Réforme du cadre juridique de protection du patrimoine culturel au Bénin et stratégies de mises en œuvre des propositions.....	93
A-Cadre juridique de protection et de promotion du patrimoine culturel matériel.....	93
B- Actions et stratégies de mise en œuvre des propositions.....	95
Conclusion.....	101
Références bibliographiques.....	103
Source Annexes.....	105
-Liste d'abréviations.....	106
- Liste des illustrations.....	112
- Liste des tableaux.....	114

Résumé

Les palais royaux d'Abomey sont au cœur d'une ville jadis la capitale d'un royaume célèbre d'Afrique Occidentale et du Golfe du Bénin. Ils sont un ensemble de palais, construits l'un à la suite de l'autre et couvre une superficie de 47 hectares. A un moment donné, le site a été confronté à des difficultés liées à l'influence des matériaux modernes de construction, à l'abandon des techniques traditionnelles de construction et à la non maîtrise des nouvelles techniques de restauration. On ne pourrait pas occulter l'insuffisance de ressources propres et l'importance physique du site.

Il y a donc lieu de réfléchir à des actions qui s'inscrivent dans une perspective durable afin de toujours maintenir la valeur universelle exceptionnelle des palais royaux qui constituent une curiosité en même temps qu'un défi en termes de conservation. Ce mémoire qui a pour ambition de faire un état des lieux des difficultés liées à la restauration du palais royal, actuel Musée Historique d'Abomey et de proposer des actions de sauvegarde des techniques traditionnelles de l'architecture des palais royaux d'Abomey, seul bien du Bénin inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Il y fait une étude croisée de la situation desdits savoir-faire, de l'environnement juridique et des systèmes de formation formels.

Mots-clefs

Contribution, Architecture de terre, savoir-faire traditionnel, palais royaux d'Abomey, patrimoine immatériel.

Abstract

The royal palaces are in the middle of a city formerly the capital of a famous kingdom of Western Africa and of Gulf of Benin. They are a set of palaces, built one following the other and cover a surface of 47 hectares. At a given moment, the site is confronted with difficulties related to the influence of modern materials of construction and to the giving up of the traditional techniques of construction, to the non-control of the new restoration techniques. We could not hide the insufficiency of own resources and the physical importance of the site.

It is thus necessary to think of actions which fall under a durable prospect in order to always maintain the exceptional universal value of the royal palaces which constitute a curiosity, at the same time a challenge in term of conservation. This research work which has as ambition to suggest safety actions of traditional techniques of architecture is based on the case of the royal palaces of Abomey, the only good registered by Benin Republic on the List of UNESCO world heritage. It makes there a cross study of the situation of the aforesaid know-how, legal environment and formal training systems.

Keywords

Contribution, ground architecture, traditional know-how, royal palaces of Abomey, immaterial heritage.

**Titre : Contribution à la sauvegarde des palais royaux d'Abomey
(Musée historique d'Abomey, Bénin).**

Introduction:

Le mémoire, porte sur la sauvegarde du patrimoine architectural traditionnel du palais royal d'Abomey au Bénin. Depuis le Roi Houégbadja (1645-1685), chaque roi construisait son palais à côté de celui de son prédécesseur, suivant un axe nord-sud-ouest, orienté vers Adja-Tado et selon la ligne d'expansion du royaume. Le palais forme ainsi une immense cité royale, cité des vivants et des ancêtres. Il abrite aujourd'hui le Musée historique de la ville, créé en 1943 par l'administration coloniale française. Le Musée occupe l'aile du site palatial constituée des palais des rois Guézo et Glèlè. Il dispose d'un patrimoine de plus de 1400 objets qui témoignent de la richesse de la civilisation du royaume du Danxomè qui a évolué pendant trois siècles. L'ensemble du site des palais occupe 44 hectares.

Dans ce palais différents procédés de construction ont été employés notamment la terre de barre pour les sols, les élévations, le rônier, le bambou, l'acajou et l'iroko pour la menuiserie, la paille pour la couverture. Il y a quelques dizaines d'années la tôle a été introduite. Mais du fait de la fragilité de ces matériaux, un entretien est nécessaire pour maintenir ces vestiges en bon état et éviter tout processus de dégradation qui pourrait entraîner la perte d'éléments ou d'une partie. D'où la nécessité d'entreprendre des actions de conservation.

Avec le développement de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la globalisation et le développement, sans précédent, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la diversité culturelle présente dans certaines parties du monde est en danger. Il y a un risque certain d'uniformisation en raison de l'hégémonie des modèles dominants. Au nombre des richesses menacées, il n'est pas exagéré de citer l'architecture traditionnelle africaine.

Une réflexion à la fois diagnostique et prospective s'impose donc. Il faut à la fois dresser un bilan de la situation et envisager des mesures susceptibles d'éviter la perte des savoir-faire concernés, d'explorer les devenirs possibles pour ce patrimoine en perdition. Nous proposons de partir du cas des palais royaux d'Abomey.

Notre recherche s'inscrit dans la droite ligne des recommandations des Etats portées par l'UNESCO sur la question de la préservation du patrimoine mondial, à savoir l'implication des communautés à la gestion des biens et la prise en compte des modes traditionnels de gestion dans les systèmes de restaurations pour l'amélioration de la conservation des éléments du patrimoine. C'est pour contribuer à cette démarche mondiale que nous avons choisi le thème du patrimoine architectural des palais royaux d'Abomey. Le cadre chronologique de notre étude part de 1985, année de l'inscription du site au patrimoine mondial de l'UNESCO et s'étend jusqu'à nos jours.

Depuis 1992, d'importants travaux de sauvegarde et de valorisation des bâtiments et des collections ont été réalisés. La Coopération italienne (agence italienne pour la coopération au développement) a été le donateur le plus généreux dans le cadre du financement de la restauration des palais royaux d'Abomey. Elle a financé, à travers ses fonds en dépôt à l'UNESCO, les opérations PREMA-Abomey pour un montant total de 450.000 USD. D'autres partenaires ont également contribué à ces travaux : le programme PREMA de l'ICCROM, l'UNESCO, le Centre du patrimoine mondial, le Getty Conservation Institute et la Suède.

La question principale à l'origine de ce mémoire est « comment insérer les savoir-faire traditionnels de construction et de conservation dans le processus de restauration et les systèmes modernes de gestion? ». Ce site a été plusieurs fois endommagé sous l'effet du feu provoqué par les incendies et les intempéries naturelles (pluie, soleil et autres). Les travaux de restauration des bâtiments endommagés constituent le plus souvent un gros problème, faute de main d'œuvre qualifiée pour l'exécution des travaux. Ce qui fait qu'on assiste à une modification de l'architecture originale qui peut se justifier aussi par la rareté des matériaux locaux utilisés par le passé. En réalité, le système éducatif formel ne forme pas des cadres capables d'améliorer l'authenticité du site. Ils ne sont donc pas formés aux techniques traditionnelles de construction qui disparaissent (enduits, peinture, soubassement, toiture de chaume, faux-plafond en bambou). On peut constater également que ces savoir-faire disparaissent avec les systèmes d'apprentissage traditionnels, ce qui se traduit par une discontinuité dans les techniques, connaissances et compétences locales. Il semble urgent de combler cette lacune de toute urgence, car ces systèmes de savoir sont cruciaux pour assurer des pratiques de conservation efficaces, et les jeunes membres des populations locales doivent être impliqués. Les travaux de réhabilitation qui ont été faits sur le site avec la formation des

artisans n'ont pas intégré la dimension de sauvegarde donc la transmission des savoir-faire traditionnels par la mise en place d'un système permanent et durable. Tout s'inscrit dans une logique de court terme. Lors du dernier chantier de réhabilitation de certains éléments du site en mars 2013, il a été difficile de trouver sur place des artisans capables d'exécuter les travaux.

L'équipe qui a dirigé la restauration comprenait deux experts : Junzo Kawada (professeur d'histoire à l'Université d'Hiroshima, Japon) et Tito Spini (architecte, professeur à l'École d'architecture de Rome, Italie). A ces deux experts furent associés une équipe béninoise comprenant un architecte, un anthropologue, des gestionnaires du patrimoine et des représentants des familles royales concernées.

Le projet visait essentiellement la restauration physique des murailles et des bâtiments principaux du palais, ainsi que la réhabilitation des espaces d'accès et environnants, soit environ trois hectares.

Aussi le projet visait-il le renforcement des capacités par l'organisation de trois modules de formation en cours de restauration sur les technologies traditionnelles / vernaculaires de construction bâti en terre stabilisée, charpentes en bois, et modelage de bas-reliefs. En outre il fournit une formation sur les principes de gestion, d'animation et de promotion du site, la réalisation d'une exposition pour promouvoir le site. Au regard des besoins de documentation ce projet a permis l'acquisition de matériel audiovisuel et la création d'une documentation photographique et audiovisuelle sur la restauration du site.

Les études préliminaires et techniques, et les travaux d'architecture ont été menés par le Cabinet Modulor. Ils ont permis de réaliser les travaux généraux portant sur le débroussaillage du site, le drainage et le balisage. Ainsi que la restauration des murailles existantes par des fouilles, la consolidation des fondations et l'érection d'assises pour les traces de murailles et la restauration de cinq bâtiments à savoir :

- Honnuwa ou portique d'entrée
- Logodo ou auvent d'accès à la cour intérieure du palais - Adjalala ou salle de réception royale
- case de la gardienne

- temples Djeho (temple consacré à l'esprit du roi) et Adoho (tombe royale).

Dans nos traditions, les lieux et les objets sont vivants, à l'instar des êtres, ils vivent et ils meurent, car ils incarnent une âme. Ce qui importe c'est la conservation et la transmission des connaissances, des techniques de fabrication et surtout leur signification et leur symbolisme. En effet, les techniques de conservation sont des outils qui évoluent dans le temps et dans l'espace, mais le sens donné aux objets et aux œuvres humaines exprime l'essence d'une culture et détermine les choix en matière de préservation. Si l'on reconnaît qu'il existe une diversité culturelle, on doit admettre aussi une diversité de critères et des valeurs en matière de conservation et de sauvegarde du patrimoine.

L'adoption et la promulgation de la loi n°2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin, ainsi que l'arrêté portant règlement d'urbanisme de la zone tampon du site classé par la Mairie d'Abomey en 2006, offrent un cadre sécurisé de protection du bien. En outre, le site des palais royaux d'Abomey comporte toujours des espaces sacrés qui font l'objet de respect par les familles royales et les populations. L'organisation des cérémonies de rituels en constitue encore des formes particulières d'une sauvegarde appropriée. La gestion administrative, technique et participative du site est réglementée par arrêtés du Ministre en charge de la culture. Outre l'existence d'une structure technique de gestion quotidienne dirigée par le Gestionnaire du Site, un Conseil de Gestion impliquant toutes les parties prenantes (mairie, populations, familles royales, spécialistes du patrimoine, État).

En termes de protection du patrimoine culturel, les textes législatifs et réglementaires sont sur lesquels nous allons référer dans notre études portent notamment sur l'Arrêté N° 1520/CAB-APA du 08 octobre 1943 confiant la gestion du palais et du musée historique d'Abomey à l'institut français d'Afrique Noire. La loi N° 91-006 du 25 février 1991 portant Charte culturelle du Bénin et le décret N° 92-321 du 26 novembre 1992 instituant la Commission nationale des monuments et sites.

L'intérêt des autorités béninoises à protéger le patrimoine est manifeste. L'Ordonnance n°35/ PR/MENJS actuellement en vigueur date de 1968 soit huit ans après son accession à la souveraineté nationale. Vingt ans après, d'autres mesures législatives complémentaires furent adoptées : les lois 91-006 et 92-321. D'autre part le Bénin fut le

premier pays africain à élaborer pour un site culturel du patrimoine mondial, un plan de conservation et de gestion : le plan de conservation du site des Palais Royaux d'Abomey pour la période 1999 -2004.

Suite à la décision 28 COM15.14, un projet de loi portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel, a été élaboré par le gouvernement du Bénin. Ce projet, finalisé en juin 2005 et présenté au Conseil des Ministres en sa séance du 7 décembre 2005 a été transmis à l'Assemblée Nationale pour examen et adoption par décret N° 2006-425 du 28 août 2006. La loi 2007-20 a été adoptée le 23 août 2007. L'adoption de la loi 2007-20 ainsi que l'arrêté portant règlement d'urbanisme de la zone tampon du site classé par la Mairie d'Abomey en 2006, offrent un cadre sécurisé de protection de ce patrimoine.

Il y a une vingtaine d'années, l'approche de la conservation par le Comité du patrimoine mondial était basée sur l'interprétation « monumentale » de la signification du patrimoine culturel. A ce titre, les spécificités et les pratiques locales de conservation de chaque région du monde étaient peu prises en compte. De plus, les méthodes d'entretien traditionnelles et les pratiques de conservation étaient peu valorisées car elles avaient été abandonnées par les populations locales auxquelles on imposait des normes occidentales. Or, ces pratiques ont permis pendant des années de maintenir les sites en l'état pour qu'ils soient inscrits comme bien de l'humanité. Les législations en vigueur dans les pays et notamment au Bénin n'accordent aucune place aux systèmes traditionnels de gestion du patrimoine bâti alors même que les instances internationales de protection du patrimoine culturel font des efforts pour maintenir et organiser les pratiques traditionnelles et locales afin que le patrimoine mondial soit mieux conservé et géré. La tradition s'est avérée extrêmement productive et continue à l'être, aujourd'hui encore. C'est pourquoi, il est important que les pratiques traditionnelles relatives au patrimoine bâti soient intégrées dans les nouvelles techniques de conservation inspirées des modèles occidentaux.

On assiste donc et globalement à une inadéquation des profils du système éducatif formel aux réels besoins de gestion des sites classés patrimoine mondial notamment le cas des palais royaux d'Abomey. Les systèmes traditionnels d'apprentissage disparaissent et les personnes ressources détentrices des savoir-faire confirment la citation de Amadou Hampaté Ba qui disait que : « un vieillard qui meurt en Afrique est

une bibliothèque qui brûle ». Ainsi les savoir-faire locaux de gestion du patrimoine architectural disparaissent. Les normes modernes de gestion du patrimoine accordent peu de place aux techniques traditionnelles de conservation. D'ailleurs en 1996, dans la fiche du projet de conservation des palais royaux d'Abomey initié par le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, il a été déjà identifié comme problématique l'adoption de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques de construction ou la référence à de nouveaux modèles architecturaux, qui entraîne la perte des savoir-faire traditionnels.

Ce sont les problèmes auxquels veut apporter un début de solution notre thématique. Perpétuer les savoirs faire traditionnels de construction et de gestion, revient à mettre en place une réflexion qui puisse assurer leur sauvegarde, notamment en ce qui concerne les chefs d'œuvre qui font l'objet de notre étude. C'est ce qui justifie le choix de notre thème de mémoire : Problématique de la sauvegarde des savoir-faire traditionnels de gestion du patrimoine architectural au Bénin : cas des Palais royaux d'Abomey.

En hypothèse, nous pourrions énoncer que:

- La discontinuité dans les techniques, compétences et connaissances locales de construction et de maintenance est le fait de la disparition progressive des systèmes d'apprentissage traditionnels.

- Les contenus des programmes de formation en vigueur dans le système éducatif formel peuvent justifier le manque de main d'œuvre qualifiée à même d'intervenir sur ce type d'architecture. L'inadéquation des contenus des programmes de formation avec les besoins des populations est un réel problème. De ce fait, les profils mis sur le marché de l'emploi n'arrivent pas à être entièrement opérationnels et utiles. L'exemple des palais royaux d'Abomey et des bâtiments patrimoniaux dont l'intervention requiert une certaine habileté et une technicité est suffisamment éloquent. La question de sauvegarde des savoir-faire traditionnels liés à l'architecture traditionnelle est assez préoccupante. Malheureusement, elle ne fait pas partie des préoccupations de la formation classique du fait que non seulement ces savoir-faire ne sont pas totalement accessibles mais surtout il manque de données scientifiques qui serviront de base à leur enseignement.

- Le cadre juridique et l'environnement institutionnel ne permettent pas la prise en compte des savoir-faire traditionnels dans les systèmes modernes de gestion et l'implication des communautés à la base.

Le Petit Larousse illustré 2012 donne plusieurs définitions du thème sauvegarde. Celle qui semble se rapporter à notre sujet est celle qui définit sauvegarde comme « moyen de préserver ; protection, défense ».

La sauvegarde des savoir-faire est donc l'ensemble des mesures visant la viabilité des techniques de construction et de conservation accumulées par certaines personnes qui doivent en assurer la transmission aux jeunes générations.

La gestion d'un bien naturel et/ou culturel est la série d'actions coordonnées et organisées qui sont menées pour connaître, conserver et diffuser les valeurs révélées par les attributs dudit bien (gestion centrée sur les valeurs). Les actions doivent collégalement viser à révéler les valeurs et prolonger l'espérance de vie des attributs du bien.

Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace d'un bien pour les générations actuelles et futures (Orientations, Par. 109).

Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel (Orientations, Par. 110).

Il comprend le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel. Au vu de la convention de 1972 de l'UNESCO, le patrimoine culturel matériel est composé :

- ❖ des monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peintures monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupements d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science

- ❖ des ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.
- ❖ Les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

De cette définition, on retient que les œuvres architecturales font partie des éléments du patrimoine culturel d'un pays. Sa gestion suit donc les mêmes canaux que les autres éléments patrimoniaux.

Quant au patrimoine culturel immatériel, l'UNESCO le définit comme :

« Les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine¹».

La gestion du patrimoine culturel est donc la série d'actions coordonnées et organisées qui sont menées à l'ensemble des biens matériels et immatériels en vue de faire connaître, de conserver et de diffuser les valeurs qu'ils véhiculent.

Dans le cadre de notre travail, la gestion du patrimoine architectural fait référence aux techniques de construction, de la réfection et de l'entretien y compris la maçonnerie, la charpente, la paille et les bas-reliefs et les savoir-faire de conservation des bâtiments du passé mais qui vivent encore au présent.

¹ Article 2, point 1 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, UNESCO, 2003

« Nil novi sub sole ». C'est de cette locution latine tirée des paroles d'Ecclésiaste² qui signifie « rien de nouveau sous le soleil » que nous avons bâti notre recherche documentaire afin de montrer que notre travail ne s'inscrit pas dans le néant. Nous avons exploité les ressources disponibles afin de mieux circonscrire la thématique. Notre recherche a été orientée vers deux concepts à savoir :

- L'architecture traditionnelle comme marqueur d'identité et pilier de développement durable

Selon Marshall Purnell, Premier Africain Américain président de l'Institut Américain d'Architecture, "l'architecture traditionnelle est la preuve qu'il existait une architecture en Afrique bien avant la colonisation". La diversité de cette architecture a beaucoup alimenté l'architecture mondiale.

L'étiquette « traditionnel » appliquée à des arts (comme l'architecture par exemple), des objets, des récits, des cérémonies, des rites de politesse, des croyances ou même des recettes de cuisine, a le pouvoir de jeter un voile sur leur passé et de les instituer comme symboles auxquels s'identifier. Le fait tradition n'est donc pas exclusif des temps passés et reculés et beaucoup de pratiques sociales contemporaines répondent à une expression de la tradition populaire³. De nombreux anthropologues soutiennent donc qu'une tradition ne doit pas être traitée uniquement comme un héritage du passé mais aussi et surtout comme une pratique présente. Voilà pourquoi Gérard Lenclud dit qu'« une tradition est un morceau du passé taillé à la mesure du présent⁴ ». L'architecture traditionnelle est donc l'ensemble des formes créées par les hommes pour leur abri à une époque donnée.

Selon Dr Rafolo Andrianivoarivony du Centre d'Art et d'Archéologie, de l'Université d'Antananarivo à Madagascar, l'architecture traditionnelle est une architecture du présent qui vit. Pour lui, l'architecture traditionnelle désigne le bâti traditionnel presque toujours produit par des hommes non spécialistes, c'est-à-dire par des non architectes. C'est une architecture dont les techniques sont ancestrales à évolution lente, constituée de pratiques locales tant au niveau des matériaux qu'à ceux des compétences et des formes.

² Bible, Ancien Testament, Ecclésiaste 1,9.

³ Jean CUISENIER, La Tradition populaire, Paris, PUF, 1995.

⁴ Gérard LENCLUD, 1994

En ramenant l'architecture traditionnelle dans le monde contemporain marqué par l'influence des formes étrangères et le mimétisme européen, Dr Rafolo a trouvé la formule juste en nous donnant des exemples qui pourraient nous édifier. D'abord, il commence par dire que : «L'architecture traditionnelle est une architecture libre et dynamique, détachée des contraintes de style et technique du modèle du design international. Elle épanouit alors ceux qui l'adoptent et peut être un idéal moderne d'une architecture qui épanouit ». Ainsi par exemple, on peut comme Le Corbusier, « vivre l'espace et la forme » (La Chapelle de Ronchamps, 1951-1957 ou le Parlement de Chandigarh en Inde, 1951-1957). A travers ce dernier par exemple, l'architecte français a su créer une synthèse de l'esthétique du béton armé sans contradiction avec l'architecture indienne traditionnelle.

Dans son travail de recherche, Dr Rafolo identifie l'architecture traditionnelle comme un pilier du développement durable de l'Afrique. A cet effet, il nous rappelle que l'architecture traditionnelle utilise, sauf exception, les matériaux locaux. C'est donc une architecture bien adaptée aux besoins locaux, une architecture qui réduit la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, par exemple vis-à-vis du ciment dont le prix ne cesse d'augmenter dans nos pays d'Afrique. Ces matériaux locaux sont indissociables de l'économie car ils sont extraits, produits et transformés le plus souvent à proximité du site de construction.

Le tourisme culturel peut également se développer autour de ces architectures traditionnelles qui en elles-mêmes renferment des siècles d'histoire à raconter aux visiteurs.

- Les savoir-faire traditionnels, facteur de préservation du patrimoine matériel

Mme Irina BOKOVA, Directrice Générale de l'UNESCO, dans l'avant-propos de la publication Patrimoine culturel africain : une diversité remarquable, reconnaît que de nombreux sites du patrimoine mondial africain sont protégés par des systèmes de gestion traditionnels qui les ont maintenus en vie à travers les siècles. Pour elle, ces systèmes remarquables constituent une source de connaissances et d'enseignements précieux sur la gestion durable des ressources.

Dans le document synthèse du dossier d'inscription du site des palais royaux d'Abomey qu'on peut lire sur le site web de l'UNESCO, il est écrit ceci : « l'authenticité du site

repose sur la continuité de fonction des palais. La célébration plus ou moins régulière des cérémonies traditionnelles et l'organisation de travaux de remise en état des bâtiments réalisés à l'occasion de manifestations particulières, dans le respect du savoir-faire traditionnel, renforcent le caractère d'authenticité du site. Par ailleurs, certains éléments tels les Djexo, Adoxo et autres lieux sacrés ont toujours fait l'objet d'attention particulière en ce qui concerne le respect des matériaux traditionnels. La terre de barre, l'eau, le bois, la paille et les techniques traditionnelles de construction demeurent des repères de toute intervention devant permettre une bonne transmission de cet héritage aux générations montantes. Au total, nombres d'initiatives ont été prises dans une perspective dynamique et avec la logique d'une continuité de la tradition. »

C'est à la présentation de notre zone d'étude qu'est consacrée la première partie de notre travail. Dans le deuxième chapitre, après avoir présenté l'environnement juridique de protection du patrimoine culturel au Bénin nous allons faire l'histoire de la restauration du site et une analyse succincte des résultats des données de terrain réalisées avec des outils appropriés. Enfin, dans le troisième chapitre nous présenterons nos propositions appuyées d'un plan d'actions et la stratégie de sa mise en œuvre.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

I- Contexte historique

Les fondateurs du Danxomé sont venus de Tado, pays aja situé dans le Togo actuel. Selon la tradition orale, la princesse Aligbonon, fille du roi de Tado, en se rendant à la fontaine, rencontra un esprit qui aurait pris la forme d'une panthère mâle, kpo. De cette rencontre naquit un garçon du nom de Agasu. L'un de ses descendants disputa le trône à un autre prince qui, par une remarque injurieuse fit allusion à l'illégitimité de sa naissance. Le Chef du clan Agasuvi (enfant de Agasu) le tua et du quitter Tado avec les siens devant l'hostilité générale. Cet acte criminel lui valut le surnom de Ajahuto.

Sous la conduite de Yegu Kpékuyé alias Ajahuto, les Agasuvi durent quitter Tado, pour après plusieurs haltes, s'établir à Alada Togudo et fonder le royaume d'Allada, vers 1575.

C'est d'Allada que partirent les fondateurs des royaumes de Xogbonu et du Danxome. A la mort de Lansuhuto ou de Aguidiwolo, une querelle de succession conduisit à une guerre fratricide entre ses fils. Ils finirent par se séparer laissant Meji ou Kokpon sur le trône d'Allada. Zozérigbé partit vers le Sud-Est fonder le royaume de Xogbonu. Il prit le nom de Tè-Agbanlin. Le plus jeune des frères rivaux, Do-Aklin ou Dogbagli fut contraint lui aussi de s'exiler et se dirigea vers le Nord accompagné des siens pour s'établir dans le pays des Guédévi entre Cana et Gboxikon :Hwawé.

C'est à Hwawé que Dogbagli érigea le premier palais des Aladaxonu⁵ (gens venus d'Allada). A sa mort vers 1620, Gangnihesu, son fils aîné, partit pour Allada se faire sacré par le Agasu-non (prêtre Agasu). Son jeune frère en profita pour usurper le trône et se fit reconnaître comme roi des Agasuvi-Aladaxonu. Il se fixa à Hwawé sous le nom de Dako-Donou.

Mais le prince Aho, fils de Gangnihesu, mécontent de son oncle à la suite de l'usurpation du trône, et malgré la réconciliation intervenue entre les deux frères, quitta Hwawé pour s'établir à Danzounmè. Il sera le fondateur du royaume de Danxomé vers 1645 et prit le nom de Hwegbaja. C'est sous son règne que les instruments politiques et administratifs du royaume furent élaborés pour évoluer au cours des différents règnes qui suivront.

⁵ Gens venus d'Allada

Le processus qui conduisit progressivement Aho au pouvoir entraîna un conflit avec Dan, le chef de terre des Guédévi. Agacé par les demandes répétées de nouveaux domaines, ce dernier tendit un piège à Houessou (fils de Hwegbaja qui prit plus tard le nom de Akaba), mais celui-ci fut déjoué et Houessou le tua. Afin de marquer ce qui devint une prise totale de possession des terres des Guédévi, un mur symbolique fut construit sur la tombe de Dan. Ce mur (ou maison) fut appelé « Dan Homé », c'est-à-dire dans le ventre de Dan, qui évolua en Danxomé, nom qui fut adopté pour le royaume. C'est probablement après cet événement que Hwegbaja fit creuser un fossé, agbodo, d'où le nom agbodomè ou plus simplement agbomè (à l'intérieur du fossé) que les Français prononcèrent et écrivirent Abomey.

Conformément à la première des 41 lois édictées par Hwegbaja, « faire un Danxomé toujours plus grand », chaque roi construisit son propre palais à côté de celui de son prédécesseur, symboliquement dans la direction où celui-ci allait agrandir le royaume. Il ressort en même temps de cette disposition l'image de la continuité et de l'unicité de la dynastie qui sont deux autres fondements majeurs édictés par Hwegbaja.

Ainsi, Akaba (1685 - 1708) apporta, le premier, sa touche personnelle à l'agrandissement du palais central. Il y ajouta sa propre demeure en dehors de ce qui apparut par la suite comme l'enceinte traditionnelle, dans le quartier actuellement appelé Ahuaga, au lieu-dit Amayomè où a été perpétré le meurtre de Dan. Akaba rapprocha de lui ses prédécesseurs Ganyéhèsu et Dako en installant leurs reliques dans son palais, ce qui en accrut l'importance. Ce palais fut utilisé par sa sœur jumelle Hangbé qui assura la régence pendant trois (03) années (1708-1711) et créa le célèbre corps des amazones pour défendre le royaume contre les attaques des Ouémènou.

Agaja (1708-1741) bâtit à son tour son palais dans le même quartier, mais plus à l'est et y aménagea la place Atakin-Baya.

C'est sous le règne de Agaja que le royaume fut agrandi jusqu'à la côte et que le Danxomé pu directement faire du commerce avec les européens.

Tégbésu (1741-1774) qui, après avoir fait parti d'un tribu exigé par le royaume Yoruba d'Oyo et être resté longtemps dans cette ville, pu se libérer et rentrer « au pays ». Se voyant confié le trône, il construisit son palais plus au sud, à Samè (vers le centre actuel

du site) et le nomma Féliyadji. Ce serait sous son règne que agbodo tel qu'on peut encore le voir aujourd'hui aurait été finalisé sans que l'on ne sache précisément s'il s'agit d'un agrandissement de la surface protégée ou d'un simple renforcement (profondeur, largeur).

Kpengla (1774-1789) poursuivit cette évolution vers le sud ainsi que Agonglo (1789-1797) mais au sud-Ouest, dans l'actuel quartier Huntonji. C'est à partir du règne de Agonglo que les bas reliefs commenceront à être appliqués sur les murs et piliers des honnuwa, adjalala et autres structures, pour marquer les lieux des emblèmes, ou encore célébrer les lois de Hwegbaja ou les hauts faits des rois. Dès lors, ce mode d'écriture/lecture viendra compléter le langage tambouriné, les chants codifiés, et les appliqués sur tissus.

Les deux fils de Agonglo qui lui succédèrent, Adandozan (1797-1818), puis Ghézo (1818-1858), réutilisèrent le même site, en procédant seulement à des réaménagements. Ceci correspond à une période particulière de l'histoire du royaume. En effet, Adandozan était réticent à poursuivre certaines pratiques liées au culte voué aux ancêtres et les sacrifices qui lui étaient associés et s'affirmait être anti- esclavagiste. Il alla jusqu'à provoquer des chocs psychologiques dans la communauté en vendant des membres de sa famille, notamment la mère de Ghézo et fit emprisonner celui-ci. C'est en prison que Ghézo sympathisa avec Félix Francisco de SOUZA dit « Chacha », grand négociant de Ouidah. Il fomenta un coup, prit le pouvoir et bannit Adandozan et sa lignée du royaume.

C'est avec l'aide de son ami Chacha que Ghézo éleva à l'entrée principale de son palais une maison à étage, d'où le nom Singboji (sur l'étage) donné au palais et à la place adjacente. Dans un contexte d'abolition de l'esclavage et de contrôle de plus en plus serré. Un tournant important dans l'économie du royaume se fit sous Ghézo avec le développement de l'agriculture de rente, notamment la mise en place d'un immense programme de plantation de palmiers à huile.

Glèlè (1858-1889) s'installa à côté du palais de son père, Ghézo, probablement en déplaçant la cour des amazones plus au sud (l'espace connu actuellement sous ce nom). Kondo (nom de prince héritier de Béhanzin) offrit des portes vitrées à son père. Elles sont à l'origine de l'appellation Wéhonji (la porte avec des miroirs) donné au palais de

Glélé. Celui-ci fut le dernier monarque qui agrandit agbodo, avec inclusion d'une source d'eau, côté ouest.

La guerre contre les français n'a pas laissé à Béhanzin (1889-1894) le temps d'achever la construction de son propre palais dit dowomè ou 'mur à dix couches' qui n'en comptera en réalité que cinq. Ce palais est aussi le seul dont la devanture, bien que de très grandes dimensions, fut aussi entourée de murailles, donnant ainsi une idée des intentions de grandeur du monarque. Hormis les murailles, les composantes visibles aujourd'hui (adjalala, adoxo,...) furent finalisées vers 1928, à l'occasion du retour de ses cendres au Dahomey.

Agoli - Agbo (1894 - 1900) s'établit dans le palais de son ancêtre protecteur, Kpengla, qu'il re-aménagea en fonction de ses besoins, notamment en bâtissant un portail d'entrée spécifique matérialisé par un baobab, la tête en bas, sur conseil de son devin.

Après la conquête française, le premier Gouverneur, Victor Ballot, s'installa dans le palais de Glélé en y érigeant bureaux, habitation et dépendances pour marquer sa prise de possession de ce puissant royaume. Il s'agissait là évidemment de s'implanter sur le lieu de pouvoir le plus fort des palais, en tant que dernier lieu effectif d'exercice complet du pouvoir, y compris par Béhanzin. Ce lieu reste d'ailleurs aujourd'hui celui où se déroulent les moments forts des grandes cérémonies et les intronisations.

Au total, on aboutit à un ensemble impressionnant de dix palais couvrant une surface d'environ quarante-sept (47) hectares. Il faut noter toutefois que la description en partie linéaire de l'évolution du site proposée ci-dessus ne correspond pas tout à fait à la réalité observable aujourd'hui. En effet, les palais ont toujours été utilisés au moins pendant un certain temps par le successeur de celui qui l'avait bâti. De plus, les jexo (temples) et les adoxo (tombes symboliques, les vraies restant secrètes), édifices où sont faites des offrandes aux rois et où leurs esprits peuvent être consultés, sont toujours construits après leur mort.

Par ailleurs, les palais survécurent à plusieurs épreuves : l'incendie perpétré par l'armée d'Oyo en 1738, celui qui aurait été ordonné en 1892 par le roi Béhanzin face à l'avancée des troupes françaises. Enfin, les diverses composantes des palais ont toujours été plus ou moins régulièrement entretenues, voire reconstruites, au rythme de l'organisation des cérémonies commémoratives (pas forcément régulièrement, avec y

compris des périodes d'interdiction). Dans ce cadre, dès le début du vingtième (XXe) siècle, les toitures de chaume nécessitant des efforts trop importants en entretien ont été abandonnées au profit de couvertures de tôles, perçues aussi comme plus valorisantes pour les palais royaux d'Abomey. D'autres utilisations de matériaux modernes ont aussi été faites, avec des résultats esthétiques et techniques plus ou moins heureux, en suivant les canons esthétiques du moment et, plus tard, en s'inspirant de ce qui fut fait par les premiers conservateurs du site.

A partir de 1931 les palais ont été restaurés à divers intervalles, sans que cela ne soit toujours fait sous la direction de conservateurs chevronnés, gommant ainsi certaines usures du temps auxquelles on pourrait s'attendre. Ce n'est qu'en 1944 que sera effectivement créé le musée historique qui se préoccupa surtout des palais de Ghézo et de Glélé, et dont la gestion fut confiée à l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN). C'est à cette époque que l'aspect des jexo et des adoxo changea de façon assez radicale avec la mise en place de structures plus grandes que les originales, protégeant les murs des structures d'origines qui, de fait sont conservés dans toute leur authenticité de forme et de matière.

En parallèle, l'intérêt des familles royales pour le Musée Historique d'Abomey, inséparable des autres palais, se traduit par l'institution du " prince résident " ou " gardien des tombeaux royaux ". Ceci avait été codifié en 1932 avec la création du Conseil d'Administration de la Famille Royale d'Abomey (CAFRA), appelé à être le symbole de la continuité de la vie d'antan.

Les démarches entreprises par les autorités béninoises face à la détérioration progressive du musée (bâtiments, collections) aboutirent en 1985 à l'inscription du site par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine Mondial, et simultanément, sur la liste du Patrimoine Mondial en péril. Les efforts récents (voir chapitre 2) réalisés par la Direction du Patrimoine Culturel avec un certain nombre de partenaires internationaux ont permis d'avoir une meilleure visibilité de certaines composantes, mais aussi de cet imposant ensemble dont la conservation est un vrai challenge.

A- Situation géographique d'Abomey.

La Commune d'Abomey, est située à environ 130km de Cotonou. Capitale Historique de la République du Bénin et chef-lieu du Département du Zou, elle couvre une superficie de 142 km avec une population d'envions 108.000 habitants⁶. Situé sur le plateau à 200m environ d'altitude, Abomey jouit d'un climat merveilleux, de transition entre le climat chaud et humide de la côte et le climat chaud et sec du nord Bénin.

Elle est limitée au nord par la commune de Djidja, au sud par celle d'Agbangnizoun, à l'est par celle de Bohicon et à l'ouest par le département du Couffo. Selon le découpage administratif, la Commune d'Abomey compte sept (7) arrondissements dont :

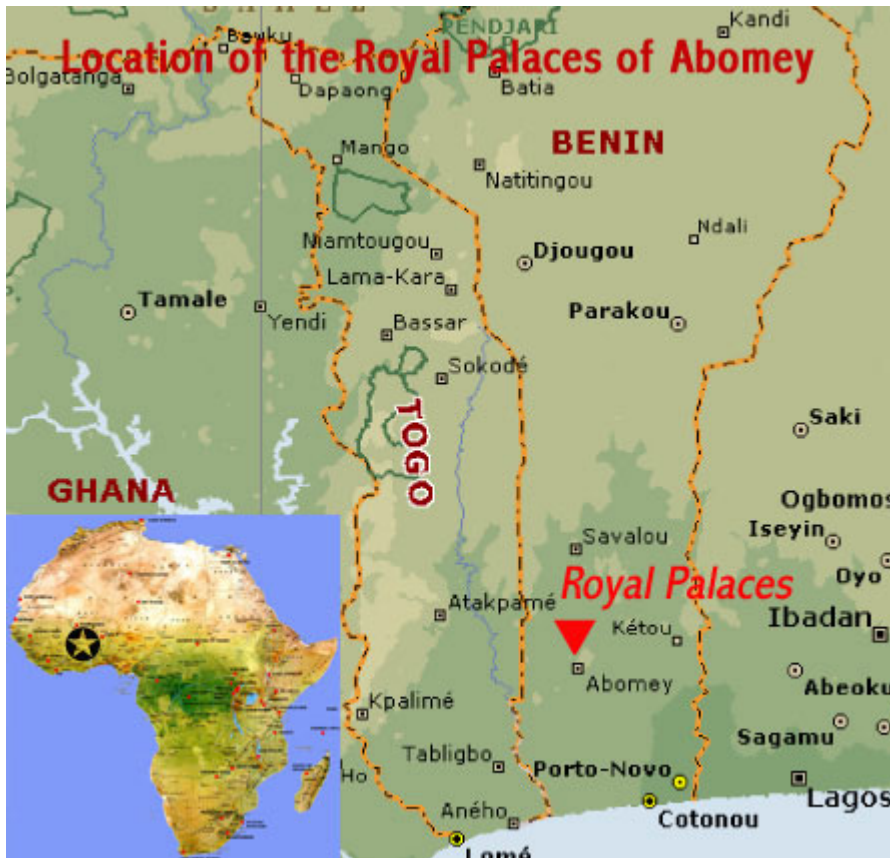
- trois (3) centraux à caractère urbain que sont Djègbé, Hounli et Vidolé
- et quatre (4) périphériques à caractère rural que sont Agbokpa, Détohou, Sèhoun et Zounzonmè.

La ville calme et verte dispose d'une végétation de savane avec de nombreux arbres qui agrémentent le cadre de vie. Abomey est un grand bourg à la croisée de la tradition et de la modernité.

Figure 1 : Localisation et carte administrative du Bénin



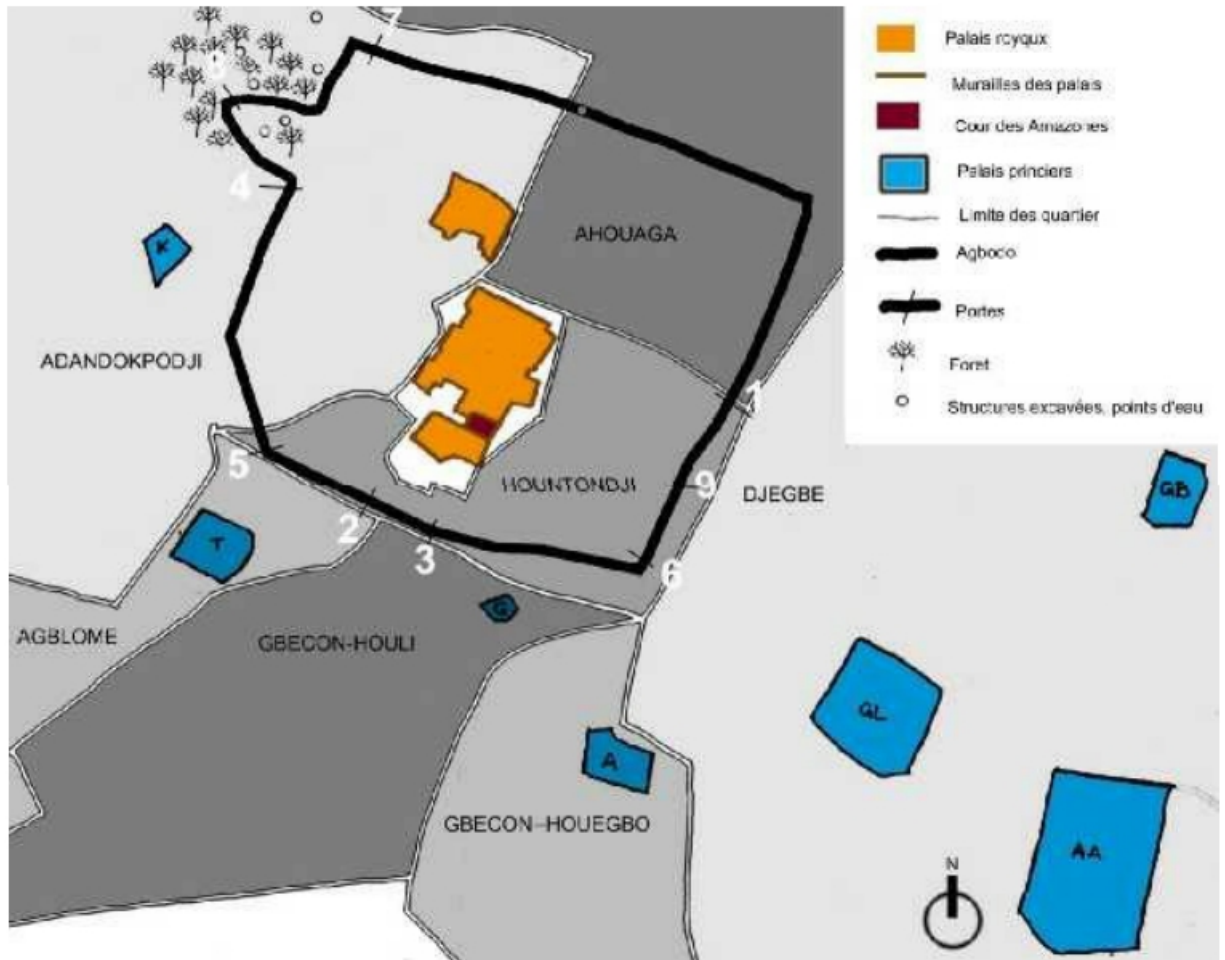
⁶ Recensement général de la population, 2013



Source: Plan de gestion Africa 2009, Abomey, Rapport 2006

Figure 2 : Plan du site des palais royaux d'Abomey





Source : Plan de gestion Africa 2009, Abomey, Rapport 2006

Palais princiers

K : Kpengla

T : Tegbessu

G : Guezo

A : Agonglo

GL : Glèlè

AA : Agoli- Agbo

GB : Gbéhanzin.

B- Brève description des Sites liés aux palais

Situé à Abomey en République du Bénin, les palais Royaux d'Abomey, fondés par le Roi Houégbadja (1650-1680), symbolisent d'une part la grandeur et la puissance du royaume du Danxomé ou Dahomey (1620-1900) disparu avec la pénétration coloniale et, d'autre part, la continuité et le caractère centralisé du pouvoir dans le Dahomey.

Quand on parle du site des palais royaux d'Abomey, il faut bien sûr prendre en compte agbodo (le fossé d'enceinte) ainsi que les palais princiers, c'est-à-dire ceux habités par les princes héritiers avant leur accession au trône. Les plus connus sont ceux de Tégbésu à Agblomè, de Kpengla à Adandokpoji, d'Agonglo à Gbèkon-Xuegbo, de Ghézo à Gbèkon-Hunli, de Glèlè à Jègbé, de Bèhanzin à Jimè ainsi que le palais d'Agoli-Agbo à Gbendo. Il existe aussi à Abomey nombre de places et lieux de mémoire, notamment ceux liés aux départs en guerre des armées et à la traite des esclaves.

Il convient également de citer les palais de Cana, la ville sainte du royaume, où d'Agaja à Glèlè, tous les rois construisirent une résidence secondaire. En effet, l'expérience malheureuse de Ganyéhésu qui, partit à Allada se faire sacrer roi après la mort de son père, perdit le trône au profit de son jeune frère Dako, a instruit les rois successifs du Danxomé à choisir Cana comme lieu pour l'onction définitive de tout nouveau souverain. Ainsi fut conféré à Cana le caractère de lieu saint, habité par les dieux protecteurs et les ancêtres.

Figure 3 : Agbodo, fossé de fortification.



Source : Plan de conservation, de gestion et de mise en valeur 2007-2011.

Le site des palais royaux d'Abomey couvre une superficie de 47 ha. Il est constitué par un ensemble de dix palais dont certains sont construits les uns à côté des autres et d'autres superposés, suivant la succession au trône entre le début du XVIIème et la fin du XIXème siècles. Ces palais obéissent aux principes liés à la culture Aja-Fon et constituent non seulement le centre de décision du royaume, mais aussi le centre d'élaboration des techniques artisanales et le dépôt des trésors du royaume. Le site comprend deux parties puisque le palais du roi Akaba n'est pas en fait complètement adjacent à celui de son père Houégbaja. Il se retrouve séparé de celui-ci par une des voies principales de la ville et quelques zones d'habitations. (cf. cartes à la page 13)

Partant de ce qui est visible aujourd'hui, il apparaît que tous les palais suivent tous la même structuration générale.

L'organisation des palais privilégie les besoins de protection avec nombre de passages obligés permettant un contrôle strict avant d'atteindre l'entourage intime du roi. On retrouve systématiquement :

- une cour publique d'accès, le plus souvent matérialisée par Aïzan la divinité dont l'autel est situé au pied d'un faux fromager (lissetin) ;
- l'entrée dans le palais se fait par un premier portique, le honnuwa,
- par ce portique, on débouche sur la cour extérieure du palais où se situe en principe le djonoxo (case des étrangers), le tassinoxo (case de la prêtresse du roi) et le légédéxo (case des conciliabules),
- le logodo constitue le deuxième portique permettant d'accéder à la cour intérieure, l'adjalala hinu. Dans cette cour sont installés l'adjalala, la case où le roi reçoit ses hôtes et où il tient conseil, et le djéxo, temple construit après le décès du roi pour abriter son esprit,
- d'autres éléments ayant trait au roi peuvent figurer dans un espace attenant à cette cour intérieure. C'est notamment le cas de la tombe symbolique (adoxo) du roi, et de la tombe des 41 épouses du roi qui l'accompagnent dans l'au-delà.

Dans certains palais figurent d'autres composantes à l'exemple du fagbassa, case où était consulté le devin du roi Ghézo. Dans la cour intérieure se trouve la case des trônes (où furent rassemblés les trônes de rois antérieurs à Ghézo), mais aussi le boxo, case où

étaient préparés spirituellement les soldats et où ils aiguisaient rituellement leurs armes avant de partir en guerre.

A l'arrière du palais du roi Glélé, aurait existé une « case du trésor », dont l'emplacement est toujours visible aujourd'hui. Juste en face du honnuwa se trouvait aussi la case du Migan (premier ministre) qui autorisait l'entrée au palais.

La cour privée du roi est appelée honme ou hongha. Elle était entièrement réservée au roi et à ses épouses. Cette cour n'est réellement visible qu'au niveau du palais de Béhanzin car elle reste complètement entourée de ses murailles.

Le marché des reines, agbojanangan, qui lui est attenant, reste aujourd'hui fonctionnel et particulièrement animé.

Un autre espace particulier est la concession dite dossémé. Il s'agit du « couvent » du culte des esprits des rois où sont logées les dadasi, femmes incarnant ces esprits. Cette entité possède différents autels de fonctions diverses qui comptent parmi les plus importants du site.

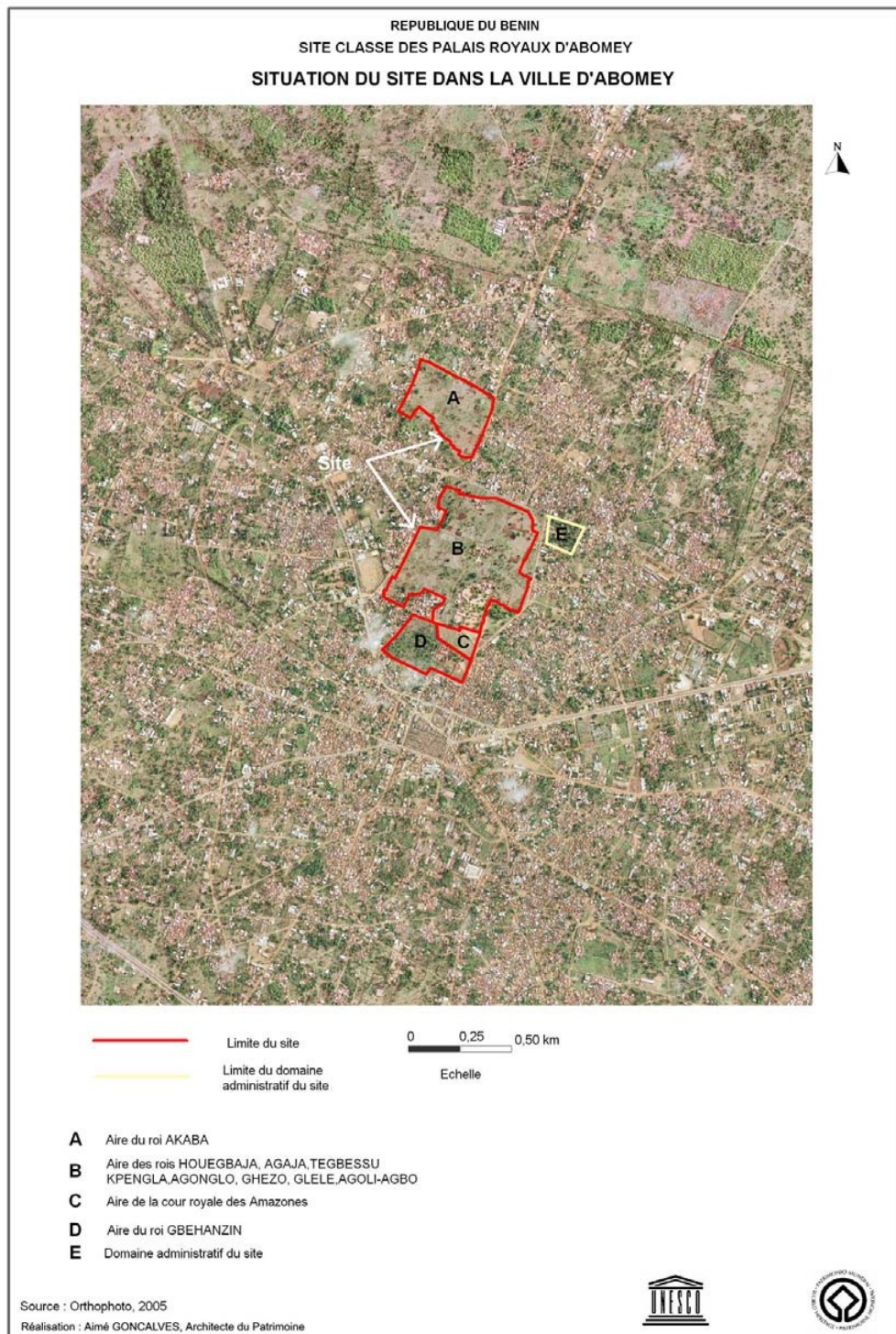
La cour des amazones, située entre les palais de Glèlè et de Ghèhanzin, abrite les amazones de garde. Leur camp est à une dizaine de kilomètres plus à l'ouest, à Zassa dans l'un des palais du roi Agaja.

La place Singbodji est située en face de singbo (maison à étage) où le roi Ghézo a élevé le klubuso ou tumulus du courage consacré à la guerre contre Abéokuta. Sur cette butte destinée aux rassemblements de tous ordres et cérémonies royales, on dressait l'atoh, sorte d'estrade pour les sacrifices en l'honneur des rois défunts.

Le Site classé abrite aussi des temples (comme celui de l'ancêtre mythique Agassou), des lieux sacrés, des lieux habités comme Détinsa (le palais des reines mères) à l'est.

Les matériaux de construction traditionnels couramment utilisés sur le site sont : la terre de barre pour les fondations, les sols et les élévations, le rônier, le bambou et d'autres essences comme l'acajou et l'iroko pour la charpente et la menuiserie ; la paille et la tôle pour la couverture. Il est à remarquer que la muraille externe est plus haute que les murs de clôture interne (murs d'enceinte) ce qui fait que de l'extérieur, on distingue à peine les éléments intérieurs. Ces murets délimitent les cours intérieures et renforcent le contrôle et la hiérarchisation des espaces de vie.

Figure 4 : Agbodo, fossé de fortification



➤ **Authenticité et intégrité du site.**

L'examen des conditions d'authenticité et d'intégrité des «Palais Royaux d'Abomey» s'appuie sur les termes suivants de la lettre N° 430/MACP/DGM/SA du 22 octobre 1983 du Gouvernement du Bénin, qui accompagnait la proposition d'inscription soumise au Comité du patrimoine mondial :

« Les Palais Royaux d'Abomey constituent un ensemble monumental de très grande valeur historique et culturelle en raison des conditions qui ont présidé à leur érection et des événements qu'ils ont abrités. Leurs études des points de vue archéologique et architectural seront d'une grande contribution à la connaissance de l'histoire du DAHOMEY dans ses relations et par voie de conséquence une contribution à la connaissance de l'histoire de l'Afrique.

(.....).Et l'une des grandes originalités de ces Palais est d'avoir drainé dans leur sillage le développement d'une intense activité artistique, par la présence, au service des souverains, des maîtres artisans, (forgerons, orfèvres, brodeurs, teinturiers, etc.) qui ont érigé des quartiers dans le voisinage du site du Palais et qui sont actuellement regroupés dans le Musée en coopérative d'artisans. (.....) »

Cet examen s'appuie également sur la citation suivante contenue dans l'évaluation l'ICOMOS :

« L'ICOMOS insiste sur la perte irréparable que constituerait pour l'humanité la disparition des Palais Royaux d'Abomey, digne de figurer sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères III et IV, mais juge que cette mesure serait dérisoire si elle ne s'accompagnait pas d'une inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial en Péril et de mesures appropriées de conservation. Si une restauration attentive ne corrige pas rapidement les erreurs commises au cours des dernières années (bétonnages inconsidérés, modification de la hauteur des murs, de la pente et du débord des toits, substitution de tôle ondulée à la paille des couvertures), les Palais Royaux d'Abomey n'offriraient plus qu'un

témoignage truqué et irrecevable sur un des plus grands royaumes d'Afrique »

Suite à la « Déclaration de Nara » sur l'authenticité en 1994, la Direction du patrimoine culturel du Bénin avec le soutien du Centre du patrimoine mondial engagea en 1995, une révision du dossier d'inscription. En cette occasion, l'inventaire qui fut réalisé permit de repérer et de cartographier 184 composantes. La réactualisation de la superficie du bien, permit de prendre en compte tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle, et de renforcer son caractère d'intégrité. Des travaux ultérieurs permirent de poursuivre cet effort, les nouveaux éléments détectés devant toutefois encore être formalisés.

Non moins important dans cette révision, fut la mise en exergue de l'authenticité des palais en regard de leur continuité de fonction et de leur nécessaire compréhension en liaison avec des évènements particuliers, et avec les cycles d'organisation de travaux de remise en état réalisés en des occasions particulières telles que les cérémonies traditionnelles, de façon plus ou moins régulière, du fait d'évènements ou de période particulières.

D'autre part, l'utilisation de matériaux importés, dits plus performants ou perçus comme plus valorisants, a aussi fini par s'imposer dans le processus d'appréciation de l'authenticité, respectant d'une certaine façon une continuité de l'histoire du royaume qui ne manquait pas d'adopter des nouveautés (technique, artistiques, ...) dès lors qu'elle permettaient un progrès.

Ces continuités – discontinuités d'intervention de type traditionnel se sont mêlées avec les efforts plus formels de conservation, mais qui n'eurent pas toujours de vraie continuité dans le temps. Ces efforts menés pendant une bonne partie du 20ème siècle, portèrent principalement sur les palais de Guézo et de Glélé. D'autres furent le fait des familles royales, parfois sans respect des règles de l'art et de façon plus ou moins bien inspirée, avec des résultats assez diversifiés. De façon générale, il fallut aussi se résigner à délaisser l'utilisation de certains matériaux et techniques d'origine du fait des besoins en entretien trop importants à l'échelle du site de 44 ha et de ses milliers de m² de construction.

De ce fait, ce bien du patrimoine mondial satisfait aux conditions d'authenticité à travers une variété des attributs qui ont été proposés dans la Déclaration de Nara.

L'authenticité en termes de matériaux et de techniques de construction est exprimée à travers certains éléments tels que le Djexo et l'Adoxo qui témoignent de manière particulièrement forte de la matière originale des murs et de leurs enduits. Le cas des toitures est un dilemme difficile à régler tant l'habitude a été prise de couvrir avec de la tôle, mais ce faisant, efficacement, et ainsi permettant de garder l'usage aux palais. Cette pratique devenue ancienne dans la région fut probablement la technique originale du dernier palais construit (Dowome).

Les efforts récemment faits pour rehausser les toitures et pour remettre en place le système de véranda périphérique sont très bénéfiques non seulement du point de vue de l'authenticité de la forme, mais aussi de l'efficacité technique.

Dans une perspective dynamique (devenir historique), il serait justifié d'affirmer que certaines initiatives de substitutions de matériaux et d'inventions techniques se sont faites dans une logique de continuité de la tradition. Rappelons ici que les bas reliefs ne furent apposés sur les palais qu'à partir du règne du roi Kpengla, le 7^{ème} de la dynastie, et qu'on en trouve aujourd'hui sur quasiment tous les palais. Certaines de ces nouvelles adaptations, y compris en utilisant des matériaux « modernes » ont donné des résultats particulièrement heureux, à la fois créatifs et valorisants qui méritent d'être conservés en l'état car représentatifs de périodes particulières de la vie des palais.

Les domaines dans lesquels l'authenticité des palais est la plus forte sont l'implantation et les aspects immatériels.

L'implantation générale des palais mais aussi des divers éléments de chaque palais sont toujours parfaitement conformes aux implantations originelles. Ils témoignent toujours de l'évolution historique du royaume mais aussi des rapports hiérarchiques entre les diverses cours.

Pour ce qui est des aspects immatériels, la plupart des cérémonies et activités traditionnellement liées au culte ou à la commémoration traditionnelle des illustres ancêtres de la population d'Abomey sont toujours organisées de façon régulière.

Certaines cours demeurent effectivement les lieux d'intronisation des dignitaires et d'activités diverses liées au culte des rois (danses, offrandes, prières,...). Sur la base des éléments précédemment mentionnés, force est de constater que le site des Palais royaux d'Abomey satisfait toujours bien aux conditions d'authenticité et d'intégrité. Toutefois, ces conditions et la diversité de leurs attributs devront continuer à être bien comprises et bien étudiées, car chaque élément, bâti ou non bâti, ou encore simplement une trace, un signe, peut être porteur de valeurs toutes particulières qu'il conviendra de bien.

Détecter avant toute intervention. Il s'agit de s'assurer que les valeurs du site ne risquent pas d'être effacées ou diminuées, mais au contraire, et autant que possible, révélées ou reconstituées dès lors qu'une documentation suffisante aura pu être rassemblée au préalable. Dans ce cadre, il faut se rappeler constamment que la palette de décisions/solution de conservation et de mise en valeur est large et qu'elle permet de s'adapter à cette diversité de cas de la façon la plus fine, permettant la conservation et la mise en valeur de toute les richesses du Site des palais royaux d'Abomey.

❖ Le secteur muséal

Le secteur muséal occupe deux (02) palais :

Le palais du roi Ghézo qui comporte : le singbo (maison à étage), le kpododji (première cour), le logodo (auvent d'entrée et d'accès à la deuxième cour), l'adjalala (salle de réunions du roi), le djêxo (lieu de repos de l'esprit du roi et de son épouse nan Zoyidi), l'adoxo (tombe de GUEZO, AGONGLO), tombes des 41 épouses du roi, les temples Agassou...

Le palais du roi Glèlè, moins vaste comprend : le honnuwa (auvent d'entrée et d'accès à la 1ère cour), le djononxo (case des étrangers), le kpododji (première cour), le logodo, l'adjalala, l'adandjèxo (case du courage), le djêxo de Glèlè, le bureau de l'administration coloniale, les tombes du roi Glèlè et de ses 41 épouses.

Les deux palais abritent depuis 1944, le musée historique d'Abomey qui détient 1400 objets historiques et/ou culturels. Ces objets sont hérités des différents rois qui se sont succédés à la tête du royaume du Danxomè de 1600 environ à 1900.

Ces collections d'objets sont constituées d'armes, de bijoux, d'autels portatifs en métal (assin), de statues en bois recouvertes de laminés de laiton, de cuivre ou argent, représentant des animaux qui symbolisent les rois, des étoffes appliquées qui relatent les gestes et sentences de ces souverains et leurs emblèmes, des instruments de musique et des objets importés d'Europe, offerts par des voyageurs et représentants de factoreries.

La plupart de ces objets qui ont servi par le passé dans les cérémonies coutumières royales, continuent encore aujourd'hui d'être utilisés par les princes à ces mêmes fins à travers des prêts effectués auprès du Site des Palais Royaux d'Abomey. Ces objets ainsi prêtés sont retournés dans les réserves dès la fin des cérémonies.

Cette situation particulière implique une collaboration étroite entre les familles royales et le Gestionnaire du site. Ce qui fait du Site des palais royaux d'Abomey, un lieu vivant, car les objets muséaux, les bâtiments et les cours sont toujours fonctionnels. Toutefois, une partie des objets utilisés par les rois du Danxomè se trouve encore dans les familles royales. Ils ne sont pas inventoriés et ne bénéficient pas de soins ni de protection formelle.

A ces collections s'ajoutent les bas-reliefs qui décorent les salles de réception (adjalala) de Ghézo et de Glèlè et le zinkpoxo. Ils représentent l'une des caractéristiques principales du Musée. Ces bas-reliefs à l'origine, étaient modelés avec de la terre de termitière mélangée à l'huile de palme et colorés avec des teintures végétales ou minérales.

Une cinquantaine d'anciens bas-reliefs restaurés avec le concours du Getty Conservation Institute (GCI) de 1993 à 1997 sont exposés aujourd'hui dans le bâtiment de l'ex-administration coloniale au Musée Historique d'Abomey.

Figure 5 : Vue aérienne du secteur muséal



Source : Plan de conservation, de gestion et de mise en valeur 2007-2011.

❖ Les bas-reliefs

Sur les murs de la plupart des palais royaux du Danhomè il y a des bas-reliefs. Aujourd'hui, ceux des palais de Guézo et de Glèlè sont les plus impressionnants et les mieux conservés. Comme dans une bande dessinée, leur ensemble raconte de façon plus approfondie et avec plus de détails que les toiles appliquées l'histoire du royaume, les croyances et les dieux, la bravoure et l'action de ses fils, amazones ou guerriers, qui ont permis de vaincre les ennemis et de contribuer à l'agrandissement du royaume.

A quelle source puisent-ils cet art ? Quelle en est la technique ? Que raconte-t-il ? A-t-il connu une évolution ? Autant de questions auxquelles nous apporterons des réponses dans notre brève description qui suit.

1- Les sources de la création et Origines des bas-reliefs

Les bas-reliefs comme l'ensemble des arts de cour du royaume du Danhomè puisent leur inspiration dans les sources orales mémorisées et restituées au besoin par un corps de spécialistes de l'histoire des rois, les "Kpanlingan", tenus de réciter, sans se tromper du plus petit mot, toute la geste de chacun des rois du Danhomè.

Cette source essentiellement historique, trie l'information à transmettre, dans une sorte de pédagogie du dévoilement progressif ; elle ne raconte jamais les échecs des monarques probablement aussi nombreux que leurs succès. S'y ajoute la connaissance que l'artiste de cour qui vit dans le giron royal et à proximité du palais a des us et coutumes, des traditions religieuses et de la langue fon, précieux outils pour accéder à la compréhension pleine de la forme créée. La dépendance de l'histoire est plus ou moins grande selon les métiers et arts de cour. Les bas-reliefs sont ceux qui, toutefois, en prenant appui sur l'histoire officielle, donnent des ouvertures sur l'histoire sociale.

Il y a peu de certitudes à propos de l'origine des bas-reliefs. On peut toutefois retrouver dans la culture des éléments de compréhension de cet art. Les bas-reliefs appartiennent à l'univers des Fon. Dans cette culture, on estime que la terre est un des 41 enfants de "Dieu". Elle est en tout cas la meilleure et principale expression de Sakpata, divinité de la terre, responsable des maladies éruptives. Le bas-relief, élément décoratif d'une architecture de terre, consacre l'indispensable collaboration entre ce dieu et les hommes.

Ce dieu accepte en effet que sa chair soit prélevée pour construire des maisons et les embellir.

Les formes les moins élaborées de bas-reliefs se retrouvent sur les murs des temples de la banlieue d'Abomey, érigés longtemps avant ceux de la cité capitale du royaume. On y trouve essentiellement des formes géométriques, des roues "solaires" et plus rarement des motifs animaliers, végétaux ou humains.

Il est difficile de proposer une date de naissance aux bas-reliefs. Les sources orales à Abomey assurent néanmoins qu'ils sont contemporains des toiles appliquées et dateraient du règne d'Agadja (1708-1740).

2- La technique

La technique utilisée pour les bas-reliefs des palais royaux du Danhomè est celle du relief dans le creux. Les artistes découpent dans un mur de très grande épaisseur une alcôve ou niche de forme carrée ou rectangulaire le plus souvent, au sein de laquelle l'artiste modèlera par adjonction de terre le motif prévu. Une fois achevé, celui-ci prendra l'aspect d'une demi-bosse préservée surtout de la pluie. La demi-bosse permet à l'œuvre de faire corps avec le bâtiment.

Pour obtenir un modelage de bonne qualité, les créateurs de bas-reliefs recourent parfois à la terre de termitières, reconnue pour son imperméabilité et son élasticité. A ce matériau de base ou à toute autre terre de barre, ils ajoutent parfois de la pulpe de noix de palme et de l'huile pour garantir l'imperméabilité. L'utilisation de la terre de barre permet aux bas-reliefs une très grande souplesse permettant ainsi de rendre avec une remarquable aisance le mouvement ou le modelé du corps humain.

Depuis les années 80, les artistes intègrent le matériau le plus élaboré existant. Sous cette contrainte, leur technologie a évolué. Ils conçoivent en effet un patron de la forme à exécuter ; le patron permet de découper du grillage que l'on dépose sur une ébauche inachevée du relief. L'ensemble est ensuite recouvert d'une chape de terre et de ciment. Certains vont plus loin : dans l'ébauche de la forme ils enfoncent des clous et assurent le remplissage avec du mortier.

La finition dans tous les cas consistera à peindre le bas-relief. Autrefois les teintures végétales permettaient d'obtenir des couleurs plutôt douces, moins agressives et voyantes que celles d'aujourd'hui où l'acrylique prédomine.

3- A la découverte des bas-reliefs des palais de Guézo et de Glèlè

La transformation des palais de Guézo (1818-1858) et de Glèlè (1858-1888) en musée date de 1943. La double inscription du site où ils se trouvent sur la Liste du patrimoine mondial et la Liste du patrimoine mondial en péril nous a valu une meilleure conservation des bas-reliefs qui en ornent les murs.

- Structure d'ensemble

Figure 6 : Un pan de bas-relief du palais de Guézo



Source : DEGAN Nadio 2009, Abomey, Rapport 2006

Témoins de l'histoire, l'information transmise par les bas-reliefs des façades des bâtiments royaux est organisée horizontalement et verticalement en trois registres. Le chiffre 3 est synonyme de grande stabilité chez les Fon.

Le registre inférieur est celui de la signature royale ; il permet aux locuteurs de la langue fon d'identifier le propriétaire du palais à partir de son nom fort : buffle pour Guézo et lion pour Glèlè.

Le registre médian est essentiellement consacré à la guerre ou à des images qui l'évoquent, tandis que le dernier registre est fait d'images où l'on rend hommage aux ancêtres et aux dieux tutélaires de la famille royale.

Ces trois registres se déroulent comme une bande dessinée dont chaque bas-relief est un élément. Puisqu'ils sont fixés sur des pilastres, le même rythme ternaire se reproduit sur chacun d'eux, autorisant une lecture aussi bien horizontale que verticale. Le sens de lecture le plus pertinent me paraît aller du bas vers le haut. Pour ceux du palais de Glèlè, ils pourraient se traduire comme suit : "Moi Glèlè, propriétaire de ce palais, j'ai fait de nombreuses guerres comme Guézo mon père ; j'ai la protection de mes ancêtres et de mes dieux".

Le site des Palais Royaux d'Abomey est formé d'un ensemble de dix (10) palais construits les uns à côté des autres, ou superposés parfois, suivant la succession au trône. Ainsi dans ces palais régnèrent, les uns après les autres, une dynastie de douze (12) Rois sur le royaume du Dahomey. De l'analyse des différentes composantes constitutives du site, il apparaît que tous les palais suivent une même structuration spatiale qui se présente comme suit :

- une place destinée au public, du côté de l'entrée principale,
- un Honnuwa, premier édifice de contrôle d'accès entre la place publique et la cour extérieure du palais. C'est un bâtiment de forme rectangulaire couvert et une façade avec portiques donnant sur la place,
- la Cour extérieure du Palais. Elle contient généralement les éléments suivants : - la case des étrangers (Djonoxo), - la case de la prêtresse du roi (Tassinexo), - la case des conciliabules (Légédéxo),
- Un logodo, deuxième édifice de contrôle d'accès donnant sur la cour propre du palais,
- La cour du Palais. Dans cette cour se trouve (l'adjalala), l'édifice principal du palais, dans lequel le roi tient son conseil et reçoit ses hôtes. Cet édifice est décoré de bas-reliefs aux motifs du roi. Suite au décès du roi, le temple abritant l'esprit du roi (Djéxo) est réalisé dans cette cour,
- Une cour attenante à la cour principale, contenant la tombe symbolique du roi (Adoxo) et la tombe des quarante et une (41) épouses du roi qui l'accompagnent dans l'au-delà.

- Éventuellement une cour privée du roi (Honme).

Cet ensemble architectural fait de terre, de bois et de paille est très impressionnant et singulier en son genre, d'où son inscription en 1985 sur la Liste du patrimoine mondial selon les critères (III)⁷ et (IV)⁸. Aujourd'hui, les palais ne sont plus habités. Le Musée historique d'Abomey est créé en 1944 sous l'administration coloniale.

Il est logé dans le palais du roi Ghézo (1818-1858). Ce Musée dispose d'un patrimoine constitué de plus de 1400 objets qui témoignent de la richesse de la civilisation du royaume du Danxomé qui a évolué pendant quatre siècles.

Les collections du Musée :

- Des Bas-reliefs incorporés aux bâtiments et certains découpés, montés en exposition dans une des salles du musée,
- Des objets royaux : trônes royaux, récades, ombrelles, hamacs, parures...
- Des objets d'artisanat de cour : tentures en motifs appliqués polychromes, pagnes, statues allégoriques...
- Des objets rituels : autels portatifs dédiés aux ancêtres, sabres rituels, calebasses d'offrandes...
- Des vêtements : tuniques royales, pagnes d'apparat...
- Des collections d'armes blanches et à feu liées à l'histoire du royaume.

⁷ Critère (iii) : Les palais royaux d'Abomey constituent un ensemble monumental de très grande valeur historique et culturelle en raison des conditions qui ont présidé à leur érection et des événements qu'ils ont abrités. Ils représentent l'expression vivante d'une culture et d'un pouvoir organisé, marque du passé glorieux des rois qui ont régné sur le Royaume du Dahomey de 1620 à 1900.

⁸ **Critère (iv):** Organisés sous forme d'une succession de cours très hiérarchisées, l'accès de l'une à l'autre étant assuré par des portails bâtis à cheval sur les murs d'enceinte principaux, les palais royaux d'Abomey constituent un ensemble architectural unique. Ces structures fortifiées complexes illustrent l'ingéniosité développée par le pouvoir royal, à partir du milieu du XVIIe siècle, pour se conformer au précepte énoncé par le fondateur du royaume Houegbadja « que le royaume soit toujours fait plus grand ».

C- Présentation du Musée Architecture des palais royaux d'Abomey.

Le musée d'Abomey est, comme l'ensemble du palais, un ensemble constitué de bâtis et de cours que délimitent, par endroits, des murs de clôture et des murailles de hauteur impressionnante. Les murs sont, en moyenne, épais d'une quarantaine de centimètres environ, ce qui entretient un confort thermique et de séjour dans les salles.

Les éléments architecturaux sont construits dans différents matériaux : la terre de barre pour les fondations, les sols et les élévations ; le rônier, le bambou et d'autres essences comme l'iroko et l'acajou pour la charpente et la menuiserie ; la paille pour la couverture.

Certains bâtiments portent des bas-reliefs, simples décorations devenues de véritables moyens de communication codifiés à la fin du XVIIIe siècle. Incrustés dans les murs et les colonnes, les bas-reliefs étaient modelés avec de la terre de termitière mélangée à l'huile de palme et colorée avec des teintures végétales ou minérales. Ils constituent l'une des originalités les plus impressionnantes du musée.

Chaque palais comporte plusieurs modules plus ou moins similaires tant par la morphologie que du point de vue fonctionnel.

L'on accède à la première cour intérieure du palais (Kpododji) par le Honnouwa, et à la deuxième cour intérieure (Jalalahennou) par le Logodo. Dans cette deuxième cour se trouvent le Ajalala (superbe bâtiment portant de nombreuses ouvertures et dont les murs sont décorés de bas-reliefs aux motifs évocateurs) et les temples.

La construction de l'espace palatial ne consiste cependant pas en une simple répétition des formes anciennes. Elle admet des originalités architecturales généralement liées aux conditions particulières de règne de chaque Dada. Les palais les plus entretenus aujourd'hui sont ceux qui abritent le musée, c'est-à-dire les palais des rois Glèlè et Guézo.

Figure 7: L'un des Cours du palais : salle des trônes reconvertie en musée



Source : Plan de gestion Africa 2009, Abomey, Rapport 2006.

Figure 8: Salle des assins (autel rituel) la façade est formée de portiques et de bas-reliefs polychromes.



Source: Plan de gestion Africa 2009, Abomey , Rapport 2006

II- Les palais royaux d'Abomey : systèmes constructifs et matériaux

Les palais royaux d'Abomey sont le symbole et un vestige important de l'ancienne puissance du royaume du Danxomè.

En effet, selon la tradition, chaque prince héritier qui accède au trône doit construire son palais à côté de celui de son prédécesseur pour accomplir la devise du fondateur du royaume, le Roi Houégbadja, de faire du Danxomè un royaume plus grand et toujours plus fort. L'occupation spatiale se traduit d'une façon générale au niveau de chaque palais par la présence de cours hiérarchisées et de différentes composantes destinées à certaines pratiques et cérémonies royales.

Le musée d'Abomey est, comme l'ensemble du palais, un ensemble constitué de bâtis et de cours que délimitent, par endroits, des murs de clôture et des murailles de hauteur impressionnante. Les murs sont, en moyenne, épais d'une quarantaine de centimètres environ, ce qui entretient un confort thermique et de séjour dans les salles.

Les éléments architecturaux sont construits dans différents matériaux : la terre de barre pour les fondations, les sols et les élévations ; le rônier, le bambou et d'autres essences comme l'iroko et l'acajou pour la charpente et la menuiserie ; la paille et la tôle pour la couverture.

Certains bâtiments portent des bas-reliefs, simples décorations devenues de véritables moyens de communication codifiés à la fin du XVIIIe siècle. Incrustés dans les murs et les colonnes, les bas-reliefs étaient modelés avec de la terre de termitière mélangée à l'huile de palme et colorée avec des teintures végétales ou minérales. Ils constituent l'une des originalités les plus impressionnantes du musée.

Chaque palais comporte plusieurs modules plus ou moins similaires tant par la morphologie que du point de vue fonctionnel.

L'on accède à la première cour intérieure du palais (Kpododji) par le Honnouwa, et à la deuxième cour intérieure (Jalahennou) par le Logodo. Dans cette deuxième cour se trouvent le Ajalala (superbe bâtiment portant de nombreuses ouvertures et dont les murs sont décorés de bas-reliefs aux motifs évocateurs) et les temples.

La construction de l'espace palatial ne consiste cependant pas en une simple répétition des formes anciennes. Elle admet des originalités architecturales généralement liées aux conditions particulières de règne de chaque Dada. Les palais les plus entretenus aujourd'hui sont ceux qui abritent le musée, c'est-à-dire les palais des rois Glèlè et Guézo.

A- Systèmes constructifs

L'élément central de la construction des palais royaux est la terre de barre, qui est un système constructif en terre crue, comme la bauge ou le torchis. C'est le principe le plus ancien de construction à fondations dites "ancrées". est un mode de construction qui a en Afrique plus de 10 000 ans d'âge. La terre crue est la matière première la plus

utilisée pour édifier les murs. Elle est employée pure : terre de barre ou mélangée de paille ou de bouse de vache : le pisé. Imbibée d'eau : elle forme le banco. Une ligne a le temps de durcir avant de recevoir la couche supérieure.

Selon une étude de l'UNESCO, l'architecture de terre est l'une des expressions les plus originales et les plus puissantes de notre capacité à créer un environnement construit avec des ressources locales facilement disponibles. Elle inclut une grande variété de structures, allant des mosquées, palais et greniers aux centres villes historiques, paysage culturel et sites archéologiques. Son importance culturelle dans le monde entier est évidente et a mené à sa considération en tant que patrimoine commun de l'humanité, méritant par suite la protection et la considération de la communauté internationales.

Les rois d'Abomey ont donc adopté la terre pour construire leurs palais. Chaque composante du palais compte tenu de ses fonctionnalités et de ses attributs, répond à une architecture spécifique.

Ainsi, le lieu de culte aux esprits des ancêtres sont un type d'architecture qui sous leur forme originelle forcent au respect par la proportion impressionnante de leur toiture par rapport à celle visible des murs ou supports en élévation. (Voir annexe 1)

Les palais furent entourés d'un rempart ou plutôt d'une muraille assez élevée qui pouvait atteindre une hauteur de quatre (04) à six (06) mètres. Leur épaisseur évoluait entre 1,20m à la base et 50 cm au sommet. La muraille était frappée d'une seule entrée principale et unique, protégée par un auvent et qui donnait accès à la cour extérieure.

Aménagés en portique, les murs de l'entrée principale étaient frappés des armoiries du roi sous forme de bas-relief. La décoration et l'animation de certains bâtis des palais par des bas-reliefs réalisés en terre et rehaussés de peinture, constituent l'une des caractéristiques les plus originales du site.

Ces bas-reliefs à l'origine, étaient modelés avec de la terre de termitière mélangée à l'huile de palme et colorés avec des teintures végétales ou minérales. Simples motifs ornementaux, ces bas-reliefs sont devenus un moyen de communication comme le langage tambouriné ou les chansons codifiées à partir du règne du roi Agonglo (1789-1797). C'est une technique qui est aussi en perdition.

La charpente est faite avec des bambous ou du rônier traité pour protéger contre les insectes et les termites. Cette technique tend à disparaître car la toiture qui était en paille a disparu déjà au profit de la tôle. Il faut donc initier d'autres spécialistes afin que la charpente traditionnelle ne disparaisse totalement. La paille est tissée et déposée en bottes avec une épaisseur qui empêche l'écoulement des eaux de pluies. Mais il s'est posé depuis peu la question de la durabilité des matériaux.

Figure 9: Travaux de restauration de la toiture



Source: Plan de gestion Africa 2009, Abomey, Rapport 2006.

Figure 10: Travaux de restauration de la toiture : la toiture qui était en paille a disparu déjà au profit de la tôle



Source : DEGAN Nadio, 08 août 2019.

Figure 11 : Vue d'un bâtiment du palais après restauration.



Source : Plan de gestion Africa 2009, Abomey, Rapport 2006

Les Palais Royaux d'Abomey sont le témoin matériel essentiel du Royaume du Danxomé qui se développa dans la région à partir du milieu du 17^{ème} siècle selon le précepte énoncé par son fondateur, Hwegbaja, « que le royaume soit toujours plus grand ». Douze rois s'y succédèrent, et ce jusqu'en l'an 1900.

Les hautes structures fortifiées des palais, et le fossé d'enceinte, le agbodo, illustrent l'ingéniosité développée par le pouvoir royal. La multiplicité des palais, y compris d'autres, dits privés, situés à l'extérieur de l'enceinte principale, ainsi que la probable existence de résidences leurres, étaient autant de moyens de protéger le roi et ses sujets de possibles attaques des royaumes voisins, voire de rivalités internes.

La disposition des palais les uns par rapport aux autres illustre bien la volonté initiale du fondateur du royaume : que le Danxomé soit toujours plus grand. Partant du centre de agbodo où fut édifié le sien, chaque nouveau palais a été implanté à côté de celui de son prédécesseur, en correspondance avec la localisation des nouveaux territoires conquis. Cette contiguïté du nouveau palais avec les précédents illustre aussi bien un autre concept fondamental du roi Hwegbadja, celui de la continuité du royaume.

Les palais sont organisés sous forme d'une succession de cours très hiérarchisées, l'accès de l'une à l'autre étant assuré par des portails bâtis à cheval sur les murs d'enceinte principaux. Cette disposition se retrouve aussi pour les bâtiments principaux (Adjalala). Ceux-ci ont toujours deux travées, localisées chacune dans une cour différente et permettaient un contrôle très strict des accès, pour régler la vie quotidienne et les échanges avec l'extérieur.

A partir du règne du roi Agadja, l'utilisation de bas reliefs polychromes, en ronde-bosse, vint se substituer aux fresques murales et tentures pour illustrer la puissance du royaume et les hauts faits des rois. Ce mode d'expression s'est généralisé et est devenu une des caractéristiques principales de l'architecture des palais.

Ces palais gardent un sens symbolique et continuent de régir les rapports sociaux des différents lignages royaux. Tous les 3 ans, la grande cérémonie commémorative rassemblant toutes les lignées (gandoahi) est organisée. Elle est l'occasion pour les membres de chaque lignée de se réunir pour mettre en œuvre des travaux de réfection des éléments principaux des palais (honnuwa, adjalala, adoxo, djexo), avec parfois des vellétés de les « embellir ».

Les palais ne sont plus habités aujourd'hui. Seule une de ses cours reste en activité, celle de dossémé, où résident les dadasi, femmes qui incarnent symboliquement les rois, qui participent aux cérémonies commémoratives.

Le site possède nombre de points sacrés et lieux de cultes, plus ou moins visibles. Si certains sont marqués par des arbres ou des autels, d'autres sont simplement des lieux ou buttes de terre quasiment imperceptibles. Un des lieux les plus importants est la place Singbodji / Houéhondji. C'est la dernière place à avoir effectivement été utilisée pour les rencontres entre le roi et son peuple. Elle reste, avec les palais adjacents, le lieu où l'on célèbre les deux grandes cérémonies annuelles liées aux rites agraires. Le palais de Glélé garde une importance toute particulière car il abrite toutes les intronisations des rois, princes, princesses et dignitaires.

Aujourd'hui une partie des palais érigée en musée illustre l'histoire du Royaume et sa symbolique à travers une volonté d'indépendance, de résistance et de lutte contre l'occupation coloniale. Ils attirent de nombreux visiteurs, ce qui fait que, outre ses valeurs historiques, spirituelles et culturelles, les palais sont aussi devenus un enjeu important pour la ville d'Abomey. Leur positionnement en plein centre de la ville fait que le site a un impact culturel et socio-économique extrêmement important sur les activités de la ville.

Vestige d'un passé glorieux, le site classé des Palais Royaux d'Abomey demeure le témoin vivant de la puissance du Royaume de Danxome, et d'une civilisation dont la communauté internationale s'accorde à reconnaître la valeur symbolique autant pour la culture béninoise que pour le patrimoine mondial.

Les Palais Royaux d'Abomey sont une propriété de droit public à usage traditionnel collectif privé. L'égués aux princes des familles royales, ces palais comportent des sites et des espaces qui véhiculent de "micro-histoires" et suscitent le respect d'une grande partie de la population pour leur caractère sacré.

Les Familles Royales représentées depuis 1932 par le Conseil d'Administration des Familles Royales d'Abomey (CAFRA) sont les détentrices traditionnelles de ces lieux, sites et espaces de pouvoirs royaux. Elles y entretiennent une vie constante par des rituels, des cérémonies. Elles sont les premières conservatrices de ce patrimoine et

jouent un rôle important en ce qui concerne la vision et la philosophie de conservation et de sauvegarde du site classé.

Ainsi, les cycles des cérémonies dont la fréquence varie de quatre (4) jours à plusieurs mois renforcent l'intérêt attaché à leur conservation.

De ce fait, certains bâtiments et leurs abords sont parfaitement entretenus et protégés alors que d'autres paraissent abandonnés et se dégradent. Car les réparations nécessaires et les reconstructions éventuelles sont plus dictées par les contraintes du calendrier rituel que par le constat d'un risque de dégâts importants.

Cependant, depuis la conquête coloniale jusqu'à l'inscription des Palais Royaux d'Abomey sur la liste du patrimoine mondial en 1985, les Familles Royales ont toujours fourni de gros efforts, et ce, malgré leurs faibles moyens. Elles attachent une grande importance à la conservation et à l'utilisation (droit d'usage) des lieux du site classé.

Conscientes surtout que la conservation culturelle implique aussi la sauvegarde du patrimoine intangible, les Familles Royales encouragent la conservation et la revalorisation des danses royales, la musique cérémonielle et les rituels. Elles ont créé un conservatoire des danses cérémonielles et royales qui initie des jeunes (8 à 15 ans) aux danses traditionnelles.

Ainsi, le site se prête encore régulièrement aux cérémonies coutumières telles que Gandohaxi, Houetanou, Djahouhou et les rites de couronnement ou intronisations des ministres des rois et des princes.

Par conséquent, les palais royaux d'Abomey restent un enjeu très important pour les pouvoirs traditionnels, ce qui leur octroie un statut fortement reconnu par les communautés locales.

B- Matériaux de construction et techniques traditionnelles de conservation

Dans tous les documents consultés et de nos différents entretiens, les matériaux utilisés dans la construction de ces palais sont essentiellement la terre de barre pour les sols, les élévations, le rônier, le bambou, l'acajou et l'iroko pour la menuiserie, la paille pour la couverture. Il y a quelques dizaines d'années la tôle a été introduite. Mais du fait de la fragilité de ces matériaux, un entretien est nécessaire pour maintenir ces vestiges en bon état et éviter tout processus de dégradation qui pourrait entraîner la perte d'éléments ou d'une partie. D'où la nécessité d'entreprendre des actions de conservation de l'authenticité des éléments architecturaux.

Les palais sont à la fois lieux de mémoire (temples, tombes, circuits vivants ... etc.) mais aussi des espaces de pratiques cultuelles et culturelles. Ainsi, le site se prête encore régulièrement aux cérémonies coutumières et les rites de couronnement ou d'intronisation des ministres, des rois et des princes.

Aujourd'hui, selon les personnes ressources rencontrées sur le terrain et certains écrits, cet espace conserve encore tous ses attributs de privilège et de pouvoirs, d'interdits et d'obligations, des rôles hiérarchisés que respectent les différents acteurs des manifestations culturelles. Ce sont ces diverses interactions qui maintiennent le site vivant à travers une dynamique active. Par conséquent, les palais royaux restent un enjeu très important pour les pouvoirs traditionnels, ce qui leur octroie un statut fortement reconnu par les communautés locales.

Le site possède une valeur culturelle religieuse et une valeur esthétique certaines. En effet le site principal et les autres éléments ou lieux qui lui sont liés sont toujours le théâtre de cultes traditionnels périodiques liés aux rois et gardent une présence très forte dans la ville. En 2012, lors de la cérémonie Gandaxi⁹, l'occasion était toute trouvée pour qu'au-delà du côté rituel, les descendants des familles royales puissent entreprendre des actions d'envergure de restauration et de maintenance de certains éléments du site.

Les familles royales sont les premières conservatrices de ce patrimoine et jouent un rôle important en ce qui concerne la vision et la philosophie de conservation et de sauvegarde du site classé qui est pour elles, un lieu de circulation constante et

⁹ Dans le royaume, chaque roi au cours de son règne doit faire une fois au moins cette cérémonie. Elle constitue une manière pour le roi de montrer à son peuple, sa puissance occulte et sa richesse matérielle.

quotidienne et de culte. Les cycles cérémoniels dont la fréquence varie de quatre jours à plusieurs années renforcent l'intérêt attaché à leur conservation.



Figure 12 : Incendie au palais le 14 janvier 2015



Figure 13: Travaux de restauration du palais.

Auteur : Thierry JOFFROY

Ainsi, les réfections nécessaires, sont plus dictées par les contraintes de ce calendrier rituel, que par le constat d'un risque de dégâts importants. De fait, des réparations lourdes, voire des reconstructions entières ou partielles ont souvent été nécessaires. Cette discontinuité a beaucoup marqué les bâtiments car les techniques de construction et les modèles architecturaux ont évolué au cours du temps. Plus particulièrement depuis le début du siècle, l'adoption de techniques et de modèles architecturaux importés a entraîné la modification des modèles originels.

Il est donc important que ces pratiques soient conservées afin que se porte mieux encore le site. Cette nécessité de sauvegarde des pratiques est la preuve qu'en Afrique en général et au Bénin en particulier, les aspects immatériels contribuent efficacement à la préservation du patrimoine matériel même classé patrimoine mondial.

➤ **Menaces et contraintes**

Les menaces auxquelles sont sujets le site des palais royaux d'Abomey, les autres lieux sacrés et les collections qui leur sont rattachées, sont très diverses. On distingue :

- les dégradations liées à la fragilité de certains matériaux de construction (terre de barre, paille, bois de charpente,...) qui résistent peu aux intempéries (pluie, vent,...)

- les dégradations liées à la malveillance, feux de brousse, manque d'entretien, animaux, insectes,...
- les modifications liées à l'adoption de nouveaux matériaux, de nouvelles techniques de construction ou encore de nouveaux modèles constructifs et architecturaux,
- et enfin les dégradations liées à l'adoption de ces nouveautés qui ne sont pas toutes bien maîtrisées ou qui présentent des déficiences techniques.

Les contraintes principales sont liées aux problèmes économiques et au manque de ressources propres qui permettraient de stabiliser l'état de conservation.

Outre les difficultés économiques, on constate un espacement de plus en plus important entre les cérémonies et les travaux réalisés par les familles royales qui sont souvent effectués dans l'urgence pour des raisons diverses. Il en résulte une baisse de la qualité technique des interventions et certaines reconstructions restent inachevées.

Il y a aussi les contraintes de mise en valeur liées à , l'importance physique du site qui s'inscrit au coeur d'une dynamique urbaine moderne avec les velléités et les pressions que cela engendre, notamment du fait des divergences importantes entre les points de vue qui existent sur l'avenir du site, partagés entre:

- sa conservation selon une éthique professionnelle,
- sa conservation traditionnelle autour des pratiques culturelles,
- sa mise en valeur à des fins purement économiques ou profanes.

CHAPITRE II : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE et DIAGNOSTIC.

I- L'environnement juridique de protection du patrimoine culturel au Bénin

A- Présentation du cadre juridique.

Le patrimoine culturel prend de plus en plus d'importance eu égard au rôle prépondérant qu'il joue à travers la promotion ou l'affirmation de l'identité culturelle d'un pays, d'une Nation, d'un individu. C'est pourquoi en tant que témoin matériel de l'homme, il fait l'objet de préoccupations aux plans national, régional voire international.

Ainsi, dans un contexte de liberté, de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression, il est reconnu la nécessité de promouvoir un réel développement culturel national, que la culture est l'essence de l'humanité et le droit à la culture est un droit imprescriptible, inaliénable et par surcroît une partie intégrante des droits de l'homme.

Le gouvernement a jugé indispensable de mettre en place un cadre juridique et institutionnel en vue de mettre la culture au service du développement et des communautés. Si au Bénin l'administration du patrimoine culturel a connu une vie liée à celle de l'époque coloniale au lendemain des indépendances, on peut se réjouir des nouvelles dispositions prises en vue de répondre à la réalité actuelle.

Le cadre législatif, juridique et institutionnel de gestion du patrimoine culturel au Bénin est constitué des lois, ordonnances et autres actes législatifs et réglementaires définissant les modes de gestion, la nature des biens protégés et ou classés, les normes de protection ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect de ce cadre législatif.

Les principales lois relatives à la culture et à la gestion du patrimoine culturel sont :

- **La loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.**

Dans son article 10, la constitution béninoise stipule que : « Toute personne a le droit à la culture ; l'Etat a le devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisation tant matérielles que spirituelles », l'Etat définit la place, l'orientation, les objectifs et le contenu de sa politique culturelle et sa charte culturelle pouvant favoriser son application.

- **La Loi n°2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin.**

Cette loi constitue une avancée des normes juridiques de protection et de gestion du patrimoine culturel au Bénin. Elle fixe le cadre de sa protection et délimite les actions et les rôles des différents acteurs. A cet effet, les articles 7, 8, 9 et 10 consacrent l'Etat notamment le ministère de la culture comme le premier responsable gestionnaire du patrimoine culturel au Bénin. Le ministère a la responsabilité de mettre en place les structures techniques compétentes à savoir : les services centraux (direction du patrimoine culturel), les services déconcentrés (directions départementales de la culture) et une Commission nationale de protection du patrimoine culturel. De même, l'Etat doit appuyer les services décentralisés à savoir les communes dans leur rôle dévolu en matière de gestion du patrimoine culturel.

- **La loi n°91-006 du 25 février 1991 portant Charte Culturelle en République du Bénin dont les articles 11, 12 et 13 sont relatifs à la gestion du patrimoine culturel du Bénin.**

Sur le plan national, une place de choix est consacrée au patrimoine culturel dans la Charte culturelle du Bénin. Ce fait se ressent à travers les structures administratives de l'action culturelle que sont : les institutions publiques et semi-publiques, les institutions non gouvernementales et les collectivités locales. Il en est de même des mesures de protection et de financement des interventions relevant de ce domaine.

- **La loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin.**

Les dispositions de cette loi déterminent les compétences propres des communes en matière culturelle. L'article 100 de la loi stipule que « la commune a la charge de la réalisation de l'équipement et des réparations, ... des infrastructures publiques culturelles, ... au niveau de l'arrondissement, du village ou du quartier de ville. Elle assure en outre l'entretien de ces centres et infrastructures. A cet effet, l'Etat lui transfère les ressources nécessaires. » L'article 102 de la même loi dit que « la commune est compétente, dans son ressort territorial, pour l'animation des activités culturelles ... en assurant aux organes chargés de ces activités, une assistance matérielle

et financière. » L'article 103 précise que « la Commune assure la conservation du patrimoine culturel local. »

- **La loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin.**

L'article 88 prévoit la réalisation d'une étude d'impact préalable pour les promoteurs de projets. Dans cette loi, l'article 6 stipule que : « le ministre de l'environnement est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'environnement ainsi que de la coordination de son exécution... »

D'autres dispositions de la même loi prévoient la création d'organismes et d'agences spécialisées. Ces instances ont la charge de la mise en œuvre et du suivi des actes relatifs à la protection et la gestion de l'environnement.

De même, l'article 55 prévoit que : « les forêts, qu'elles soient publiques ou privées, sont un patrimoine national qui doit être géré en tenant compte des préoccupations d'environnement,... ».

B- Analyse du cadre juridique.

Malgré cette avancée juridique apparente, cet arsenal de textes de lois concerne notamment le domaine du patrimoine culturel matériel au détriment de l'immatériel. Or les savoir-faire traditionnels qui sont des oralités qui relèvent du domaine du patrimoine culturel immatériel, constituent les principales sources d'informations qui sont indispensables dans les démarches des restaurations du patrimoine architectural traditionnel.

Cette faiblesse est liée aussi bien au fond qu'à la forme des textes de lois.

Dans le fond des différentes lois, on peut relever une certaine imprécision des thèmes employés. Nulle part dans ces différents textes de lois on ne parle spécifiquement de la gestion du patrimoine culturel immatériel alors que sa spécificité devrait aider à proposer des actions idoines.

Dans la forme, le déploiement des dispositions de protection sont compromises par la lenteur de la mise en place du fonctionnement des structures concernés. De même, les différentes lois font de l'Etat central à travers certaines directions techniques le principal

acteur sans que ceci ne soit réellement opérationnel. La Direction du Patrimoine culturel (DPC), principale moyen de la mise en œuvre de la politique de préservation et de valorisation du patrimoine culturel est confrontée à des problèmes de ressources humaines qualifiées insuffisantes pour mener à bien ces différentes activités. A cela s'ajoute l'éternelle question des moyens financiers accordés au secteur de la culture dans les budgets de l'Etat.

Il y a lieu donc de réfléchir à insérer des spécificités de ce patrimoine dans les textes de loi existants en insistant de manière particulière sur la transmission de ces savoir-faire pour les travaux de restaurations aux générations montantes, car celle-ci se trouve compromise dans l'état actuel des choses.

II- Histoire de la restauration du site

- **Impact de l'environnement sur le site**

Le site des palais royaux d'Abomey est implanté dans un environnement caractérisé par un climat tropical. Ses différentes composantes (bâtiments, arbres, ...) sont constamment menacées par la nature, surtout par la pluie, les tornades, le vent et les insectes, mais aussi par les activités humaines.

L'eau est le principal ennemi des structures des palais royaux directement ou indirectement en facilitant l'action d'autres agents agressifs. Cette eau provient essentiellement de la pluie très abondante en saison pluvieuse. Les murs de terre sous l'action de l'eau sont sujets à l'érosion avec enlèvement et déplacement de matière entraînant la perte de cohésion et par conséquent la perte de résistance mécanique avec pour effets : ramollissement, basculement de mur, désordre dans les linteaux et les toitures,...

Les vents violents ou les tornades causent des dégâts par leurs actions dynamiques sur les toitures qu'ils finissent par enlever mettant à nu la structure sans aucune autre protection contre la pluie.

Les palais royaux sont bâtis sur des terrains où se sont installées un certain nombre de termitières souterraines. Les termites attaquent les faux plafonds mais aussi les bois de charpente ce qui rend les structures particulièrement vulnérables aux vents forts.

Le site est régulièrement envahi par de hautes herbes qui poussent de façon anarchique pendant la saison des pluies, autour des bâtiments. Elles retiennent l'humidité qu'elles transfèrent au mur entraînant ainsi une série de risques pour le bâtiment et facilitant les remontées d'humidité qui fragilisent les structures et facilitent le travail des termites.

Le feu reste une menace permanente du fait de la présence des hautes herbes autour de certains bâtiments pendant la saison sèche. Les toits de chaume ayant été remplacés par des toitures en tôle, les bâtiments sont aujourd'hui moins vulnérables.

Il serait également important de souligner qu'en plus des facteurs précédemment cités, d'autres menaces pèsent sur les palais royaux d'Abomey. Il s'agit de l'influence de plus en plus croissante dans l'environnement immédiat du site de l'utilisation des matériaux et de techniques modernes dans la construction avec une perte générale de considération pour la construction traditionnelle et donc des savoirs faire qui leurs sont associés. Il y a enfin les velléités d'empiétement aux abords du site.

Ces deux dernières menaces sont aujourd'hui mieux maîtrisées, mais il reste toutefois à mieux faire appliquer le respect des règles de la zone tampon de façon à stopper le développement urbain anarchique. Des progrès sont aussi souhaitables avec une meilleure gestion des déchets domestiques ou venant des marchés périphériques au site.

❖ **Historique des travaux de conservation: 1894-1985**

Les traces écrites de travaux importants effectués sur les palais ont commencé les travaux de reconstruction réalisée sous la direction du roi Agoli-Agbo. Ces premiers efforts ont été complétés par ceux du gouverneur Ballot en 1900 pour assumer la réfection des murailles.

Chaudoin sur la base de ses mémoires personnelles, du fait de sa détention en prison dans les palais pendant trois mois sous le règne de Gbéhanzin, entreprit en 1911 la restauration des palais de Ghézo et Glélé).

De 1931 à 1933, le Gouverneur Reste procède à son tour à la restauration des mêmes palais.

En 1944, le palais des roi Ghézo et Glélé devenus le Musée historique d'Abomey rattaché à l'IFAN connaît une nouvelle restauration. A partir du 1er Août 1960, date de

l'indépendance du Dahomey, (Bénin actuel) le musée devient la propriété de l'Etat depuis lors les interventions sur ces palais ou sur les collections sont réalisées.

En 1964, la mission UNESCO au Dahomey dirigée par Jean Gabus, assisté de Walter Rugg, architecte, avait deux buts essentiels :

- faire le relevé du site pour concevoir une maquette ;
- identifier et choisir un emplacement définitif pour le projet de construction de quatre nouveaux bâtiments destinés au musée.

En 1968, l'UNESCO envoie J. Crozet qui complète les relevés établis par Mr Rugg, dresse le plan détaillé des vestiges des palais d'Agaja et d'Akaba et propose une hypothèse de reconstruction du palais d'Agaja.

En 1977, bien que consacrée à la conservation et à la restauration des collections du musée de la mission, M. B. Coursier fait état des dégâts causés par une tornade qui avait déplacé toits et portes de soutien de trois bâtiments du musée et endommagés les bas-reliefs (palais Ghézo & Glèlè).

Figure 14 : Décoration architecturale en dégradation Bas-reliefs, adjalala de Béhanzin



Source : Plan de conservation, de gestion et de mise en valeur 2007-2011 Avril 2007.

En 1978, M. A. Stevens, architecte, relève et analyse l'état critique des bâtiments et des remparts et propose un plan de restauration des palais Ghézo et Glélé (musée).

En 1985, M. Robert L. Haas, intervient pour évaluer l'ampleur des dégâts subis par le musée historique d'Abomey au cours de la tornade survenue en mars 1984 (palais de Ghézo). Il compléta par le niveau d'authenticité et d'intégrité du site qui motiva son inscription sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Au cours de cette période, l'UNESCO et les autres organisations nationales ou internationales intervenaient sur le site en condition d'urgence.

➤ **Actions 1985-1997**

L'inscription du site des palais royaux d'Abomey sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1985, marquera un véritable tournant dans la philosophie de ces actions. Dès lors l'architecture a cessé d'être le seul volet privilégié ; l'accent est de plus en plus mis aussi sur les actions de conservation des collections, et le renforcement des capacités du personnel.

Tableau 1 : récapitulatif 1985-1997

ANNEE	NATURE DES INTERVENTIONS	Financement
1985	Reconstruction d'une partie de muraille du Palais de Glélé	UNESCO
1985	Reconstruction de l' <i>ajalala</i> de <i>Gézo</i>	UNESCO / BENIN
1986	Restauration de l' <i>adanjexo</i> de <i>Glélé</i>	BENIN
1986	Embellissement de l' <i>adoxo</i> de <i>Glélé</i>	UNESCO
1988 – 1995	Reconstruction de l' <i>ajalala</i> de <i>Glélé</i>	R.F. Allemagne / BENIN
1990 – 1992	Restauration du <i>zinkpoxo</i>	UNESCO
1992	Reconstruction de la muraille sud du palais de <i>Glélé</i>	UNESCO
1992-1994	Restauration de l'ensemble des murs d'enceinte des palais de <i>Ghézo</i> et de <i>Glélé</i> . Mise en place de coiffes sur l'ensemble des murs d'enceinte des palais de <i>Ghézo</i> et de <i>Glélé</i> . Pose d'enduits sur l'ensemble des murs d'enceinte des palais de <i>Ghézo</i> et de <i>Glélé</i> Restauration du <i>logodo</i> donnant accès à la tombe de <i>Ghézo</i>	Fonds propres du site

1993 – 1996	Travaux de conservation des bas-reliefs extraits de <i>l'ajalala</i> de <i>Glélé</i> en 1988	Getty Conservation Institute
1994	Réfection de la toiture du <i>adanjexo</i> de <i>Glélé</i>	BENIN
1995	Reprise des toitures du <i>logodo</i> et de <i>djexo</i> de <i>Guézo</i> et <i>Nan Zognidi</i> , Restauration du bâtiment de l'administration coloniale	Agence de la Francophonie
1995	Travaux de renforcement de la toiture de <i>Singbodji</i> . Restauration de la toiture du <i>Jexo</i> de <i>Glélé</i>	BENIN ITALIE UNESCO
	Reprise de la toiture du <i>Boxo</i> de <i>Gézo</i> . Restauration partielle de <i>l'Adoxo</i> de <i>Akaba</i> (hors musée)	
	Restauration partielle de la conciergerie, du magasin, de l'atelier, des <i>Honnuwa</i> de <i>Agonglo</i> et de <i>Agoli-Agbo</i>	UNESCO
1997	Reconstruction de <i>Fagbassa</i> de <i>Gézo</i>	BENIN
	Restauration de la coiffe des murs de clôture du palais de <i>Glélé</i> .	BENIN ITALIE UNESCO-BENIN

✓ Les projets Prema-Bénin / UNESCO

En 1992, le projet Prema-Bénin I a permis de mettre à jour l'inventaire de l'ensemble des collections, de les traiter et d'aménager une réserve garantissant leur bonne conservation et leur sécurité.

Grâce à un financement du gouvernement Italien, entre 1995 et 1997, le projet Prema-Bénin II a permis un premier travail de renouvellement de l'exposition permanente du Musée.

Outre ce renouvellement, un travail préalable de préparation d'un guide d'entretien a été réalisé. Il a permis la mise en place des conditions d'une meilleure conservation des bâtiments avec la réalisation de travaux de prévention et de conservation et la formation des artisans et du personnel du musée. Par ailleurs, une boutique, une buvette et un village artisanal ont été réaménagés.

✓ Projet de conservation des bas-reliefs

De 1993 à 1996 le Musée Historique d'Abomey a aussi bénéficié de l'appui du Getty Conservation Institute, ce qui a permis la conservation de 45 bas-reliefs et la formation de 4 techniciens en restauration, documentation et conservation des bas-reliefs.

✓ **La réactualisation du dossier de classement du site**

Le Centre du Patrimoine Mondial, a mis en place une mission qui visait à réactualiser le dossier de classement avec la prise en compte de la dimension anthropologique du site en 1995. Cette mission a mis en évidence que l'authenticité du site est en grande partie liée à sa fonction et a proposé la création d'un conseil de gestion de l'ensemble du site incluant des responsables du Ministère en charge de la Culture, les familles royales, la collectivité locale et la société civile

✓ **Conférence internationale "Passé, Présent, Futur des Palais et Sites Royaux d'Abomey"**

A la fin des travaux de restauration des bas-reliefs et d'autres composantes du site suivi du renouvellement de l'exposition permanente du Musée, une conférence internationale, organisée du 21 au 25 Septembre 1997 par le Ministère de la Culture et des Communications du Bénin en partenariat avec l'ICCROM, Getty Grant, l'UNESCO et le Centre du Patrimoine Mondial a rassemblé environ quatre-vingt (80) spécialistes venant de dix (10) pays. Elle avait pour but de faire le bilan des actions récentes et de proposer des solutions pour sa sauvegarde et mise en valeur, formant ainsi une base sur laquelle s'est appuyée la rédaction du premier plan de conservation établi pour le site.

➤ **Bilan des actions : 1998-2006**

La poursuite des activités du projet PREMA dans le cadre de sa troisième phase mis en œuvre dans les années 1998 et 1999, a permis de réaliser des travaux de restauration qui ont été menés sur certaines composantes des palais de Ghézo et de Glélé, dans le but de finaliser le renouvellement complet de l'exposition permanente, y compris un agrandissement du parcours de visite.

Au cours de l'année 2000, les activités de coopération entre le Musée et le SAMP (Swedish African Museum Program) ont permis d'organiser un séminaire de formation-atelier au cours duquel la tombe du roi Agonglo et celle des 41 épouses du roi Ghézo ont été restaurées.

Les activités de restauration ont été poursuivies dans le même secteur en 2001 notamment sur les tombes de Ghézo et des 41 épouses d'Agonglo avec l'appui financier des USA.

Toujours en 2001, dans le cadre de la mise en valeur progressive du site classé, l'opportunité a été offerte au gouvernement béninois d'envisager la restauration du palais du roi Gbèhanzin au cours des années 2002 et 2004. Cette décision fut justifiée par le fait que l'état de dégradation du palais et la menace de disparition de certaines de ses composantes originelles risquaient de porter atteinte à son intégrité. Les objectifs visés à travers cette intervention étaient de :

- sauvegarder et valoriser l'originalité du palais dont l'histoire est fortement rattachée à la personnalité du roi Gbèhanzin ;
- susciter la prise de conscience du public à l'échelle locale, interrégionale, continentale et internationale sur un héritage mondial caractérisé par les relations entre le Danxomè, l'Europe et les Amériques ;
- mettre en valeur le palais à travers ses composantes ;
- étendre progressivement la visite du site en évitant de se limiter à la visite du musée constitué des deux palais des rois Ghézo et Glélé. Cette démarche permettra d'accroître les recettes du site et contribuera au développement économique et social d'un cadre respectueux du patrimoine de la ville d'Abomey.

L'état de délabrement assez prononcé de la concession Dossemè a suscité au cours de la même période la restauration des murs de clôture et de quelques toitures.

En 2006, dans le cadre des recommandations du Comité du Patrimoine Mondial destinées à remédier aux menaces persistant sur le site, et suite aux conclusions de la mission de l'UNESCO à laquelle s'était jointe une délégation du Getty Conservation Institute, une série de travaux préventifs fut lancée, visant à stabiliser l'état de conservation du reste de l'ensemble des vestiges du site (voir liste ci-dessous). Ces travaux ont été entièrement réalisés sur fonds propre du site, avec un appui du Programme d'Investissement Public du Budget National 2006.

La même année, le programme Africa 2009 prit pour sujet d'étude, dans le cadre de son 8ème cours régional, deux sites d'Abomey : le agbodo et l'ensemble que forme la place

Singbodji et la cour des amazonnes. Deux esquisses de plans de gestion ont été produites pour chacun de ces deux sites, leur conception ayant impliqué une grande majorité des acteurs ayant par la suite été chargé de la rédaction du présent document en tant que personne ressource ou assistant. La réflexion menée dans le cadre de ce travail pratique n'a pas manqué de contribuer à la réflexion sur l'état actuel et le possible devenir du site. Enfin, à la fin de l'année 2006, un énorme travail de débroussaillage complet du site a été engagé.

Figure 15 Participants au 8ème cours Africa 2009, présentant les résultats de leurs plans de gestion.



Source : Plan de conservation, de gestion et de mise en valeur 2007-2011 Avril 2007.

Tableau2 : récapitulatif 1998-2006

ANNEE	NATURE DES INTERVENTIONS	Financement
1998	Travaux d'entretien de l'ensemble des cours de <i>Ghézo</i> et de <i>Glèlè</i>	Budget du musée
1999	Restauration de la tombe du roi <i>Glèlè</i>	Italie, Unesco
	Travaux d'entretien : drainage, réfection d'enduits, mise en situation de risque minimum...	Fonds propres du site
2000	Restauration de la tombe du roi <i>Agonglo</i>	Bénin, SAMP
	Restauration de la tombe des 41 épouses du roi <i>Guézo</i>	Bénin, SAMP
	Travaux d'entretien et mise en situation de risque minimum...	Fonds propres du site
2001	Restauration de la toiture de la tombe du roi <i>Guézo</i>	Bénin, USA
	Restauration de la tombe des 41 épouses du roi <i>Agonglo</i>	
2002	Restauration du Palais du roi <i>Gbehanzin</i> : murailles, murets, <i>Honnuwa</i> , <i>Tassinonxo</i> , <i>Logodoxo</i> , <i>Adjalala</i> , <i>Djèxo</i> , <i>Adoxo</i> assainissement des cours du palais	Bénin, Unesco, Japon
2003	Restauration de la clôture de <i>Dossèmè</i>	Budget du musée
	Travaux d'entretien et de mise en situation de risque minimum...	
2003	Restauration de la case incarnant le roi <i>Agadja</i> à <i>Dossèmè</i>	Fonds propres du site
	Réfection de la toiture de la case de la reine incarnant le roi <i>Gbehanzin</i>	
	Travaux d'entretien : drainage, enduits, risque minimum...	
2004	Restauration du <i>Honnuwa</i> de <i>Agoli Agbo</i>	Budget national et Fonds propres du site
	Restauration de 180 mètres linéaires de mur du palais <i>Agoli Agbo</i>	
	Restauration de l'atelier de menuiserie au sein du palais du roi <i>Glèlè</i>	
	Réfection de la toiture <i>Adoxodokpo</i> à <i>Dossèmè</i>	
	Réfection de la toiture de la tombe du roi <i>Akaba</i>	
	Travaux d'entretien ; enduits, mise en situation de risque minimum...	
2005	Restauration du <i>Honnuwa</i> de <i>Houégbadja</i>	Budget national et Fonds propres du site
	Restauration du <i>Logodo</i> sis en face de la tombe du roi <i>Guézo</i>	
	Entretien : réfection d'enduits, mise en situation de risque minimum...	
2006	-Evaluation du 1 ^{er} plan de conservation des palais royaux d'Abomey -création de la zone tampon par Arrêté du Maire d'Abomey - réalisation lever topographique du site	UNESCO
2006- - Janvier 2007	Restauration de charpente toiture de : . <i>Djexo</i> et <i>Adojo</i> de <i>Agoli Agbo</i> . <i>Honnuwa</i> d'accès à la tombe de <i>Ghézo</i> et de <i>Akaba</i> . <i>Adoxo</i> de <i>Kpengla</i> et d' <i>Agadja</i> . Six bâtiments de <i>dadasì</i> , cour <i>dossémé</i> Drainage autour du pan de muraille de la case à étage de <i>Akaba</i> Consolidation de la portion de muraille de <i>Tegbessou</i> Installation d'un bande de 3 mètres de protection autour de l'ensemble des vestiges en dehors de l'aire muséale et <i>Dowomé</i> Installation d'allées permettant de circuler au centre du site Travaux d'entretien et de mise en situation de risquemimum... Campagne de nettoyage général de l'ensemble des 47 hectares	Fonds propres du site Fond national de developement des musées
2006 - Janvier 2007	Reconstruction partielle de l' <i>Ajalala</i> de <i>Hwegbaja</i> Réfection de la charpente toiture de <i>Adoxo</i> de <i>Hwegbaja</i> Restauration complète du temple face <i>Ajalala</i> de <i>Hwegbaja</i> Enduits et banquettes sur <i>adoxo</i> de <i>Hwegbaja</i> et <i>Agaja</i> Restauration des charpentes et toitures de 6 cases des <i>dadasì</i> Travaux de maçonnerie sur l' <i>Adoxo</i> de <i>Kpengla</i> Restauration de la case de la gardienne de <i>Kpengla</i> Restauration du <i>Logodo</i> d' <i>Agoli Agbo</i>	Bénin (PIP)

Faisant suite au projet PREMA-Benin I au cours duquel un volet important avait été consacré à la conservation des collections du Musée historique d'Abomey, Le projet PREMA-Benin II, visant une revalorisation plus générale de ce musée, a prévu de développer un volet «architecture » venant compléter un travail d' amélioration de la présentation des collections. En effet, malgré de nombreux efforts et investissements réalisés depuis plusieurs dizaines d'années, force était de constater que les bâtiments du musée (palais des rois Gézou et Glèlè) restaient plutôt en mauvais état et toujours sujets à de coûteuses et régulières réparations, voire reconstructions.

L'objectif principal de ce volet « architecture » était la mise en place de méthodes de conservation préventive devant progressivement induire l'amélioration de l'état de conservation des bâtiments du musée.

Ce volet, démarré fin 1980 avec la formation en France de deux responsables béninois que sont - Gonçalves Aimé : Architecte, Hadonou Urbain Conservateur - prévoyait aussi une recherche bibliographique, une analyse technique des problèmes spécifiques de ce site, la formation des artisans du musée et finalement l'établissement et la mise en place d'un protocole d'entretien.

➤ Analyse de l'état et diagnostic.

Ce travail a principalement été réalisé au cours d'une double mission de CRATerre-EAG en collaboration avec les partenaires béninois. Un constat précis sur l'état des divers bâtiments a pu être établi, complété par une étude des moyens alloués en termes de personnel de différents niveaux et qualifications, ainsi qu' en termes d'équipements et de finances. Une grande partie de ce travail a consisté en l'identification des circonstances et processus de dégradation des bâtiments, nécessaire pour la définition des activités de conservation préventive. Pour cela, un effort tout particulier a été fait pour que soient bien précisées les causes liées à la conception même des bâtiments (en prenant bien en compte l'évolution dans les matériaux et dans les formes architecturales), à l'environnement physique (climat, végétation, insectes, animaux...) et à l'activité humaine (utilisation des bâtiments, entretien, activités dans l'environnement proche, capacité d'intervention en cas de problème), ainsi que leur importance et les différentes combinaisons entre elles. Ayant vérifié la pertinence des orientations qui avaient été données à ce volet architecture, des recommandations et précisions ont été faites et un plan de travail a été établi. Toutefois, ayant constaté des situations de risque

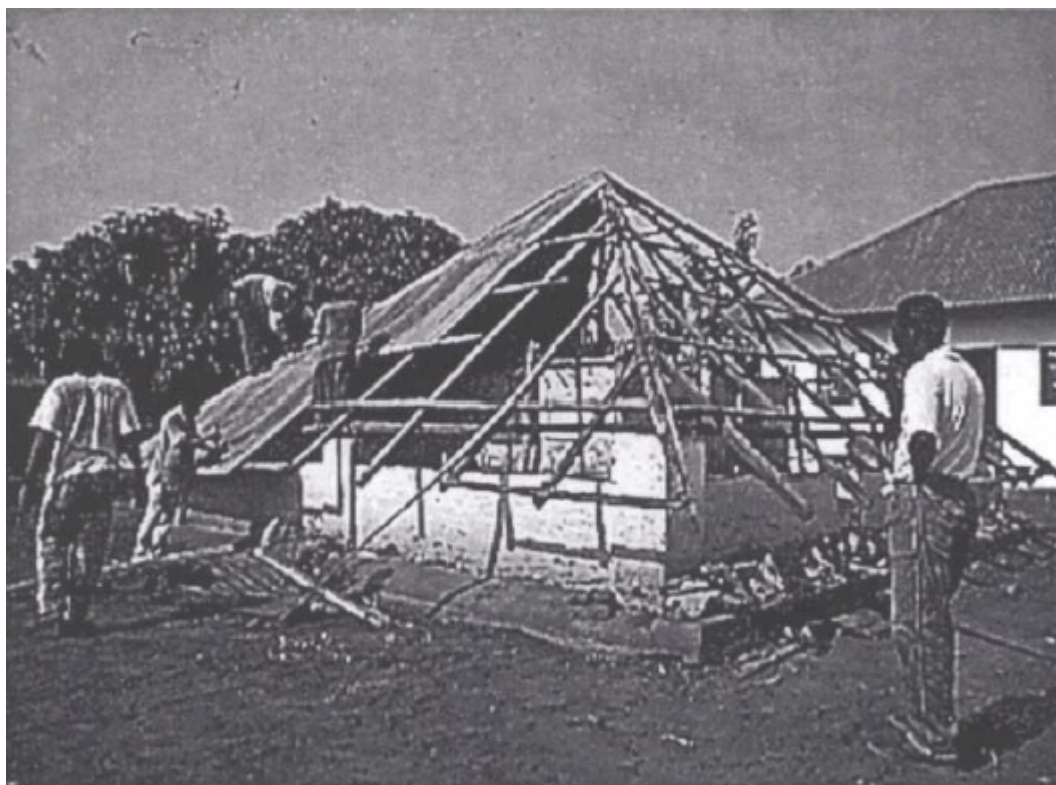
de dégradation quasi immédiat, un « plan d'urgence » a dû être proposé en complément des activités prévues. Ce plan d'urgence comprenait des travaux de conservation curative sur neuf structures architecturales (ou dans leurs environs immédiats) dont certaines parmi les plus importantes du site (notamment les jèxo). Enfin, des premières recommandations ont été faites pour la mise en place de conditions favorables à la bonne conservation des bâtiments du palais, au niveau du personnel, des moyens ainsi que de la gestion des « projets » et au niveau technique et de la définition des priorités d'action.

➤ Mise en œuvre du plan d'urgence de restauration des bâtiments : PREMA-Benin.

Organisé et encadré conjointement par une équipe de la Direction du Patrimoine Culturel représentée par Aimé Gonçalves, Architecte en chef des Monuments historiques du Benin, et par D. Mizéhoun, Technicien supérieur du bâtiment, ainsi que par deux experts de CRATerre-EAG (projet Gaia).

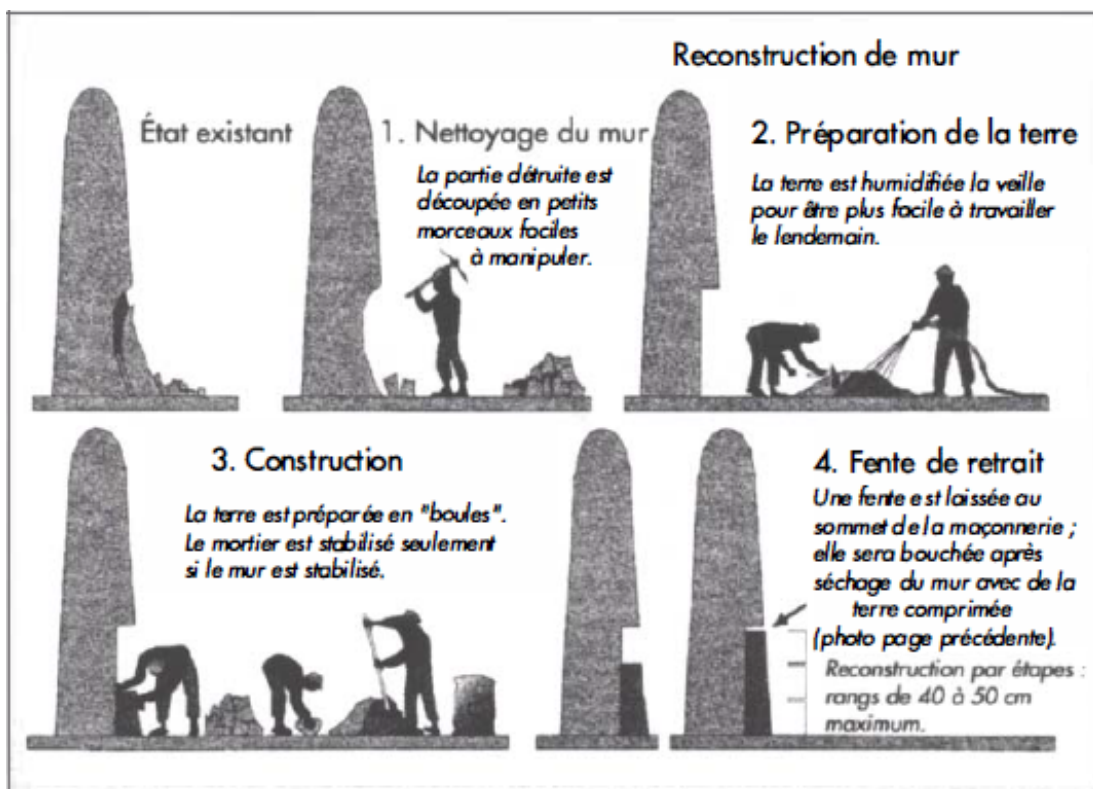
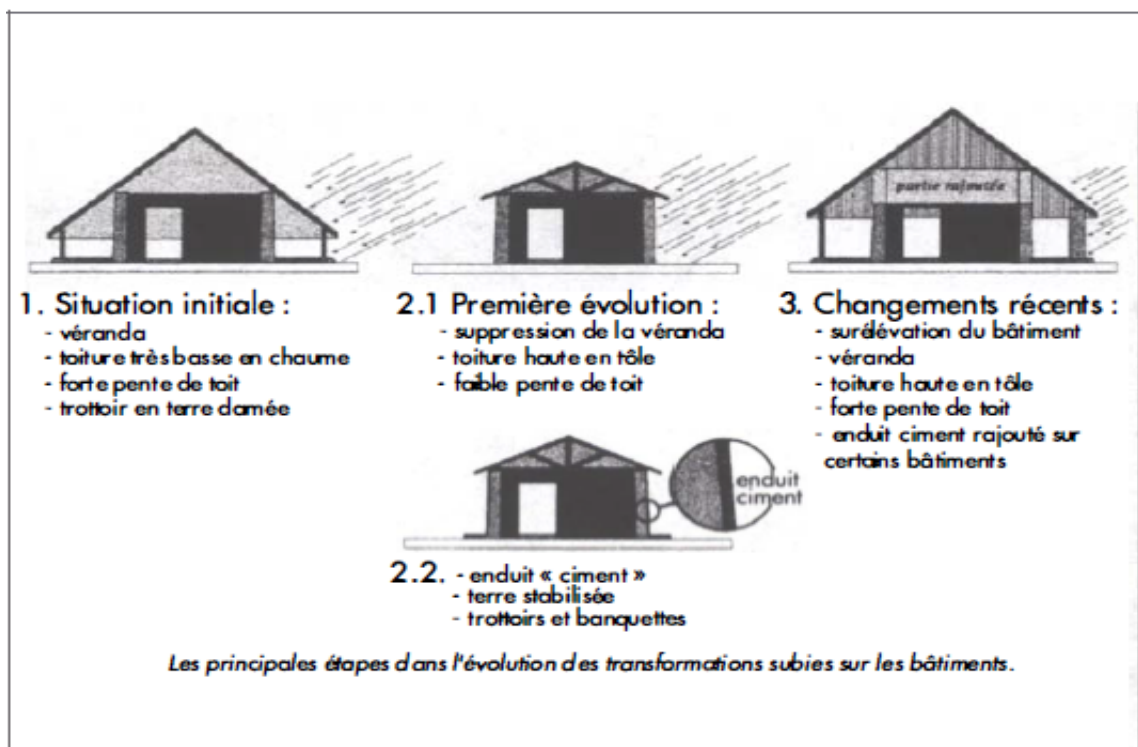
Après une courte introduction théorique, cet atelier a principalement consisté en la réalisation de travaux effectifs sur le terrain, sélectionnés en fonction de leur représentativité ou de leur urgence. La quasi-totalité des circonstances et processus de dégradation affectant les bâtiments du musée ont pu être inclus dans le programme. Si les aspects de conservation curative ont été abordés, l'accent principal a été mis sur les méthodes et pratiques de la conservation préventive. A la fin de l'atelier, un plan d'action définissant les activités prioritaires pour une période d'environ un an a été établi. Il comprend des compléments d'actions curatives ainsi que l'engagement de l'application du plan d'entretien (conservation préventive).

Figure 16 : Réfection de la toiture du jexo de Glèlè. Ce travail, qui faisait partie du plan d'urgence, a été réalisé pendant l'atelier de formation.



Source : Photos de Thierry Joffroy.

Figure 17 : Les principales étapes dans l'évolution des transformations subies sur les bâtiments.



Sources : Extraits de « Palais royaux d'Abomey : 1. Circonstances et processus de dégradation ». S. Moriset, Craterre-EAG 2007.

En 1997, Le Ministère de la Culture et de la Communication de la République du Bénin et l'Institut Getty de Conservation (GCI) ont achevé un projet entrepris en collaboration pour la conservation des bas-reliefs de l'ajalala du roi Glèlè (salle des bijoux) du Musée historique d'Abomey, aux palais royaux d'Abomey.

Bien que ces palais aient été incendiés en 1892 avant l'occupation de la ville par les Français, on pense que l'ajalala (salle de réception à multiples ouvertures) du roi Glèlè est l'une des rares structures à avoir survécu, ce qui confère une importance particulière aux 56 bas-reliefs qui ornaient son extérieur (photo n° 3, salle des bijoux en 1986). Pendant la colonisation française, au début des années 1940, les palais royaux de Gézo et Glèlè furent transformés en musée et l'ajalala du roi Glèlè prit l'appellation de « salle des bijoux ». La collection des trésors royaux et d'autres objets y étaient exposés. Ce bâtiment a depuis été renommé « l'ajalala du roi Glèlè » dans le cadre de la rénovation du parcours muséal.

Figure18 : Salle des bijoux en 1986, avant la dépose des bas-reliefs de la façade.



Source : Photo de Suzanne Preston Blier, 1986.

Depuis leur construction, les bas-reliefs furent réparés, repeints, en 1988, lorsque la salle des bijoux fut rasée, ils furent enlevés de leur emplacement d'origine et montés en

panneaux individuels dans de lourds cadres en terre stabilisée avec du ciment. A cette époque, un grand nombre d'entre eux étaient déjà abimés. Lors de la dépose, de nombreux autres subirent des dégâts et restèrent fragmentés. Pour certains, seule la figure en relief fut épargnée. Pour tous, la niche fut modifiée par le cadre ajouté. Depuis leur dépose de la façade de la salle des bijoux, les bas-reliefs ont été entreposés et transportés à plusieurs reprises d'un endroit du musée à l'autre. En raison de leur poids et de leur grand encombrement, les déplacements d'un lieu d'entreposage à l'autre ont entraîné des dommages supplémentaires. En 1991, la Direction du Patrimoine Culturel du Bénin demanda à l'Institut Getty de Conservation de lui prêter son assistance technique pour la conservation des bas-reliefs déposés. Les travaux sur le terrain ont commencé à Abomey en novembre 1993 et ont été suivis de deux campagnes par an sur quatre ans. La restauration s'est achevée au printemps 1997.

Figure 19 : Bas-relief (Kpaligan, héraut royal, juché sur un échafaudage) avant traitement. On voit que la base et le support mural ajouté sont cassés et que le relief est fragmenté.



Source : Photo de Susan Middleton, 1995.

L'avant dernier projet de restauration du Musée historique d'Abomey a été réalisée en deux phases : en 1997 et en 2000. Le ministère de la Culture du Bénin en était le maître d'ouvrage. Le projet a été supervisé par le programme PRÉMA et l'ICCROM.

Lors des travaux de la seconde tranche, en 2000, des bas-reliefs furent extraits des murs puis restaurés dans le cadre d'un programme mis en œuvre par le Getty Conservation Institute.

Ces éléments sculptés, partie prenante de l'architecture des Palais d'Abomey, sont désormais présentés dans une salle du musée. Ils figurent sur des socles, comme des objets autonomes, tandis que les murs du bâtiment de provenance intègrent les reproductions de ces bas-reliefs.

Le Site des Palais Royaux d'Abomey est doté d'une personnalité morale, fonctionne à l'image d'une structure déconcentrée de l'Etat et se trouve sous la tutelle de la Direction du Patrimoine Culturel. La gestion administrative, technique et participative du site est réglementée par arrêtés du Ministre en charge de la culture. Le Site des Palais Royaux d'Abomey a à sa tête un Gestionnaire/Conservateur de site qui gère et coordonne les activités du site développées par le Département de la conservation du site et le Département de la Muséographie.

Par ailleurs le site dispose d'un Conseil de Gestion qui constitue le cadre de concertation entre les principales parties prenantes (y compris la mairie, les populations locales, les familles royales, les spécialistes du patrimoine, l'État) à la gestion et prend des décisions et recommandations sur toutes les activités devant être réalisées sur le site.

A- Les techniques de conservation (matériaux, procédés)

Au cours de l'élaboration du plan de conservation, on a procédé à un certain nombre de tests en vue de déterminer les méthodes et matériaux de traitement les plus appropriés. Les travaux de conservation avaient pour objectif de stabiliser les bas-reliefs en accord avec les standards de la conservation qui comprennent l'intervention minimale, la réversibilité et la compatibilité des matériaux. On a sélectionné pour les essais des matériaux et des méthodes aussi proches que possible de ceux utilisés à l'origine. On a également essayé d'utiliser les matériaux disponibles sur place.

Dans un premier temps, on a procédé à des recherches et on a recueilli des informations sur la construction traditionnelle des bâtiments et sur les techniques de fabrication des bas-reliefs. Ceux-ci faisaient à l'origine partie intégrante des édifices qu'ils ornaient. Les murs massifs en terre constitués de sections d'à peu près un mètre de haut atteignaient une hauteur de quatre mètres environ. Les niches étaient formées pendant la phase de construction. Pour réaliser les bas-reliefs, on gravait une esquisse préliminaire de la figure à exécuter, on ajoutait de la terre (incorporant traditionnellement des fibres de palme destinées à accroître la résistance), on la modelait en demi-relief, on lissait la surface et on ajoutait des détails en creux ou en saillie. On laissait les bas-reliefs sécher et on les peignait ensuite de couleurs vives, en se servant traditionnellement de pigments minéraux et colorants organiques locaux et en utilisant comme liant les résidus de production de l'huile de palme. Pour colorer le fond de la niche, on utilisait du kaolin dans un liant, remplacé plus tard par de la chaux. Plus récemment, des peintures industrielles ont été employées pour la polychromie des bas-reliefs sur l'architecture des bâtiments.

Pendant la phase de planification du projet, on a effectué un certain nombre d'analyses afin de déterminer les méthodes et matériaux de conservation appropriés. Ces analyses ont inclus la caractérisation des matériaux d'origine, terre, composants des peintures et structure stratigraphique compris. On a caractérisé la granulométrie et les principaux composants de la terre employée pour façonner les bas-reliefs et architectures des bâtiments et on les a comparés aux caractéristiques de la terre provenant d'une carrière locale ainsi qu'à celles du mélange utilisé pour les supports ajoutés. La structure stratigraphique des couches picturales de tous les bas-reliefs a été visuellement étudiée lors de l'enquête sur la condition. On a procédé à des analyses en coupe et identifié dans certains cas jusqu'à 6 schémas de couleur. Toutes les coupes stratigraphiques présentaient à la surface une accumulation de terre rouge locale. Les pigments ont été identifiés, pour la plupart, comme provenant des ocres jaune et rouge, mais le bleu et le vert semblent avoir été composés d'un mélange de bleu de Prusse et d'une charge auquel on a ajouté de l'ocre jaune pour obtenir du vert. On a reconnu des bleus d'outre-mer synthétiques et du bleu de lessive. Les composants organiques de certaines des couches ont été comparés aux liants traditionnels et l'analyse infrarouge préliminaire confirme l'hypothèse selon laquelle le liquide eau/ huile en suspension, résidu de production de l'huile de palme, aurait servi de liant pour les peintures. Les couches picturales ont donc

été composées de pigments localement disponibles et traditionnels et de préparations synthétiques modernes.

Figure 20 : Pigments localement disponibles et traditionnels et de préparations synthétiques modernes.



Source : Plan de conservation, de gestion et de mise en valeur 2007-2011 Avril 2007.

Dans tous les documents consultés et référencés en bibliographie et de nos différents entretiens, les matériaux utilisés dans la construction de ces palais sont essentiellement la terre de barre pour les sols, les élévations, le rônier, le bambou, l'acajou et l'iroko pour la menuiserie, la paille pour la couverture. Il y a quelques dizaines d'années la tôle a été introduite. Mais du fait de la fragilité de ces matériaux, un entretien est nécessaire pour maintenir ces vestiges en bon état et éviter tout processus de dégradation qui pourrait entraîner la perte d'éléments ou d'une partie. D'où la nécessité d'entreprendre des actions de conservation.

Les palais sont à la fois lieux de mémoire (temples, tombes, circuits vivants ... etc.), mais aussi des espaces de pratiques culturelles et culturelles. Ainsi, le site se prête encore régulièrement aux cérémonies coutumières telles que Gandaxi¹⁰ , Xuétanu¹¹ , Jahouhou¹² et les rites de couronnement ou d'intronisation des ministres, des rois et des princes.

Aujourd'hui, selon les personnes ressources rencontrées sur le terrain et certains écrits cet espace conserve encore tous ses attributs de privilège et de pouvoirs, d'interdits et d'obligations, des rôles hiérarchisés que respectent les différents acteurs des manifestations culturelles. Ce sont ces diverses interactions qui maintiennent le site vivant à travers une dynamique active. Par conséquent, les palais royaux restent un enjeu très important pour les pouvoirs traditionnels, ce qui leur octroie un statut fortement reconnu par les communautés locales.

Le site possède une valeur culturelle religieuse et une valeur esthétique certaines. En effet le site principal et les autres éléments ou lieux qui lui sont liés sont toujours le théâtre de cultes traditionnels périodiques liés aux rois et gardent une présence très forte dans la ville. En 2012, lors de la cérémonie Gandaxi, l'occasion était toute trouvée pour qu'au-delà du côté rituel, les descendants des familles royales puissent entreprendre des actions d'envergure de restauration et de maintenance de certains éléments du site.

¹⁰ Dans le royaume, chaque roi au cours de son règne doit faire une fois au moins cette cérémonie. Elle constitue une manière pour le roi de montrer à son peuple, sa puissance occulte et sa richesse matérielle.

¹¹ Cérémonie festive et de retrouvailles des collectivités.

¹² Cérémonie annuelle de libations et sortie des "Dadasi" (femmes qui incarnent l'esprit des Rois défunts).

B- Les acteurs à l'origine des restaurations.

Les familles royales sont les premières conservatrices de ce patrimoine et jouent un rôle important en ce qui concerne la vision et les partis de conservation et de sauvegarde du site classé qui est pour elles, un lieu de circulation constante et quotidienne et de culte. Les cycles cérémoniels dont la fréquence varie de quatre jours à plusieurs années renforcent l'intérêt attaché à leur conservation.

L'équipe des acteurs à l'origine des restaurations était composée de spécialistes de peintures murales, co-dirigés par Francesca Pique et Leslie Rainer, avec l'aide de Michel Hebrard, Stephen Rickerby et Sophie Small, d'une coordinatrice du programme de formation, Valerie Dorge, d'une photographe de documentation, Susan Middleton, du personnel de la Direction du Patrimoine Culturel du Bénin, Leonard Ahonon, Justin Alaro, Dorothé Ayadokoun Mizéhoun, et du personnel du Musée historique d'Abomey, Janvier Houlonon, Gilbert Kinkin.

Ces plans de conservation, de gestion et de mise en valeur du site des palais royaux d'Abomey ont été réalisés avec la contribution de:

- AGO Nicolas, Administrateur Culturel, Directeur Adjoint du Patrimoine Culturel ;
- AHONON Léonard, Administrateur culturel, Gestionnaire du Site des Palais Royaux d'Abomey ; BIAH C. Bertin, Archéologue, Conservateur des collections, Site des Palais Royaux d'Abomey ; JOFFROY Thierry, Architecte, CRATERRE-ENSAG, expert UNESCO/CPM ;
- NOANTI Constant, Gestionnaire du Patrimoine Culturel, Directeur du Patrimoine Culturel ; GONCALVES Aimé, Architecte du patrimoine ;
- DJIMASSE Gabin, Directeur de l'Office du Tourisme d'Abomey et Régions ; GLELE A. Blaise, Maire d'Abomey ;
- NONDICHAO Bachalou, Historien traditionnel ;
- de SOUZA AYARI Rachida, Secrétaire Général , Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ; BOCCO Jules, Secrétaire Général, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat ;
- ALLADAYE Jérôme, Historien à l'Université d'Abomey-Calavi ;

❖ Administration et gestion actuelles de la conservation du site.

Le Site des Palais Royaux d'Abomey est doté d'une personnalité morale et fonctionne à l'image d'une structure déconcentrée de l'Etat et se trouve sous la tutelle de la Direction du Patrimoine Culturel. Il dispose d'un Conseil de Gestion qui prend des décisions et recommandations sur toutes les activités devant être réalisées sur le site.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Centre du Patrimoine Mondial en vue de sortir le site de la Liste du Patrimoine Mondial en péril, de nouvelles nominations ont eu lieu à la tête de cette institution culturelle par l'Arrêté N° 222/MCAT/DC/SG/DA/SA du 08 septembre 2005.

Les activités développées sur le site portent sur :

* activités de conservation du site :

-deux catégories d'inspections du site : inspections pour déterminer les accès des termites organisées chaque matin afin d'engager les traitements contre termites appropriés, les inspections générales de l'ensemble des 47 ha pour enregistrer l'état de l'intégrité du site ;

-les entretiens réguliers par balayage (lundi, mercredi et vendredi), sarclage, débroussaillage et nettoyage (mardi et jeudi) ;

-les campagnes de bouchage des lacunes et fissures, de stabilisation des structures en terre, de drainage ;

• Bilan du premier plan de conservation

Malgré de réels progrès, très visibles sur le site, force est de constater l'existence des déséquilibres importants dans la mise en oeuvre du plan conservation 1998-2003. Certaines priorités ont été omises. Par ailleurs, la responsabilité de cette mise en oeuvre effective n'a pas été suffisamment clarifiée. L'absence d'une évaluation intermédiaire n'a pas permis des réajustements. L'utilité du plan de gestion de 1998 est certaine. Nombre d'actions et orientations restent d'actualité et devront être reconduites. Certaines ont d'ailleurs été réalisées suite aux révélations des premiers

résultats de l'évaluation. La mise à jour du plan a donc été adoptée en prenant en compte les points suivants de l'évaluation :

- **Cadre juridique**

Un Arrêté municipal a été pris, définissant et réglementant la zone tampon. Ce texte doit être vulgarisé et effectivement mis en application. Un relevé complet des contours du site a été réalisé pour obtenir un titre foncier.

- **En termes de gestion**

On constate :

- la création et la mise en fonctionnement du Conseil de gestion par Arrêté Ministériel ;
- la soumission régulière de budgets prévisionnels et de bilans détaillés ;
- l'affectation d'un comptable et d'un meilleur contrôle du bureau des entrées ;
- le suivi de l'état de conservation et l'entretien régulier avec des protocoles mis en place (récemment) ;
- la mise en place d'un Comité Technique de Gestion au sein du site par Arrêté Ministériel.

Le Conseil de gestion se réunit quatre fois par an. Toutefois cette fréquence n'a pu être respectée ces dernières années.

- **En termes de travaux réalisés**

De nombreux travaux ont été réalisés et prouvent une réelle capacité d'intervention. Mais cela n'a concerné qu'une partie limitée du site. Après une première évaluation faite début 2006, des mesures ont pu être prises pour la préservation d'une sélection de structures qui restaient menacées.

On se doit de noter le travail réalisé dans la cour de dossemè qui permet une amélioration des conditions de vie de ses habitantes dont la présence est très importante pour la vie culturelle du site.

Il est enfin constaté que les travaux dépassent souvent la simple protection de ce qui a subsisté grâce aux efforts réalisés dans l'esprit de la tradition. Cela pose plusieurs types de problèmes :

- **Authenticité.**

Une meilleure harmonisation des options de conservation est à rechercher pour que les solutions différentes juxtaposées n'engendrent pas une confusion du message et surtout pour que les traces ou éléments plus spécifiquement porteurs de valeurs ne soient pas effacés.

❖ Etat de conservation actuel du site :

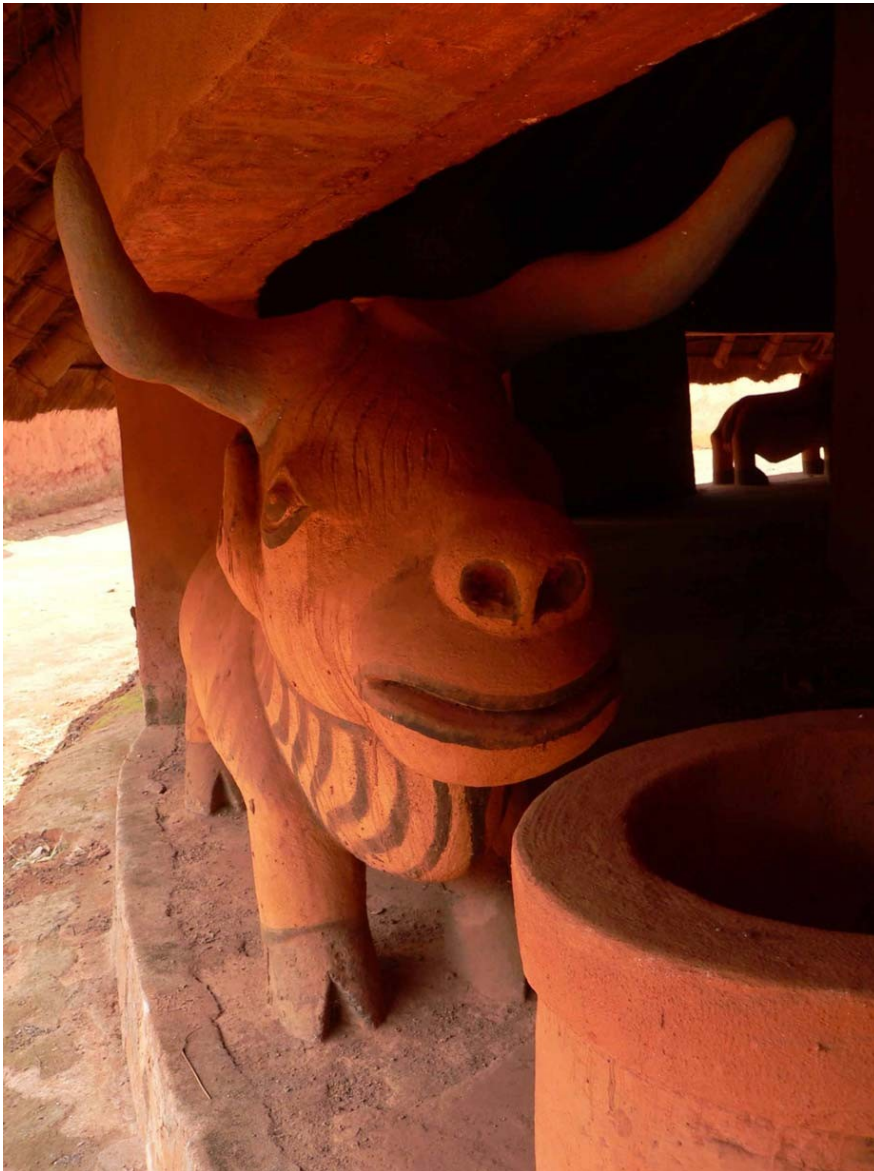
Les efforts déployés depuis plusieurs dizaines d'années, à la fois au niveau national et international, ont permis une amélioration très importante de l'état général de conservation du site. La zone muséale, qui représente aujourd'hui plus de 30% de la surface du site, est dans un bon état de conservation. Par ailleurs, la grande majorité des structures ou éléments restants de l'ensemble du site qui étaient en danger ont fait l'objet de travaux et/ou de mesures de protection qui ont permis une stabilisation des processus de dégradation.

La situation demande toutefois encore de la vigilance et les efforts d'inspection et d'entretien réguliers qui ont été mis en place doivent être soutenus, pérennisés et autant que possible renforcés.

Du fait de la remise en état ou de la stabilisation de certaines structures, de nombreux espaces ont été re-sacralisés. Ils sont à nouveau le théâtre de cérémonies organisées par les familles royales en fonction du calendrier traditionnel. Ceci a permis de retrouver une grande partie de la dimension immatérielle du site, qui en est une valeur extrêmement importante.

De gros efforts de nettoyage ont aussi été faits, ce qui a amélioré fortement le sentiment de sécurité et donne une bien meilleure lisibilité de l'ensemble du site, que ce soit de son centre ou depuis nombre de lieux de sa périphérie. Malgré ce nouvel état général, nombre d'éléments ne demeurent qu'à l'état de traces et il reste encore difficile pour le visiteur de comprendre toute la complexité et les valeurs que portent les palais royaux. Toutefois, la meilleure visibilité des sites voisins et du parcours pour y accéder suscite l'envie de les découvrir de façon plus approfondie.

Figure 21 : Tombe restaurée du roi Guézo



Source : Plan de conservation, de gestion et de mise en valeur 2007-2011 Avril 2007.

**CHAPITRE III : DES PROPOSITIONS D' ACTIONS A LA STRATEGIE DE
MISE EN ŒUVRE.**

Nos propositions d'actions s'inspirent des constats de terrain réalisés à partir des observations, des entretiens et des orientations des différentes personnes rencontrées. Notre approche préconise davantage le renforcement des dispositifs existants que la création de nouvelles structures qui risquent de ne pas prospérer dans le court terme, faute de moyens financiers compte tenu du contexte mondial où les ressources allouées à la culture et au patrimoine s'amenuisent et se raréfient. Ainsi, des concertations que nous avons eu, il nous est apparu plus utile d'orienter nos actions dans trois domaines vitaux à savoir : la réforme du système éducatif formel, la structuration de l'apprentissage et le renforcement de l'arsenal juridique de protection du patrimoine culturel au Bénin en tenant compte des exemples et des expériences d'autres pays de la sous-région et d'ailleurs.

I- Renforcement du système éducatif formel.

A- De la nécessité des réformes du système éducatif formel.

Dans les Programmes d'études en vigueur au Bénin, des champs de formation dans les différents ordres d'enseignement ont prévu des contenus de formation basés sur l'exploration du patrimoine culturel. Il est apparu que, la mise en œuvre de ces contenus est de plus en plus difficile à tous les niveaux.

Le constat est donc fait que ces différents champs ne bénéficient pas de la même attention que les autres, notamment mathématiques et français. Ce constat a été formellement établi par différentes enquêtes (projet école-musée) de l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA), réalisées en 2001, 2008 et 2010 auprès des acteurs du système.

Cette situation ne favorise pas l'éclosion et le développement de nos valeurs endogènes dont elles sont le relais et les canaux de visibilité. La visibilité de ces valeurs endogènes artistiques, culturelles et socio-anthropologiques est le vecteur du développement socioéconomique de notre Nation.

De plus, la loi n°2003-17 du 17 octobre 2003 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin fait de l'école un moyen d'accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et au savoir-être¹³. Selon cet instrument juridique,

¹³ Article 3 de la Loi n°2003-17 du 17 octobre 2003 Portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin.

l'école constitue un vecteur de transmission du patrimoine culturel¹⁴. Sans les nommer comme tel, la loi d'orientation exige que l'école transmette une grande partie du patrimoine culturel pour former des citoyens intellectuellement et moralement équilibrés, aptes à participer au développement économique, social et culturel de leur pays. Ainsi des disciplines à caractère culturel et artistique doivent être valorisées à travers l'enseignement technique et la formation professionnelle. La loi d'orientation tient à maintenir viables certains éléments du patrimoine. Ce point est d'autant capital que le patrimoine culturel se transmet en priorité par voie orale, très peu de traditions sont transcrites. Mais, le manque d'accompagnement de ces dispositions par des ressources matérielles et structurelles limite les effets de cette loi d'orientation.

Les textes régissant les activités académiques dans les établissements d'enseignement supérieur de tout ordre ne favorisent pas la transmission du patrimoine culturel. Outre le cloisonnement entre les différents établissements d'enseignement supérieur public du Bénin, les modules d'enseignement relatifs à la culture et à l'art attirent peu de convoitise. A contrario, la promotion du patrimoine culturel pourrait être assurée en instaurant des unités de valeur portant sur le patrimoine culturel que tous les apprenants de l'enseignement supérieur devront valider obligatoirement avant la fin de leur formation.

Or les savoir-faire traditionnels de construction et de conservation de l'architecture traditionnelle de terre sont exclusivement des éléments du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI).

B- Les centres des métiers et la sauvegarde des savoir-faire de construction et conservation de l'architecture traditionnelle.

Il est à regretter qu'à ce jour aucun de ces centres n'ait véritablement lancé ses activités. Les raisons de cette situation sont multiples : difficulté de financement, contenu des formations pas assez clair. Or les réflexions qui ont précédé la décision de création de ces centres suivent la logique d'insertion des jeunes déscolarisés dans un système de formation plus ou moins formalisé dans une perspective d'apprentissage d'un métier. Il est à espérer que ces centres deviennent opérationnels afin de palier la difficulté de

¹⁴ « L'école doit offrir à tous la possibilité d'appréhender le monde moderne et de transformer le milieu en partant des valeurs culturelles nationales, du savoir, du savoir-faire et du savoir-être endogènes et du patrimoine scientifique universel »

former les jeunes à des métiers de terrain et pratiques afin d'être utiles. Dans une perspective d'adapter les formations aux réalités du milieu, le centre de métier de Covè est bien indiqué pour former les jeunes aux métiers liés au bâtiment notamment l'architecture traditionnelle vu la proximité avec Abomey.

II- L'institutionnalisation des Trésors Humains Vivants (THV)

A- Le concept de Trésors Humains Vivants : origines et directives de l'UNESCO pour l'établissement de systèmes nationaux de THV

Les Trésors humains vivants sont des personnes qui possèdent à un haut niveau les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour interpréter ou recréer des éléments spécifiques du patrimoine culturel immatériel¹⁵.

Il appartient à chaque État membre de choisir un titre approprié pour désigner les détenteurs de connaissances et savoir-faire, le titre de « Trésor humain vivant » proposé par l'UNESCO étant indicatif. Parmi les systèmes existants, il existe d'ores et déjà une variété de titres: Maître d'art (France), Détenteur de la tradition des arts et métiers populaires (République Tchèque), Trésor national vivant (République de Corée), Détenteur d'un bien culturel immatériel important (Japon et République de Corée).

Le concept des Trésors Humains Vivants s'est imposé sur le plan international en matière de patrimoine culturel immatériel en Asie, plus précisément au Japon, en Taiwan et en Corée¹⁶.

La Corée du sud a joué un rôle prépondérant dans la mise en place de mesures de sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI). Le système qu'elle a adopté pour transférer son patrimoine culturel immatériel de génération en génération en désignant des "Trésors humains vivants" a fait ses preuves. Par conséquent, en 1993, le Conseil exécutif de l'UNESCO a conclu officiellement que ce système constituait une méthode efficace de conservation de ce patrimoine, recommandant son adoption par tous les États membres.

Pendant des siècles, la Corée est restée principalement une société agricole, dont la plupart des habitants étaient des cultivateurs. L'industrialisation rapide qui débuta dans

¹⁵ Directives pour l'établissement de systèmes nationaux de "Trésors humains vivants", UNESCO.

¹⁶ Idem

les années 1960 déclencha un exode rural important. Durant cette période, la culture occidentale américanisée exerça une énorme influence. Sous l'effet conjugué de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'occidentalisation, les modes de vie traditionnels commencèrent à disparaître rapidement, avec les formes d'art, les rituels et les autres formes d'expression culturelle immatérielle qui les structuraient autrefois.

Le système du Patrimoine culturel immatériel a été créé en vue d'inventorier les formes d'expression précieuses qui étaient menacées d'extinction par la civilisation moderne, de les protéger et de garantir leur transmission.

Pour le préserver et en assurer la transmission, il fallut donc également recenser les personnes dotées des compétences et connaissances leur permettant de pratiquer un art ou une technique particulière et les encourager à les transmettre.

Baptisées littéralement "mainteneurs", les personnes qui perpétuent les accomplissements et savoir-faire des éléments significatifs du patrimoine culturel immatériel sont connues en coréen courant sous le nom d'*in'gan muhwahje*, qui signifie "patrimoine culturel humain" et se traduit en général en français par le terme "Trésors humains vivants".

La création de ce système dans les années 1960 a constitué une date repère dans l'évolution du concept de patrimoine culturel immatériel en république de Corée et après dans le monde.

En outre, pour garantir sa transmission, il évalue la valeur fonctionnelle et artistique de sa forme originale et élève au rang de Trésor humain la personne qui a réussi le mieux à la préserver et qui est alors chargée de continuer à donner des représentations de l'élément culturel ou à le fabriquer.

Le système du patrimoine culturel immatériel de la république de Corée se caractérise en outre par le fait qu'il a également pour but d'assurer la transmission des éléments culturels. Le système de transmission est hautement perfectionné et structuré. Les personnes désignées Trésors humains vivants du patrimoine culturel immatériel doivent former des jeunes aux techniques de leur art. Pour que ceux-ci puissent avoir accès gratuitement aux formations, le gouvernement de la république de Corée octroie aux Trésors humains vivants 100 000 won (environ 850 U.S. dollars) par mois, des soins médicaux gratuits et d'autres privilèges. Ces avantages rehaussent le prestige des

Trésors humains vivants. Autrefois, en Corée, les artistes étaient plutôt méprisés. Avec le système du patrimoine culturel, ils bénéficient aujourd'hui non seulement d'une compensation financière mais aussi d'un plus grand prestige et du respect de soi.

Les Trésors humains vivants, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, donnent un spectacle public ou une démonstration par an pour entretenir leur savoir-faire et démontrer les efforts qu'ils font pour les transmettre. En outre, le gouvernement facilite cette transmission en construisant des centres spécialisés dans les régions appropriées. Des enregistrements visuels et sonores ainsi que des descriptions écrites sont bien sûr également effectués et conservés en permanence.

❖ Directives de l'UNESCO pour l'établissement de systèmes nationaux de THV

La création de systèmes nationaux de Trésors humains vivants vise avant tout à préserver les connaissances et les savoir-faire nécessaires à la représentation, l'exécution ou la recréation d'éléments du patrimoine culturel immatériel qui présentent une grande valeur historique, artistique ou culturelle.

A cet effet, l'UNESCO a établi pour ses Etats membres qui le souhaitent des directives d'établissement du système des THV. Ces directives prévoient les dispositions légales, l'identification, les trésors humains vivants et la création d'une commission d'experts.

- Dispositions légales.

Les États membres souhaitant constituer un système de Trésors humains vivants doivent se doter de moyens de l'administrer qui soient adaptés à leurs situation et particularités nationales. Il est recommandé que de telles dispositions qui constituent le socle institutionnel du système soient assorties d'une participation active des communautés, groupes et individus.

- Identification.

Une fois la décision prise de mettre en place un système de Trésors humains vivants, il faut définir quels éléments du patrimoine culturel immatériel seront concernés aux niveaux national et local et en identifier les détenteurs, parmi lesquels les futurs candidats au titre de Trésor humain vivant pourront être sélectionnés. Comme en témoignent les expériences développées dans divers pays, les décisions prises par les États membres intéressés présentent des différences très sensibles

Il conviendrait que lorsqu'ils choisissent un élément ou un domaine du patrimoine culturel immatériel à sauvegarder grâce au système des Trésors humains vivants, les Etats membres tiennent compte des critères suivants, ces critères pouvant être élaborés et/ou complétés par d'autres :

- ✓ sa valeur de témoignage du génie créateur humain ;
- ✓ son enracinement dans les traditions culturelles et sociales ;
- ✓ son caractère représentatif pour une communauté ou un groupe donné ;
- ✓ le risque de le voir disparaître.

Il existe donc un certain nombre de dispositifs et de démarches possibles, notamment les suivants :

- le système peut se limiter dans son application à un ou plusieurs domaines du patrimoine culturel immatériel;
- il peut être circonscrit à une ou plusieurs communautés ou régions d'un État membre;
- un système peut être remanié après sa mise en place pour mieux s'adapter à différents aspects de la culture d'un État membre.

Pour ce qui est du travail d'identification, il n'existe pas une méthode unique. A cet égard, l'article 12 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel précise que « pour assurer l'identification en vue de la sauvegarde, chaque État partie dresse, de façon adaptée à sa situation, un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ».

- Les Trésors humains vivants

En faisant accéder un individu ou un groupe au rang de "Trésor humain vivant", la Commission devrait prendre en considération les critères suivants de condition d'accès:

- ✓ l'excellence dans l'application des connaissances et savoir-faire montrés ;
- ✓ l'engagement de l'individu ou du groupe ;
- ✓ son aptitude à continuer à développer ses connaissances et ses savoir-faire ;

✓ son aptitude à les transmettre à ceux qui sont formés.

- Création d'une commission d'experts

Une commission d'experts chargée de sélectionner des candidats et de veiller à la mise en œuvre du système, en particulier l'aspect de transmission des connaissances et savoir-faire doit être créée.

B- Les THV et la sauvegarde des savoir-faire traditionnels.

Plusieurs pays (Nigéria, Sénégal, France, Corée, Japon) ont déjà expérimenté le système des THV. Dans la plupart des cas, il est à noter un regain d'intérêt pour le patrimoine culturel et une transmission assurée aux jeunes générations.

En partant de ces exemples et des directives de l'UNESCO, le Bénin peut aussi se doter du système des THV en ce qui concerne le patrimoine culturel immatériel dont les savoir-faire traditionnels de gestion du patrimoine architectural font partie.

- Dispositions légales

Avant toute initiative d'établissement du système des THV, il est important de prendre et de mettre en application un arsenal juridique et réglementaire qui fixe les conditions de création et de mise en œuvre. Cet arsenal peut être constitué par un arrêté ministériel ou un décret présidentiel comme c'est le cas dans la plupart des pays ayant déjà fait l'expérience.

Le ministère en charge de la culture peut par exemple créer spécialement un Comité national du patrimoine culturel immatériel, chargé de conseiller le gouvernement sur les moyens de mettre en œuvre la Convention de 2003 au plan national. Ce comité sera chargé de gérer le système des THV (1ère possibilité)

Pour la mise en œuvre efficace de la loi 2007-20 du 23 août 2007 portant Protection du Patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin, l'Etat doit prendre des arrêtés ministériels et des décrets d'application. Il pourrait être créé à cet effet une Commission nationale de protection du patrimoine culturel. Le ministère en charge de la culture pourra en profiter pour élargir les compétences de ladite commission en lui conférant la gestion du système des THV (2ème possibilité).

- Critères de sélection

Ce sont des critères de sélection qui doivent être établis afin que les bases soient clairement définies et puissent garantir une chance égale à toutes les personnes ayant les qualités d'obtenir le statut de THV. Dans le cas d'espèce il s'agit des personnes ayant des qualifications et un savoir-faire avéré dans les métiers traditionnels liés au patrimoine bâti (maçon, menuisier, décorateur mural,...).

De façon plus élargie, on peut retenir globalement les critères ci-après :

- ✓ avoir plus de 50 ans et être détenteurs de compétences menacées de disparition
- ✓ exercer le métier depuis au moins dix ans ;
- ✓ posséder un savoir-faire rare ou exceptionnel ;
- ✓ faire preuve d'excellence ;
- ✓ l'utilité de ce savoir-faire pour la conservation-restauration du patrimoine immatériel et la création contemporaine ;

- Droits et devoirs des THV

Dans le projet de texte qui doit régir l'établissement de ce système, les personnes désignées doivent avoir des droits et des devoirs comme cela est le cas dans plusieurs autres pays.

Une fois nommé, le THV sera investi de la mission de transmettre son savoir-faire à un élève ou un apprenti. La transmission pourra s'effectuer dans l'atelier du maître pendant une période de trois (3) ans.

Entre autre, il s'agira notamment d'une reconnaissance nationale et internationale :

- ✓ une cérémonie officielle de remise de prix/proclamation sera organisée ;
- ✓ des subventions leur seront accordées à titre d'incitation et d'encouragement ;
- ✓ il sera créé une école officielle et d'autres lieux où les maîtres pourront se réunir ou transmettre leurs compétences et connaissances à des apprentis et aux

personnes intéressées. Dans notre cas, les THV devront être utilisés dans les centres de métier ;

- ✓ des ateliers et séminaires de formation seront organisés régulièrement par le Comité national pour les candidats/lauréats.

Toutefois, le titre de Trésor humain vivant pourra être retiré pour des manquements graves au code d'honneur des Trésors humains vivants

III- Réforme du cadre juridique de protection du patrimoine culturel au Bénin et Stratégies de mises en œuvre des propositions.

A- Cadre juridique de protection et de promotion du patrimoine culturel matériel

L'analyse du cadre juridique révèle que le patrimoine culturel matériel bénéficie d'une protection assez considérable à travers les dispositions qui lui sont consacrées. Il reste cependant que les arrêtés ministériels et les décrets d'application de la loi 2007-20 soient pris et puissent intégrer les réalités actuelles notamment en ce qui concerne l'implication des communautés locales dans la gestion de leur patrimoine culturel. L'exemple de notre étude de cas sur les savoir-faire traditionnels de conservation et de restauration du patrimoine bâti doit servir de motif pour les actions ultérieures.

Il apparaît de nos jours que les communautés doivent être associées intimement à la gestion du patrimoine mondial comme le recommande d'ailleurs le second rapport périodique d'Afrique : « les systèmes de gestion traditionnels facilitent considérablement la conservation, la protection et la gestion de biens du patrimoine mondial dans la région, et les communautés locales et les populations autochtones devraient être étroitement associées à ces activités en vue de garantir la durabilité à long terme des sites. Qui plus est, leur participation devrait se traduire par des avantages économiques et sociaux tangibles, ce qui implique aussi un engagement accru de la part des acteurs du secteur privé en tant que partenaires dans la gestion et la conservation efficaces du patrimoine mondial ».

Au-delà de cette recommandation, le cadre juridique de protection du patrimoine culturel matériel doit aussi associer intimement le pouvoir local qui doit décider des mesures de protection à prendre à la base. Si jusqu'à présent le Bénin ne dispose pas d'un inventaire national de son patrimoine culturel, c'est parce que la DPC veut être le

maitre d'ouvrage de ce travail qui pourrait être initié avec le pouvoir local. Ainsi les communautés et leur pouvoir local pourront mieux s'impliquer dans la gestion des éléments du patrimoine étant les premiers acteurs et en contact direct avec ces éléments sur le terrain.

Il faut donc dans les dispositions de mise en œuvre du cadre juridique de protection du patrimoine culturel matériel associer les communautés locales, le pouvoir décentralisé non seulement à la gestion du patrimoine mais surtout à la prise de décision afin de faciliter leur application.

➤ La protection du patrimoine culturel immatériel

L'importance accordée à la mémoire collective de l'humanité a poussé la communauté internationale à élaborer en 2003 la Convention sur le patrimoine immatériel en vue de sa sauvegarde et de sa valorisation. Aux termes de ladite Convention, il est pris en considération dans tous les Etats le patrimoine culturel immatériel¹⁷ conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable¹⁸. La législation béninoise ne permet pas de tirer profit de cette Convention dont les dispositions sont susceptibles d'aider le Bénin à valoriser son PCI. L'absence de consistance et d'harmonie de la législation nationale relative au patrimoine culturel immatériel appelle d'urgence une législation orientée pour sa sauvegarde.

Selon une étude réalisée par M. Guy A. ONAMBELE¹⁹ sur « La législation orientée du patrimoine culturel immatériel (PCI) au Bénin », la nature des éléments du patrimoine culturel immatériel est une raison suffisante pour penser le plus rapidement à leur

¹⁷ Le patrimoine immatériel se présente sous différentes formes : chants, costumes, danses, traditions gastronomiques, jeux, mythes, contes et légendes, petits métiers, témoignages, captation de techniques et de savoir-faire, documents écrits et d'archives (dont audiovisuelles), etc.

¹⁸ Article 2 alinéa 1 de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du dix-sept octobre 2003.
Article 2 alinéa 2 de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du dix-sept octobre 2003 : «Il peut être regroupé dans les domaines suivants : (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ; (b) les arts du spectacle ; (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; (e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel».

¹⁹ Doctorant à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

protection. En effet, les éléments du PCI sont vivants, inclusifs, représentatifs et communautaires mais sont essentiellement volatiles.

L'urgence de leur protection est justifiée par des arguments juridico-politiques et socio-économiques. Les arguments juridico-politiques sont qualifiés par l'intangibilité du patrimoine culturel immatériel qui est en même temps un facteur de consolidation de l'humanité. En ce qui concerne les arguments socio-économiques, ils tiennent à une dynamique sociale positive et une expansion économique durable.

La plupart des éléments du PCI sont intangibles. Un élément du PCI est viable lorsqu'il est toujours pratiqué par les communautés qui s'y reconnaissent. S'il en est ainsi, il n'est pas nécessaire de chercher à le sauvegarder. Par contre, lorsqu'il tend à disparaître, il est nécessaire qu'il soit sauvegardé par cette communauté. La réforme du système de protection et de promotion du patrimoine culturel passe par l'élaboration et l'introduction des modalités de sauvegarde et de valorisation des valeurs traditionnelles dont entre autres celles concernant les savoir-faire de gestion du patrimoine bâti.

Il est nécessaire de garder à l'esprit que c'est dans et par la culture que se développe la créativité, facteur premier de tout développement économique²⁰. La valorisation, la gestion et la protection du patrimoine culturel représentent un enjeu culturel, social et économique pour le développement des territoires et contribuent à lutter contre la pauvreté²¹. Bien que les élus locaux songent rarement à intégrer le patrimoine culturel dans leur plan de développement, l'implication des collectivités locales est prépondérante pour valoriser et promouvoir le PCI. Ils doivent être sensibilisés dans ce sens et être outillés pour jouer pleinement leur rôle.

B- Actions et stratégies de mise en œuvre des propositions

Pour atteindre les objectifs assignés aux différentes propositions, il faudra des actions concrètes, des étapes et des stratégies de leur mise en œuvre.

➤ Plan d'actions

²⁰ ZANNOU (Timothée), « La politique culturelle de la République du Bénin », note introductive à la Politique culturelle et Charte culturelle de la République du Bénin, Cotonou, [SE], p. 8.

²¹ Renforcement du sentiment d'appartenance et de fierté des populations locales, création d'emplois, génération de revenus pour les populations locales à travers le tourisme, etc.

Le pilier central de nos actions est la sensibilisation des différents acteurs impliqués et concernés par les différentes réformes. Aussi faudra-t-il faire le plaidoyer auprès des décideurs pour que les ressources soient mises à disposition pour la mise en œuvre réaliste desdites réformes.

- Au niveau de la réforme du système éducatif formel, les actions à mettre en œuvre sont :
 - de façon spécifique, il faut réorienter le contenu des centres de métier en y associant des professionnels et des structures du patrimoine qui aideront à définir les axes de formation. Notre proposition est de faire des centres de métier des centres spécialisés de formation aux métiers du patrimoine.
 - la relecture des contenus des programmes de formation afin d'intégrer les nouvelles notions qui permettront de mettre sur le marché d'emploi des hommes capables de trouver des solutions aux problèmes, notamment en ce qui concerne la sauvegarde des savoir-faire traditionnels de construction et de conservation des architectures de terre.
- Au niveau du système éducatif non formel,

Il faudra essentiellement identifier les personnes ressources détentrices des savoir-faire traditionnels de construction et de conservation de l'architecture de terre afin de concrétiser l'institutionnalisation du système des Trésors Humains Vivants.

- Pour les réformes juridiques,

Elles vont s'intéresser essentiellement à la relecture de la loi n°2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin en mettant plus de dispositions concernant la sauvegarde et la viabilité du patrimoine culturel immatériel dont les savoir-faire traditionnels. L'urgence est d'encourager les autorités en charge de la culture à prendre des décrets d'application de la loi et des arrêtés ministériels pour conforter la mise en œuvre efficiente des dispositions protégeant le patrimoine culturel au Bénin. L'une des actions prioritaires à réaliser est la création et l'opérationnalisation de la commission nationale de protection du patrimoine.

⇒ **Bilan de la recherche**

- Recherche documentaire

La démarche méthodologique a eu plusieurs composantes dont la recherche documentaire qui a été orientée par rapport à la thématique de recherche. Nous avons dû définir des centres d'intérêt pour la recherche afin d'éviter d'aller dans tous les sens sans résultats probants. Ainsi, les thématiques suivantes ont été dégagées :

- Patrimoine architectural traditionnel
- Sauvegarde du patrimoine culturel
- Restauration du patrimoine
- Musée historique d'Abomey
- Valorisation du potentiel patrimonial d'Abomey
- Patrimoine mondiale et tourisme culturel

Ces thématiques ont été recherchées à travers des écrits (monographie, littérature grise, article scientifique, revue) dans les centres de documentation à l'Office de tourisme d'Abomey, à la mairie d'Abomey au BENIN, à la Bibliothèque Universitaire de la Sorbonne en FRANCE et sur internet sur les sites des institutions spécialisées telles que l'UNESCO, l'ICCROM, CRATerre-ENSAG.

Ces informations collectées et orientées vers nos grandes thématiques dégagées, ont été utiles pour la rédaction du document et l'affinement de certaines idées. La recherche documentaire nous a permis de sortir des idées vagues aux conceptions scientifiques et des études de différents auteurs. Elles ont été aussi utiles à l'étape de l'élaboration de nos outils d'enquête, tout comme elles ont permis d'affiner nos choix, propositions et suggestions quant à certaines options faites.

- Enquête de terrain

Nous avons eu des échanges très fructueux et enrichissants non seulement auprès des gestionnaires du site des palais royaux d'Abomey, mais aussi et surtout des personnes ressources disposant de connaissances avérées sur l'histoire du royaume de Danxomè.

Nous avons eu ces échanges lors de notre séjour de recherche au BENIN du 14 juin 2019 au 24 août 2019.

❖ Méthodes, outils de collecte de données et résultats de terrain

La collecte de données sur le terrain a été conduite avec des méthodes spécifiques et a permis de recueillir des informations qui sont présentées et analysées. Nous avons utilisé plusieurs outils pour la collecte.

Nous avons utilisé deux (2) méthodes pour collecter les informations utiles pour notre recherche. Il s'agit de l'observation directe et de l'entretien.

Il suffit de jeter un coup d'œil (même de profane) sur l'état de sauvegarde et les techniques des restaurations des bâtiments du Musée historique d'Abomey pour vous rendre compte du danger. L'observation directe a été faite pendant notre séjour de mobilité de recherche sur le terrain au Bénin. Ce qui a été l'occasion pour nous de confirmer sur le terrain les différents problèmes liés à la restauration et à la sauvegarde du patrimoine architectural traditionnel du Musée historique d'Abomey.

L'entretien pour sa part, a été fait avec les professionnels du patrimoine culturel, les professionnels du bâtiment (maçons, menuisiers, charpentiers, architectes, ...), les personnes ressources à Abomey et les responsables à divers niveaux en charge de la gestion de la culture.

Pour chaque méthode de collecte, des outils spécifiques ont été conçus.

Ainsi, pour l'observation il a été élaboré une grille d'observation. Cette grille a pour axes principaux le type d'architecture traditionnelle, la fonction de chaque type d'architecture, les différents corps de métiers y afférant et l'intérêt de sa préservation.

En tenant compte de chaque groupe socioculturel ciblé et de l'information attendue, des questions ont été administrées en vue d'avoir le maximum d'informations utiles pour notre travail de recherche.

- Résultats de l'enquête de terrain

Le Bénin, malgré la richesse du patrimoine architectural qui s'est constitué au fil des années d'histoire, on ne note pas un engouement que ce soit de la part des pouvoirs publics que des communautés. Et pour cause, des tissus anciens sont détruits entièrement, effaçant ainsi une partie d'histoire. A Porto-Novo, à Cotonou ou dans d'autres villes on perd des pans assez importants de l'histoire des peuples. S'agissant de l'architecture traditionnelle, elle peine à retrouver ses lettres de noblesse car de nos jours, elle est perçue comme dégradant pour ceux qui s'efforcent à les conserver. En lieu et place de ces architectures sont construits des édifices impressionnants. Le Bénin réputé pour son potentiel culturel et patrimonial est passé dans l'ère du « tout-béton ». Il faut donc attendre qu'un incendie ravage les bâtiments du site des palais royaux d'Abomey pour assister à des actions sporadiques de réhabilitation et de reconstruction. Le système éducatif formel ne favorise pas la formation des cadres capables d'intervenir activement sur les architectures traditionnelles. De plus, le cadre juridique ne valorise pas les savoir-faire traditionnels.

Selon Les gestionnaires du patrimoine culturel, les actions menées sur le patrimoine culturel en général n'ont pas eu de perspectives durables. Sinon après les travaux de réhabilitation des palais royaux d'Abomey et sur d'autres éléments patrimoniaux, on aurait déjà pensé à mettre en place un système de transmission des savoir-faire de restauration afin d'éviter à la longue leur perte et la pénurie de main d'œuvre qualifiée. L'absence de collaboration entre les professionnels du patrimoine culturel et les acteurs de l'éducation nationale qui ne permet pas de mener des réflexions profondes en vue de faire des réformes bien que l'école soit une porte d'entrée majeure pour des actions durables de protection et de sauvegarde du patrimoine culturel. De ce fait, les profils mis sur le marché de l'emploi n'arrivent pas à être entièrement opérationnels et utiles. L'exemple des palais royaux d'Abomey et des bâtiments patrimoniaux dont l'intervention requiert une certaine habileté et une technicité est suffisamment éloquent. La question de sauvegarde des savoir - faire traditionnels liés à l'architecture traditionnelle est assez préoccupante. Malheureusement, elle ne fait pas partie des préoccupations de la formation classique du fait que non seulement ces savoir-faire ne sont pas totalement accessibles mais surtout il manque de données scientifiques qui serviront de base à leur enseignement. L'intérêt pour l'architecture traditionnelle est réel à leur niveau mais il se pose le problème de documentation des techniques anciennes et

la rareté des personnes ressources pouvant mettre à leur disposition des informations dans ce sens. Il y a donc lieu de corriger cette défaillance afin que l'architecture traditionnelle des palais royaux d'Abomey puisse conserver leur authenticité et originalité. L'idée d'institutionnaliser le système des THV(Trésor Humain Vivant) paraît pour eux l'idéal afin de sauver non seulement les bâtiments mais surtout d'accorder un certain prestige aux détenteurs des savoirs qui pourront à partir de leurs connaissances avoir un rôle indispensable dans le processus de restauration des bâtiments du style traditionnel.

Conclusion

Qu'il s'agisse d'une simple construction ou de vastes tissus urbains, chaque région a connu, à travers les siècles et selon ses contraintes, le développement d'un habitat spécifique, car tout habitat constitue une réponse à de multiples contraintes, physiques et sociales.

C'est ainsi que dans les sociétés traditionnelles africaines et béninoises en particulier, l'habitat n'a jamais été le résultat de recherches formelles et encore moins formalistes. Il fournissait a priori, une réponse juste à des besoins précis et reflétait une culture homogène avec une identité personnelle.

Avec le temps et les contraintes contemporaines (mimétisme de l'occident, propension exagérée au confort, ...), ces habitats qui constituent le marqueur de l'identité des peuples disparaissent et les détenteurs des savoir-faire sont relégués de plus en plus au second rang dans la société. Ce qui rend assez problématique aujourd'hui la restauration du patrimoine architectural traditionnel, le cas du palais royal d'Abomey qui a fait l'objet de notre étude est assez éloquent.

Les dispositifs existants et les normes établies par l'Etat et ses démembrements ne tiennent compte d'aucune réalité locale parce que calqués sur des modèles externes aux sociétés traditionnelles.

On assiste la plupart du temps à la perte des valeurs endogènes élargie à tous les secteurs de la vie. Dans ce sens le cri d'alarme de Joseph KI ZERBO nous interpelle et nous oblige à l'action : « chaque jour qui passe voit disparaître les témoins précieux Des musées doivent se constituer pour ramasser le maximum de vestiges de ce passé avant qu'il ne soit trop tard. Des musées doivent s'élever, des législations doivent être dictées dans tous les pays. »

Au-delà de ses fonctions usuelles (sociales, culturelles, ...), le patrimoine culturel constitué de l'ensemble des valeurs endogènes doit devenir une source de création de richesse et d'emplois pour la nation pour qu'enfin les propos de Léopold Sédar Senghor deviennent réalité : «La culture est au début et à la fin de tout développement». Car, un développement auto dépendant est donc impossible sans une motivation culturelle

profonde qui doit sous-tendre les données technologiques de la transformation économique, sans pour autant détruire les valeurs traditionnelles. Aujourd'hui, il n'est plus question de développement sans bases culturelles saines, le changement n'est possible qu'à travers la mémoire.

C'est d'ailleurs pour cela que loin de verser dans de la théorie, nous avons essayé tout au long du travail d'évaluer les ressources existantes qui justifient les propositions faites dont la mise en œuvre ne dépend que de la volonté des acteurs impliqués à différents niveaux.

Toutefois, la réflexion sur un thème comme celui-ci ne saurait être ni complète, ni définitive.

Références bibliographiques

Ouvrages

- 1- ACCALOGOUN L.R., *Palais et sites royaux d'Abomey*.2003.
- 2- AHANHANZO GLELE M. *Le Danxomè, du pouvoir adja à la nation fon*, Paris, 1974.
- 3- AMOUZOU E. *L'influence de la culture sur le développement en Afrique noire*, Paris, L'harmattan, 2009, 356 p.
- 4- BACHOUD L., JACOB P., TOULIER B., *Patrimoine culturel bâti et paysager : classement, conservation, valorisation*, Paris, 1^{ère} édition, Editions Dalloz, 2002. 280 p.
- 5- BALARD M., *Dahomey 1930 : mission catholique et culte vodoun, l'œuvre de Francis Aupias (1877-1945)*, Perpignan. 1996.
- 6- COUSIN A., LONGUET I., *La gestion des biens inscrits*, Editions du Patrimoine, 2008, pp. 28-32.
- 7- DENYER S., *African Traditional Architecture: An Historical and Geographical Perspective*, Londres, Heinemann, 1978.
- 8- ETIENNE-NUGUE J., *Artisanats traditionnels en Afrique noire : Bénin*, Dakar, Institut Culturel Africain, 1984, 256 p.
- 9- FEILDEN B. et JOKILEHTO J., *Guide de gestion des sites du patrimoine mondial*, Rome, ICCROM, 1996, 127p.
- 10- FROCHOT I., LEGOHEREL P., *Le marketing du tourisme*, Paris, Dunod, 2007. 276 p.
- 11- HOUBEN H., *Modernité de l'architecture de terre en Afrique*, Grenoble,1989, CRATerre.
- 12- HOUENOUE D., KRAUSS-POETZ R., *Art contemporain sur le plateau d'Abomey : l'univers de sept plasticiens*, Abomey, 2008.
- 13- KEITA B. et ARADEON S. B., *Habitat hausa, dynamique d'une adaptation culturelle*, Dakar, Enda, 1985.
- 14- NDORO W., *Traditional and customary heritage systems: nostalgia or reality? The implications of managing heritage sites in Africa*, Paris, World Heritage Papers, 2004.
- 15- TOURNOUX M. et DUCHE D., *Les enjeux de la gestion et de la conservation urbaine*, Paris, Editions du Patrimoine, 2008.

16- UNESCO, *L'Architecture vernaculaire et sa conservation, Études et documents sur le patrimoine culturel*, Paris, UNSECO, 1985.

17- VIARD A. M. et ZIEGLER A. *Habitat traditionnel dans le monde. Éléments pour une approche : Établissements humains et environnement socioculturel*, Paris, UNESCO, 1983.

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRE

BENIN Arrêté interministériel

n°1274/MDN/MCAT/MDGLAAT/MEF/DC/CG/DPP/SA du 10 avril 2008 instituant la Commission interministérielle ad'hoc chargée de définir les normes pour l'érection des monuments des Héros nationaux et des mausolées des anciens Présidents de la république.

BENIN. Loi n°2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin.

BENIN. Loi n°86-013 du 26 février 1986 portant Statut général des agents permanents de l'Etat.

BENIN. Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.

BENIN. Loi n°91-006 du 25 février 1991 portant Charte culturelle en République du Bénin.

ICOM. Code de déontologie de l'ICOM pour les musées. 2004.

ICOMOS. Charte ICOMOS pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux. 2007.

UNESCO. Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. 1972.

UNESCO. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. 2003.

ANNEXES

Liste des sigles et abréviations :

CRATerre-ENSAG : Centre International de la Construction en Terre

DFDPC : Direction du Fonds de Développement du Patrimoine Culturel

DPC : Direction du Patrimoine Culturel

EPA : Ecole du Patrimoine Africain

FPMA : Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain

ICCROM : Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels

PCI : Patrimoine Culturel Immatériel

THV : Trésors Humains Vivants

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

OTAR : Office du Tourisme d'Abomey et Régions ;

CAFRA : Conseil d'Administration des Familles Royales d'Abomey ;

EPA : Ecole du Patrimoine Africain ;

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture ;

ICCROM: Centre International d'Etude pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels ;

PREMA : Programme de « Prévention dans les Musées Africains » ;

Africa 2009 : Programme décennal de renforcement des capacités des professionnels africains dans le domaine de la Conservation du Patrimoine Culturel Immobilier

GCI: Getty Conservation Institute (Institut de Conservation Getty);

IFAN : Institut Français d'Afrique Noire ;

CRATerre ENSAG : Centre international de la construction en terre, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble

ANNEXE 1 : Case Assin (autel rituel) et sa toiture en chaume volume d'origine.



La restauration du palais

Aimé GONCALVES
architecte du patrimoine

L'ÉTAT DE DÉGRADATION DE DOWOMÈ (palais du roi Gbèhanzin) et la menace de disparition de certaines de ses composantes originelles n'ont pas laissé indifférents le Conseil de gestion du site et les autorités politico-administratives qui eurent l'initiative de rechercher les financements nécessaires à sa mise en valeur.

Les objectifs visés par cette restauration se situent à trois niveaux, à savoir :

- susciter la prise de conscience du public à l'échelle locale et internationale sur un héritage mondial caractérisé par les relations entre le Danxomè, l'Europe et les Amériques ;
- mettre en valeur le palais à travers ses composantes, notamment l'adjalala qui abritera une exposition historique sur les souvenirs tangibles et intangibles du roi Gbèhanzin qui figure parmi les héros nationaux ;
- étendre progressivement la visite du site en évitant de se limiter à la visite du musée constitué des palais des rois Ghézo et Glèlè. Cette démarche contribuera au développement économique et social de la ville d'Abomey.

Les interventions sur les différentes composantes du palais ont permis de garantir leur continuité temporelle basée sur

les principes de la conservation et de la restitution de l'image de l'œuvre ; une approche partagée par les parties prenantes du projet (collectivités locales, responsables du site, de la Commune et du Ministère chargés de la culture, experts de l'UNESCO, de l'ICOMOS, de l'ICOM, etc.).

La restauration du palais s'est appuyée sur la documentation historique et sur la formation théorique-pratique sur les techniques de conservation. Les travaux se sont déroulés du début du mois de janvier 2002 au mois d'avril 2004 sur six périodes favorables de saisons sèches suivant les phases suivantes :

- documentation et études,
- aménagement des cours,
- restauration de composantes bâties (murailles, murs, cases, temple, tombe et bas-reliefs),
- formation.



Plan du palais de Dowomè
(Gbèhanzin)

- 1 Honnouwa
- 2 Tassinsoulo
- 3 Logodo
- 4 Adjalala
- 5 Ahofo
- 6 Djého
- 7 Case de la gardienne
- 8 Cour des amazones
- A Baobab
- M Manguier



Les difficultés de conservation



Giovanna ANTONGINI, anthropologue
et Giovanni TITO SPINI, architecte

LA DIFFICULTÉ DE CONSERVATION PREMIÈRE et prioritaire d'un site historique c'est de sauvegarder son « âme », son essence. Cela est d'autant plus vrai en Afrique où l'importance du contenu par rapport au contenant est dominante; le contenu étant la somme de valeurs historiques, symboliques et religieuses qui font d'un bâtiment, d'un espace ou même d'un élément naturel un lieu sacralisé par le consensus populaire.

En ce qui concerne plus particulièrement le palais du roi Gbèhanzin, objet d'une restauration exemplaire réalisée grâce aux fonds japonais, le défi a été de déceler son « dessin idéal » dont la matérialisation n'avait jamais pu être achevée à cause d'un ensemble de facteurs : la guerre contre la France (qui a de fait entraîné l'abolition de la monarchie), les conflits entre les familles royales (encouragés par l'administration coloniale) et, enfin, le manque de moyens dû aux bouleversements sociopolitiques.

Déjà à partir des années 1970, nos recherches sur le royaume du Danxomè se sont heurtées à un réseau de silences, d'ambiguïtés et de camouflages recréant une histoire intentionnellement censurée afin d'effacer toute ombre sur la gloire incontestable qui devait entourer chaque souverain.

Un linteau est étayé
pendant la restauration
© A. Goussier



En 1995, l'objet de notre mission UNESCO tel que défini par le Centre du patrimoine mondial, comportait, en plus du maintien du site dans la liste du Patrimoine en péril, d'« analyser la dimension matérielle et anthropologique des 44 hectares classés et inclure cette dimension dans le plan de conservation en soulignant son importance pour le plan de gestion. » (G. Saouma-Forero, 1995).

Ce mandat nous a permis de dépasser les limites de la dimension matérielle : état des bâtiments, murailles etc. pour essayer de saisir la quatrième dimension de l'espace – la dimension culturelle – qui même si elle n'a pas été suffisamment mesurée, n'en est pas moins mesurable. L'organisation de l'espace est un langage exemplaire qui utilise signes, symboles et matières ; l'opération de décodage passera alors par un ensemble d'éléments : orientation, techniques de construction, forme, décoration, rapport avec l'espace environnant et les êtres dont l'homme a peuplé son univers surnaturel. Et encore, par l'attribution de sens à une multitude de signes, visibles ou invisibles, que seuls les yeux de la mémoire sont parfois en mesure de reconnaître mais qui constituent autant de repères de l'histoire d'Abomey. Une expérience que nous avons vécue en parcourant le site en dehors de l'aire muséale accompagnés par 34 dignitaires des différentes familles royales : un parcours/discours qui a permis d'identifier 184 points autrement méconnaissables.

Le projet de réhabilitation du palais du roi Gbèhanzin a donc été précédé par un repérage ponctuel des présences matérielles – bâtiments existants ou en ruine, pans de murailles ou leurs traces, arbres et parcours des chemins qui le sillonnent – mais surtout par des interviews d'un certain nombre d'anciens ayant participé ou assisté à son édification, récits qui en plus détaillaient matériaux et techniques traditionnelles aujourd'hui presque abandonnées. Une clef de lecture déterminante, et en même temps l'évidence du poids historique et culturel de ce palais en tant que dernier maillot d'une circularité espace/temps, a été une chanson se rapportant à l'orientation de son adjalala : en direction de Tado, lieu d'origine de la dynastie.

ANNEXE 4 : LEXIQUE

Adandokpodji: quartier situé à l'ouest du site des palais royaux d'Abomey ;

Adoxo: Tombe destinée à recevoir les offrandes au défunt.

Agbodo : Fossé d'enceinte ayant donné son nom à la capitale d'Abomey

Agbomè: nom original de la ville d'Abomey ;

Ajahuto : "Le tueur des Aja", ancêtre des Aladaxonu

Ajalalaxo : Salle de réunion des vivants en communion avec les morts

Aladaxonu "Gens venus d'Alada", fondateurs du Danxomè

Allada : ville de la première escale des trois frères venus de Tado, qui se situe sur la route Cotonou Bohicon;

Amayome : emplacement du palais d'Akaba.

Atakin-baya : emplacement du palais d'Agaja ;

Ato : ouvrage d'où le roi dispense des libéralités au peuple lors des grandes coutumes ;

Boxo : Chambre abritant les forces surnaturelles

Danxome : nom issu de l'histoire entre le roi Akaba et Dan ;

Danzounmè: localité où a eu lieu des conflits ;

Détinsa : palais des reines-mères ;

Dossèmè : palais des femmes incarnant les rois ;

Dowome : appellation du palais de Béhanzin ;

Féliyadé : Emplacement du palais de Tégbésu

Gbècon-Huégbo: quartier situé au sud du site des palais royaux d'Abomey ;

Guedevi : population autochtone qui était sur le plateau d'Abomey avant la fondation du royaume de danxome ;

Honnuwa : Porte d'entrée d'un palais

Huawé: Halte importante où germa la dynastie des Aladaxonu

Jexo : Salle des trésors

Kpatinsa : Emplacement du palais de Huegbadja

Kpodoji : Première cour intérieure d'un palais

Logodo: auvent d'entrée à la deuxième cour intérieure

Mawu-Lissa : Divinité représentant le couple créateur

Ordre de passage des rois dans le royaume de Danxome : Ganyehesu; Dako-Donou ; Hwegbaja ; Akaba ; Agaja ; Tégbésu ; Kpengla ; Agonglo ; Adandozan ; Ghézo ; Glèlè ; Gbèhanzin ; Agoli-Agbo.

Ouémènou: les ressortissants de la région de l’Ouémé ;

Singbodji : « Sur l’étage », appellation du palais de Ghézo, étendue à l’ensemble du site muséal ;

Tado : ville du Togo d’où sont venus les fondateurs du royaume d’Allada, de Xogbonu et d’Agbome ;

Vidaxo : titre du prince-héritier désigné ;

Vodun: Religion traditionnelle

Zomadonu : la première des divinités de l'eau, représentant un enfant malformé d'Akaba:

Liste des illustrations

Figure 1 : Localisation et carte administrative du Bénin

Figure 2 : Plan du site des palais royaux d'Abomey

Figure 3 : Agbodo, fossé de fortification.

Figure 4 : Agbodo, fossé de fortification

Figure 5 : Vue aérienne du secteur muséal

Figure 6 : Un pan de bas-relief du palais de Guézo

Figure 7 : L'un des Cours du palais : salle des trônes reconvertie en musée

Figure 8: Salle des assins (autel rituel) la façade est formée de portiques et de bas-reliefs polychromes

Figure 9: Travaux de restauration de la toiture

Figure 10: Travaux de restauration de la toiture : la toiture qui était en paille a disparu déjà au profit de la tôle

Figure 11 : Vue d'un bâtiment du palais après restauration

Figure 12 : Incendie au palais le 14 janvier 2015

Figure 13: Travaux de restauration du palais

Figure 14 : Décoration architecturale en dégradation Bas-reliefs, adjalala de Béhanzin

Figure 15 Participants au 8ème cours Africa 2009, présentant les résultats de leurs plans de gestion.

Figure 16 : Réfection de la toiture du jexo de Glèlè. Ce travail, qui faisait partie du plan d'urgence, a été réalisé pendant l'atelier de formation.

Figure 17 : Les principales étapes dans l'évolution des transformations subies sur les bâtiments.

Figure 18 : Salle des bijoux en 1986, avant la dépose des bas-reliefs de la façade

Figure 19 : Bas-relief (Kpaligan, héraut royal, juché sur un échafaudage) avant traitement. On voit que la base et le support mural ajouté sont cassés et que le relief est fragmenté.

Figure 20 : Pigments localement disponibles et traditionnels et de préparations synthétiques modernes.

Figure 21 : Tombe restaurée du roi Guézo.

Liste des tableaux :

Tableau 1 récapitulatif 1985-1997

Tableau2 : récapitulatif 1998-2006



Master Techniques, Patrimoine, Territoires de l'Industrie
(TPTI)

Projet tutoré

TITRE:

LE VERRE A BOIRE AU MOYEN-
AGE EN FRANCE, EN ITALIE ET
AU PORTUGAL

Année académique 2018-2019

Réalisé par :

DEGAN Gbèlidji Nadio

Directeur du projet tutoré :

Alexandre RAMOS

SOMMAIRE

<u>Introduction</u>	3
CHAPITRE I : Présentation générale du projet, sources, et Organisation	5
I- SOURCES HISTORIQUES.....	5
CHAPITRE II. Exposition les résultats et difficultés rencontrées	7
A- Le verre à boire au moyen-âge en France.....	7
B- Le verre à boire au moyen-âge en Italie.....	8
C- Le verre à boire au moyen-âge au Portugal	13
1- LES VERRES A BOIRE DE MERTOLA	15
a- Les Verres à boire décorés.....	15
b- Verre à boire non décoré.....	16
❖ □ Style et Chronologie.....	16
2- . LES VERRES A BOIRE DE POMBAL.....	16
a- Verre à boire décoré de Pombal.....	17
3- . Essai de datation.....	17
4- INTERPRETATION.....	17
CHAPITRE III. Bilan des recherches et les différentes influences	19
1- INFLUENCES ET ECHANGES.....	21
2- Typologie et chronologie du verre creux : Verres à boire.....	23
Conclusion.....	25
Bibliographie.....	28

Partie personnelle du projet collectif tutoré

Introduction

Grâce à la combinaison des sources archéologiques, historiques et iconographiques, on a pu déterminer la nature du verre à boire au Moyen Âge. Un verre est un récipient utilisé pour boire, de forme tubulaire, dont les parois sont solidaires et hermétiques, et destiné à recevoir des liquides. Il est constitué d'une paraison (corps ou contenant du verre), d'une jambe et d'un pied. Le terme désigne aussi, par métonymie, le contenu de ce récipient : boire un verre d'eau. Le verre est un corps solide, non cristallin, homogène, provenant du refroidissement progressif de certaines substances après fusion. Le verre est l'un des matériaux les plus utiles car il possède de nombreuses qualités. Il est facile à modeler, transparent et peut prendre de nombreuses formes.

Notre travail de recherche du projet collectif tutoré porte sur le verre au moyen âge et notre partie personnelle dudit projet traite du verre à boire à cette même époque en France, en Italie et au Portugal. Par ses vertus de transparence et de luminosité, la profondeur de ses couleurs, le verre a fasciné les hommes du Moyen Âge. Apparu dès la plus haute Antiquité, soufflé à partir du I^{er} siècle av. J.-C., le verre, né de l'alliance du sable et du feu, connaît durant le Moyen Âge un complet renouvellement. La verrerie médiévale, absente des musées, rare ou négligée parmi les découvertes archéologiques, n'a pratiquement pas fait l'objet d'étude spécifique et globale¹. En Provence, comme dans l'ensemble des terres méditerranéennes et occidentales, et plus encore qu'en Europe septentrionale, l'activité verrière du moyen âge est très mal connue². L'étude de la gobeletterie médiévale méditerranéenne ne fait que débiter à la faveur de découvertes récentes³.

¹ Les ouvrages traitant de la verrerie en général, négligent de ce fait les productions du moyen âge. Aussi ne connaît-on la verrerie médiévale que par les découvertes éparses signalées dans les publications de fouilles. Il est cependant à noter l'ouvrage important de F. Rademacher, bien qu'il ne concerne que les pays nordiques : *Die deutschen Gläser des Mittelalters*, Berlin, 1933, réédition 1963, et l'article synthétique de D.B. Harden, *Ancient Glass*, III : Post-Roman, *Archeology Journal*, CXXVIII, 1972, pp. 78-117

² Pour la France, on consultera le chapitre réservé à l'époque médiévale de J. Barrelet, *La verrerie en France de l'époque gallo-romaine à nos jours*, Paris, 1953. Un autre ouvrage général concerne la Belgique : R. Chambon, *L'histoire de la verrerie en Belgique du ne siècle à nos jours*, Bruxelles, 1955.

³ A. Gasparetto, *Les fouilles de Torcello et leur apport à l'histoire de la Vénétie dans le haut moyen âge*, VII^e Congrès International du Verre, Comptes rendus II, Bruxelles, 1965, communication n° 239. — E. Tabaczynska, *Glashiitte, aus dem VII-VIII Jhrt. auf Torcello bei Venedig Ausgrabungen 1961/1962*, VIII^e Congrès International du Verre ... communication n° 238. — Concernant une époque moins reculée : G. Mariacher, *La scoperta di due bottiglie veneziane del secolo XV*, *Journal of Glass Studies*, VI, 1964. — D.B. Whitehouse, *Ceramiche e vetri medioevali provenienti del castello di Lucera*, *Bollettino d'Arte*, II, 1966, série VI, pp. 171-178 — M. Bonanno et F. d'Angelo, *La vetraria di Cefalà Diana ed il problema del vetro siciliano nel Medioevo*, *Archivio Storico Siciliano*, n° 1, 1973, pp. 237-248. — Les seuls travaux concernant l'activité verrière en France méditerranéenne ont été effectués par N. Lambert, *La Seube, témoin de l'art du verre en France méridionale du Bas-Empire à la fin du moyen âge*, *Journal of Glass Studies*, 1972, pp. 77-116.

La plupart des pièces médiévales connues proviennent de découvertes éparées, mal localisées et rarement datées avec précision : d'où l'intérêt d'une étude de documentation sur le verre à boire au moyen âge.

Même si la fabrication du verre remonte à plus de 6000 ans, c'est la technique du verre soufflé, apparu au Ier siècle av. J.-C. en Syrie, qui permet d'obtenir des récipients creux. Dans la Rome antique, l'usage des verres est réservé aux plus riches. Les autres recourent aux contenants de terre cuite ou de métal. Au XV^e siècle, des verriers inventent à Murano le cristallo, un verre transparent proche du cristal. Dès lors, les formes se raffinent. Des ornements, des pierres précieuses, des filigranes sont ajoutés. Les verres de Venise sont bientôt copiés dans toute l'Europe. À la fin du XVI^e siècle apparaît le cristal de Bohême qui vient concurrencer celui de Murano. À la même époque, Caspar Lehmann, orfèvre à Prague, adapte la technique de la gravure à la roue des pierres précieuses à la taille du verre. Les verres s'ornent alors de motifs et de dessins innombrables. À Londres, en 1676, George Ravenscroft donne naissance au véritable cristal en utilisant du charbon et de l'oxyde de plomb. Les Anglais développent ainsi un véritable monopole du verre de luxe qu'ils conserveront pendant près d'un siècle. Pour les concurrencer, Louis XV approuve la fondation d'une verrerie à Baccarat en 1764, suivie peu après par la Verrerie royale de Saint-Louis. Le premier cristal français voit enfin le jour en 1785.

L'usage des récipients de verre se généralise au XIX^e siècle. Coupes, verres, carafes, flûtes, etc. se retrouvent sur toutes les tables et pour tous les usages. Le recours aux récipients de verre se multiplie également pour la conservation d'ingrédients ou la manipulation de produits.

Notre recherche sur le verre à boire s'étant au Moyen Âge, qui est une période de l'histoire de l'Europe, s'étendant du V^e siècle au XV^e siècle, qui débute avec le déclin de l'Empire romain d'Occident et se termine par la Renaissance et les Grandes découvertes. Ce pendant en raison de l'absence d'informations suffisantes sur le verre à boire à cette période nous avons étendu nos recherches jusqu'au XVIII^e siècle dans les régions de la France de l'Italie et du Portugal.

Notre travail est subdivisé en trois chapitres à savoir :

- *Chapitre 1.* Présentation générale du projet, avec indication des sources, de la bibliographie, des méthodes utilisées et une présentation de l'organisation collective du travail et sa justification ;
- *Chapitre 2.* Exposition les résultats méthode, difficultés rencontrées ;
- *Chapitre 3.* Bilan des recherches et les différentes influences.

CHAPITRE I: Présentation générale du projet, sources, et Organisation

Comme énoncé précédemment Notre travail de recherche du projet collectif tutoré porte sur le verre au moyen âge. Pour mieux développer les recherches sur le sujet, quatre (4) aspects ou champs de recherches importants ont été retenus par notre collectif de recherche il s'agit de :

- Le verre à boire au Moyen-âge en France, en Italie et au Portugal.
 - Les représentations symboliques des vitraux dans les cathédrales de chartres en France, Santa Croce en Italie et Bathala au Portugal.
 - Le rôle du verre dans l'architecture au Moyen-âge.
- Et enfin
- La technique de fabrication de verre en France en Italie et au Portugal au Moyen-âge.

Notre partie personnelle dudit projet traite spécifiquement du verre à boire au Moyen-âge en France, en Italie et au Portugal.

Dans le cadre de nos travaux de recherches nous avons faire recours à plusieurs méthodes de travail. En effet cela n'est pas du tout facile d'avoir des informations sur le verre à boire à cette période.

I- SOURCES HISTORIQUES

Comme sources nous avons travaillé avec des travaux de recherches déjà fait sur le verre au Moyen-âge surtout sur internet, à travers différents sites, les articles lus et aussi des ouvrages.

Le recensement des centres verriers de James Barrelet, bien qu'incomplet maintenant, a encore l'avantage de donner une vision globale de la question avec près de mille références pour la période médiévale et moderne (BARRERET 1953, pp. 153-154; 183-187). Des concentrations se détachent en Provence, en Normandie et dans les Vosges avant le XVe siècle, auxquelles viennent s'ajouter à partir du XVIe siècle d'autres régions bien connues comme le Nord et l'Aquitaine. On constate aussi plusieurs références autour du bassin parisien. Les sites verriers étudiés par les archéologues sont peu nombreux cependant; on peut nommer dans cette catégorie les sites de Compiègne (SAUTAIT- DOSSIN 1973), de la région Centre (MOTTEAU 1986), de Nevers (ROUMEGOUX 1989, BARRERA 1990, LAGABRIELLE 1990), de Chambaran (MOYROUD 1983), etc., mais leur exploitation reste à faire et leur production ne nous est pas vraiment connue. Par contre, la Provence et l'Argonne, ayant fait l'objet de fouilles et de publications, sont devenues des références de premier ordre. Pour la Provence il s'agit surtout des productions du XIVE siècle (FoY 1988), et pour l'Argonne on a des éléments du XIVE au XVIIe siècle (JANNIN 1980).

Le catalogue très détaillé de Beauwelz est par ailleurs une autre source qui nous montre la production d'une verrerie du XVI^e siècle, aux frontières nord de la France. M. Chambon nous a présenté ce catalogue comme illustration de l'influence vénitienne sur la production verrière de la Belgique et nous a fait remarquer également, qu'il contient des références à une "façon française" pour certains types de verres. Cette "façon française" semble se caractériser par des contenants semi-hémisphériques très larges et des pieds très évasés (CHAMBON 1955, P1. O-P et CHAMBON 1960, p. 125).

Les travaux de plusieurs auteurs (BOUTILLIER 1885, GERSPACH 1885, SCHUERMANS 1885, BONDOIS 1936, BARRELET 1953 et 1964, CHAMBON 1955 et 1960, FOY 1975 et 1988, BELLANGER 1988) permettent de dresser aujourd'hui un inventaire très complet des verriers italiens attestés en France. On constate à partir de ces informations que ces verriers sont attestés dans le sud dès le XV^e siècle, tandis qu'au nord, à l'exception d'un Bigot dans le Berry, ils ne semblent pas arriver avant le second quart du XVI^e siècle, date où de nombreuses modifications sont observées dans Le verre à boire de cette partie de la France.

Si l'on peut trouver dans l'arrivée des italiens les causes de ces modifications, ces mêmes auteurs nous indiquent qu'elles peuvent avoir aussi d'autres origines, comme les influences venues du nord-ouest de l'Europe ou le transport d'objets, ainsi que nous le montre une étude sur les verriers de Lorraine qui nous donne l'itinéraire du transport des verres à boire produits par la famille Thierry en partant d'Anvers vers Tours, Orléans, Paris, Normandie et même l'Italie (ROSE-VILLEQUEY 1971, P. 89).

CHAPITRE II. Exposition les résultats et difficultés rencontrées

A- Le verre à boire au moyen-âge en France

L'histoire scientifique de la verrerie médiévale en France est encore dans l'enfance. Le matériel archéologique est peu nombreux, la chronologie incertaine, les connaissances insuffisantes. Ainsi on se réjouira de quelques découvertes faites çà et là, et plus précisément les découvertes de Michel de Bouard, historien et archéologue français, faites à Caen en France et l'étude précise qu'elles lui ont inspirée.

En effet au cours de ses fouilles effectuées au château de Caen en 1960 et 1961 dans la salle dite de l'Echiquier, ont été trouvés de nombreux fragments de verres à boire utilisés au moyen-âge. Les fouilles ont révélé que la plupart ont été recueillis dans une ancienne citerne souterraine convertie en dépotoir et dont les orifices d'arrivée d'eau et de puisage furent définitivement obturés avant le XIVe siècle. Ainsi ces fouilles ont révélé plusieurs catégories de verre à boire à la période médiévale, à savoir :

-Le gobelet à pied, dont on a trouvé vingt-trois pieds intacts et plusieurs fragments importants. Les coupes en revanche, avaient disparu, et de nombreux fragments de petites dimensions ont été recueillis, à l'aide desquels aucune reconstitution n'a été possible. Mais quelques-uns de ces verres laissent encore voir au sommet du pied, le départ de la coupe, dont le fond était presque horizontal, il n'y avait donc pas de tige : ce sont bien des gobelets à pied. Et notons également que tous les verres sans exception portent au cul, très visible, la marque de la canne du verrier, et le procédé de fabrication a été le même pour tous.

-Nous avons aussi, le verre à tige, dont un important de fragment a été trouvé au cours de la fouille dans le dépotoir adjacent à la salle de l'Echiquier. En effet la tige épaisse est intacte et comporte un très gros bouton. Le bouton qui orne la tige en sa partie médiane est décoré de côtes fortement saillantes et obtenues sans doute par moulage. Ainsi la matière de ce verre, comme celle du gobelet à pied est fort dégradée.

On admet donc généralement que, pour des raisons d'ailleurs peu connues, l'usage du verre à boire fut supplanté, au XIIe siècle et peut-être durant le premier tiers du XIIIe siècle, par celui d'ustensiles en métal. De fait, il n'a jamais été trouvé en Normandie, sur des sites datés du XIIe siècle, le moindre fragment de verre creux. Ainsi lorsque le verre à boire réapparaît au XIIIe siècle, c'est le plus souvent sous la forme de coupes à jambe très fine et généralement haute.

Par ailleurs, en Touraine, autre province française, le XVe siècle voit apparaître des types de verreries très différentes de celles existant jusqu'alors et dont l'utilisation est attestée

par les fouilles à la fin du XIIIe siècle ou tout au début du XIVe siècle : coupelles côtelées, gobelets à base refoulée, verres à tige et pied. La séquence stratigraphique et le matériel de la première moitié du XVe siècle sont presque inexistantes. On ne découvrira la verrerie en quantité appréciable que pendant la deuxième moitié du siècle, période où dominent les gobelets apodes. Cependant tous les gobelets fins du XIVe siècle ne sont pas décorés. L'ornementation peut-être totalement absente sur certaines pièces, ou bien limitée au filet bleu qui entoure le rebord des gobelets et tend à se multiplier sur des formes autres.

Parallèlement à l'évolution de la matière, on note dans la première moitié du XIVe siècle, un enrichissement des effets décoratifs qui se manifeste surtout sur les coupelles et petits récipients globulaires que l'on retrouve en différents points de la France méditerranéenne.

B- Le verre à boire au moyen-âge en Italie

Au VIII^{ème} siècle nos ancêtres médiévaux fabriquent et utilisent le verre à boire creux, très souvent coloré d'une teinte verte ou brune-dorée : le fameux « VITRUM SILVESTRE » dit « de fougère » en raison de l'utilisation de cendres de cette plante comme « fondant ». Le verre du Moyen Age n'hérite de ses ancêtres que les formes. L'art de la verrerie devient une expérience propre, une expression artistique, une composition de jeux mystérieux avec la lumière.

En Sicile et dans toute la Péninsule italienne, les verres à boire sont présents. Une liste des découvertes dressée à la fin des années 1970 révélait une large distribution de ce mobilier qui n'a fait que croître. Aucune trace d'atelier n'a été mise au jour, mais la fabrication de ce type de verrerie en plusieurs points de l'Italie est très probable, surtout dans le sud où les trouvailles sont très fréquentes, bien plus que dans la région vénitienne où les textes, pourtant, attestent la production de verres *imperlati*. *Imperlati*. C'est sous ce terme que sont signalées, dans les textes médiévaux italiens, les vaisselles de verre décorées de petites gouttes ou de plus grandes pastilles de verre appliquées. Les écrits qui mentionnent les *moiosi* ou *ciati imperlati* ou encore *mogolis cum perlis*.

Plusieurs variantes de ces verres à boire peuvent être distinguées. Les premiers verres identifiés, principalement dans les fouilles en Italie, ont été longtemps considérés comme des prototypes. Ils sont de profil cylindrique et leur rebord est évasé. Leur fond est cerné d'un cordon de verre rapporté, lisse ou pincé, et un filet de verre est habituellement appliqué au-dessus des gouttes en relief ; il matérialise la séparation entre la panse et l'embouchure. On peut distinguer un type élancé au rebord très largement ouvert en entonnoir. D'autres modèles existent cependant et des particularités dans les profils et les décors ont été relevées, certaines sont révélatrices d'une évolution chronologique ou d'une aire de fabrication et sont reconnus sur de très nombreux sites, en particulier dans la partie la plus orientale de la Péninsule et en Sicile. À Lucera, dans les Pouilles, le comblement d'un puits, riche en mobilier a permis de dater des gobelets des décennies centrales du XIII^e siècle. Parmi les trouvailles récemment publiées on peut citer celles de Pouzzoles, de Lecce et de Cannes (Bari). Toujours dans les Pouilles, les fouilles d'Otranto ont mis au jour, dans une phase d'occupation datée du XIII^e au début du XIV^e siècle, des éléments de gobelets à gouttes appliquées dont le filet supérieur, séparant l'embouchure évasée de la panse, est bleu.

En Sicile, ce mobilier de verre à boire est également très commun. Outre les pièces bien conservées provenant du Palazzo Chiaramonte-Steri et du quartier du Castello San Pietro à Palerme, ou encore du puits de la place San Giacomo à Gela, très riche en céramiques du XIII^e siècle, d'autres fragments ont été recueillis en de nombreux points de la Sicile, mais restent trop réduits pour être associés à un type de verre bien défini.

Dans la Péninsule italienne, outre le verre à boire du sud du pays, les découvertes les plus pertinentes viennent du Latium et plus précisément de l'abbaye de Farfa (Rieti) et des fosses-dépotoirs du palais Vitelleschi à Tarquinia. Nombreuses, ces trouvailles ont permis la restitution de plusieurs profils. Les verres à boire identifiés à Farfa sont issus d'une phase d'occupation comprise entre le milieu du XII^e et le milieu du XIII^e siècle et relèvent du modèle

à bord droit. Presque parfaitement cylindriques, ces récipients atteignent 7 à 7,5 cm de haut pour une largeur moyenne de 6,5 cm et portent quatre rangs de pastilles ; le cordon annulaire de la base est lisse. Ils sont comparables au verre découvert à Montpellier en France à la même époque et ne s'en séparent que par les nodules plus serrés et par le filet rapporté au-dessus des pastilles qui est incolore comme le restant de la pièce et non bleu comme l'exemplaire languedocien.

À partir des milliers de fragments collectés dans des fosses à Tarquinia, plusieurs types de verre ont été restitués. Ce registre de formes parfaitement contemporaines, donne une excellente image de l'utilisation de la verrerie vers la fin du XIV^e siècle puisque le comblement des fosses s'est arrêté vers 1390 comme le garantissent les nombreuses monnaies et céramiques associées. Cet ensemble traduit une évolution des verres à boire à pastilles. On note l'absence des verres à boire du type très étroit ; en revanche certaines pièces, sont bien plus massives, On voit là que sans l'apport des données de fouilles, l'objet aurait pu être daté au moins un siècle plus tôt. D'autres verres à boire sont assez voisins par leur forme et leur proportion , mais s'en différencient nettement par le profil plus rectiligne et surtout par la taille des pastilles beaucoup plus grandes. Une autre série s'individualise par son profil tronconique. Les formes basses, plus larges que hautes font écho aux trouvailles du nord-est de la France et d'Allemagne datées du xve siècle ; on note cependant que le cordon annulaire de la base est traité différemment. Les vaiselles les plus originales, celles qui se séparent le mieux des modèles antérieurs, sont les verres à boire étroits, hauts et tronconiques, au bord plus ou moins évasé, et dotés d'un cordon annulaire festonné à leur base. L'aspect effilé de la pièce et la forme très étirée des pastilles caractérisent ces verres, qui se déclinent dans plusieurs formats. L'essai d'évolution des verres à boire à pastilles qui a été dressé à partir des découvertes italiennes, range au nombre des pièces du XV^e siècle une trouvaille ancienne de Piegaro. Parfaitement cylindrique, ce verre décoré de trois rangs de pastilles pourrait donc être plus précoce. Il semble, toutefois, que le décor de gouttes appliquées ait encore été fabriqué dans les ateliers de la lagune vénitienne à

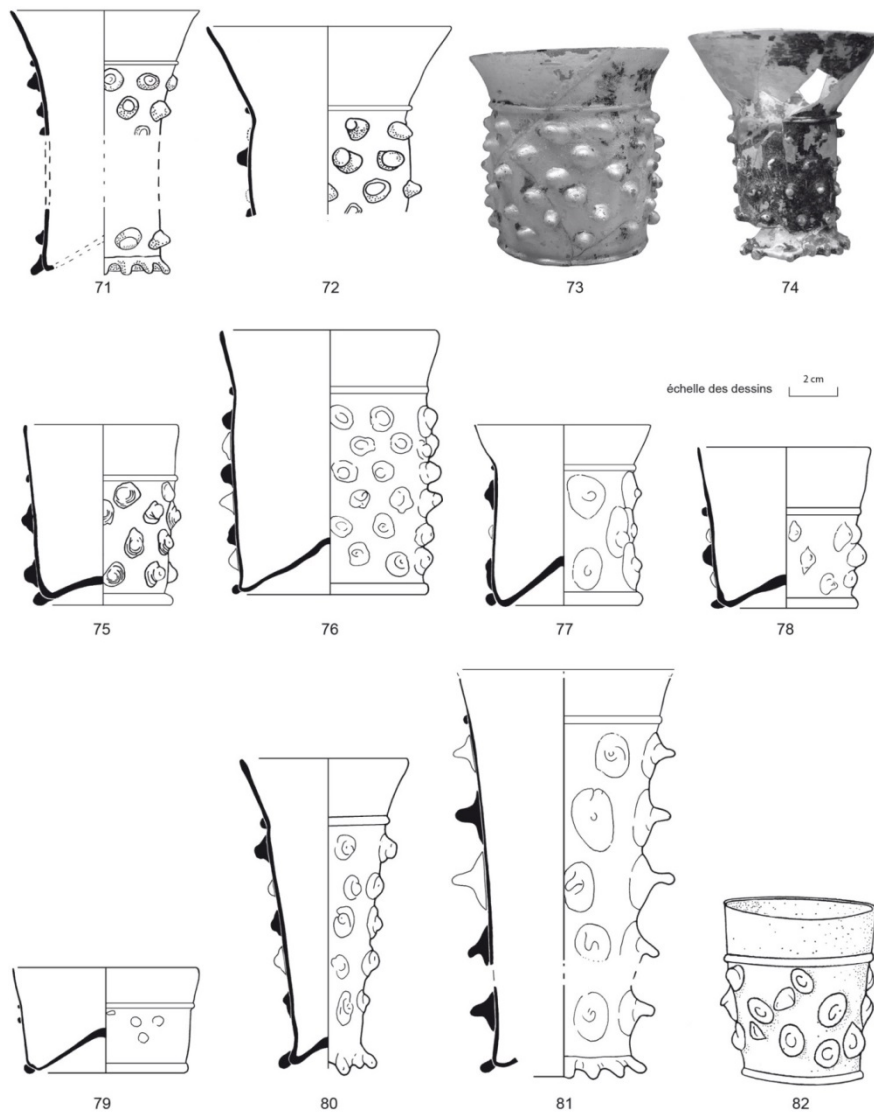
l'extrême fin du Moyen Âge ; en témoignent les mentions de « cietos gropolosos » et de « goti gropolosi », gobelets à nodosités, portés dans des actes commerciaux du milieu et de la fin du XVe siècle à Murano. Nous ne savons pas à quels objets renvoient ces appellations : deux pièces italiennes attribuées au XVe siècle : le verre cylindrique de Piegaro et celui d'une collection de Viterbe nous semblent relever de modèles plus anciens. Les seules pièces qui pourraient correspondre aux productions tardives sont les gobelets à corps ovoïde dotés de grosses pastilles appliquées, de type Krautstrunk. Emblématique de la verrerie germanique, ces gobelets à corps ovoïde ont pu être produits essentiellement pour l'importation. Sur les rives septentrionales de l'Adriatique, dans l'arrière-pays de Dubrovnik, le verre à boire déposé dans une tombe datée de la fin du XIVe siècle à Veličani pourrait faire partie de ces importations sans doute arrivées par le port de Raguse (ou Dubrovnik), tout comme l'exemplaire de Gacko du milieu du XVe siècle. Les Krautstrünke découverts en Italie sont relativement peu nombreux ; ils peuvent avoir été produits à Venise ou relever d'importations.

Les verres à boire les plus précieux venaient de Venise qui était devenue le centre verrier le plus important et réputé d'Europe en raison de l'inventivité et de la maîtrise technique des verriers installés sur l'île de Murano. Au milieu du XVe siècle, ces verriers mirent au point un type de verre à boire très pur et transparent dont l'aspect s'apparente à celui du cristal de roche (on en attribue l'invention à Angelo Barovier vers 1450-1455)¹⁴. D'où son nom de verre « cristallo », qu'on trouve sous le terme de « cristallin » dans les archives françaises. Le verre cristallo était employé pour souffler toutes sortes de formes qui étaient ensuite richement décorées à la feuille d'or et à l'émail.

Les verriers vénitiens parviennent également à donner au verre l'aspect de la calcédoine (« vetro calcedonio »), de la porcelaine (« vetro lattimo »), à le décorer de filigranes complexes... mais ce sont surtout les verres cristallo dorés et émaillés qui rencontrèrent un grand succès dans toute l'Europe. Ce sont de véritables œuvres d'art parfois ornées des armoiries de leurs

propriétaires. Lors des repas aristocratiques, ces verres étaient à l'occasion exposés sur des dressoirs dans un but ostentatoire. Les dressoirs (ou buffets) sont des meubles surmontés de gradins recouverts d'un drap blanc sur lesquels étaient surtout présentés des plats d'orfèvrerie et d'argenterie mais on y trouve parfois aussi des verres précieux.

Fig. 1 Verres à boire provenant d'Italie.



N° 71 et 72 Lucera (d'après Whitehouse 1966) ; n° 73 et 74 Palerme, palais Chiaramonte-Steri et quartier du Castello san Pietro (cl. D. Foy) ; n° 75 Farfa, (d'après Newby 1987 et 1991) ; n° 76 à 81 Tarquinia (d'après Whitehouse 1987) ; n° 82 Piegara (dessin d'après Stiaffini 1991, pl. IX).

C- Le verre à boire au moyen-âge au Portugal

Cette étude se propose de cerner l'évolution de verres à boire découverte localement dans les fouilles conduites en périodes historiques, Haut Moyen-Age, Moyen-Age, Bas Moyen-Age, au Portugal et sera adaptée plus en fonction de la typologie des verres étudiés que des contingences chronologiques impliquées par ces termes. Dans un grand nombre de cas, la verrerie ancienne provient de niveaux mal assurés — cours ou remblais — avec une quantité non négligeable de mobilier redéposé ou difficile à bien dater. Les fragments découverts dans les dépotoirs ou fosses diverses sont nettement plus intéressants mais sont loin de représenter une chronologie continue ; de ce fait, la liaison entre ce matériel sera assurée dans la mesure du possible par les éléments « erratiques ».

A première vue, les verres à boire du début du Haut Moyen-Age ne présentent pas de différences notables avec ceux du Bas-Empire ; il existe une continuité certaine dans la préparation : le métal montre le même aspect après séjour dans le sol et reste en excellent état de conservation ; les bulles et les filandres sont toujours présents dans la pâte dont la couleur prédominante est le vert. Certains types de décor que nous rencontrerons, telles les larmes, sont déjà connus au IV siècle (FREMERSDORF 1961 24, Pl. 16). Mais lorsque l'examen des éléments caractéristiques, les lèvres entre autres, est plus approfondi, il apparaît alors de nettes différences dans le traitement final. Au IV siècle, voire la première moitié du V siècle, les lèvres de gobelets et de coupes sont évasées et coupées puis meulées ou bien bordées par passage dans une flamme et nettement rejetées vers l'extérieur ; en règle générale, les lèvres des verres à boires du Haut Moyen- Age au Portugal sont bordées, le plus souvent épaissies et sont droites ou légèrement incurvées vers l'intérieur de la pièce. Cette analyse est commune en Europe de l'Ouest ; la transition dans la forme des lèvres se situe vers le début du V siècle en Angleterre et au Portugal (HARDEN 1978 : 2). Le décor des verreries, en particulier les filets de verre blanc opaque et les festons, représente également un autre point de discordance entre ces deux époques.

Jusque vers le VII siècle au Portugal, les teintes sont pratiquement identiques à celles de la fin du IV siècle : prédominance des verts de toutes nuances, présence de verre jaunâtre (« miel »), absence totale de l'incolore. Vers le VII siècle, l'apparition du brun semble se concentrer aux bols et aux coupes. Puis apparaît le bleuté, plus lumineux qu'à l'époque gallo-romaine, au plus tard au VIII siècle. Cette dernière coloration semble dominer jusqu'à la substitution du verre sodique par le potassique au IX siècle. Quelques verres à boire potassique sont déjà présents vers le VII siècle, mais il faut attendre le courant du IXe siècle pour trouver ce type de verre

bien représenté. Pendant le IX^e siècle au Portugal, les pièces en verre potassique sont majoritaires ou uniquement présentes. Au X^e siècle, au plus tard, le verre sodique semble avoir disparu. Dans ce même pays, plusieurs autres sites ont livré des fragments dont le métal est non altéré (HARDEN 1978 : 10-11). Cet auteur pense que le verre sodique, diffusé par les Romains, est utilisé en Occident jusqu'au IX^e siècle au moins avec cependant une production de verre potassique dès ce siècle, notamment dans la région de Mértola (HARDEN 1972 : 87-89). Le Haut Moyen- Age, étalé sur cinq siècles environ, n'est pas homogène lorsque nous considérons la nature du verre au Portugal ; il se subdivise en deux parties de durées différentes, la plus ancienne avec la soude comme alcalin, la plus récente avec la potasse.

Au Moyen Age, peu d'éléments absolument sûrs nous sont parvenus. Notre raisonnement s'appuie essentiellement sur la période s'étendant de la seconde moitié du XI^e siècle jusque vers le milieu du XII^e siècle. En ce qui concerne spécifiquement le verre à boire, deux types peuvent être distingués en fonction de leur jambe, creuse ou pleine, travaillée indépendamment de la coupe ; les deux parties sont ensuite soudées. La jambe creuse est obtenue par étirage ce qui provoque parfois des marques nettes ; la base évasée n'est pas ourlée. Les coupes associées sont décorées de fines côtes. La jambe pleine est formée d'une tige plus ou moins cylindrique soudée à la base évasée non ourlée et à la coupe. Ces jambes sont parfois décorées de bagues, torsadées ou présentent des moulures. La coupe évasée, à fortes côtes, appartient à l'un ou l'autre de ces deux types (RENAUD 1982). L'Italie exporte ces pièces en verre incolore à destination du Portugal au début du XIV^e siècle (Charleston 1975 : 204).

Les verres à boire les plus connus de la période du Moyen Age au Portugal proviennent de deux centres portugais : Mértola et Pombal aux destinées historiques assez différenciées.

Mértola est un village situé dans le Sud du Portugal, à 120 km environ à l'ouest de Séville. Il fit partie des territoires de la Péninsule Ibérique sous domination musulmane. Entre 711 et 1031, ce village a appartenu au Califat de Cordoue (929-1031) et devint la capitale d'un des nombreux royaumes berbères qui se formèrent à la suite du démembrement des anciens domaines de ce même Califat. Annexé par Séville en 1044, Mértola ne sera soustrait aux Musulmans que lorsque le roi du Portugal Sancho II le conquiert en 1238.

Pombal, localité à 30 km au sud-ouest de Coimbra, est resté moins longtemps que Mértola sous la domination musulmane. Au fil des siècles de la Reconquête, son château fut l'une des citadelles de la région qui ont assuré la défense de la ville de Coimbra contre les incursions musulmanes en territoire chrétien. Toute la région fut définitivement conquise en 1064 par Fernand Magne de Navarre.

L'état très fragmentaire dans lequel ces verreries furent retrouvées rend mal aisé de déterminer les formes des objets auxquels ont appartenu plus de 50% des fragments et constitue un obstacle sérieux.

1- LES VERRES A BOIRE DE MERTOLA

La gamme des couleurs des 37 pièces de verres à boire issues des fouilles archéologiques de Mértola comprend : l'incolore souvent teinté de vert et d'olive, le vert émeraude, le bleu-vert, le mauve, le rouge, le noir et le brun et le bleu foncé. Les couleurs mieux représentées sont l'incolore teinté de vert et d'olive (37,8%), le mauve et le rouge, considérés ensemble (13,5%). Le noir et le brun foncé représentent chacun 10,8% du total ; le bleu-vert n'existe qu'en 8,1% des cas.

Il ne s'agit pas de verre à boire d'une grande qualité : quelque soit la couleur, de nombreuses bulles d'air parsèment la matière vitreuse et certains fragments de verre rouge contiennent en outre des impuretés sous la forme de filandres. La plupart des tessons de verres à boire ne sont pas ornés, mais ceux qui le sont représentent le décor rapporté et quelques variantes non négligeables du décor moulé. Ces deux techniques décoratives sont les seules documentées par les verreries de Mértola dont il s'agit. Les fragments décorés par soufflage au moule représentent 71% du total des tessons décorés.

a- Les Verres à boire décorés

- *Verre à décor rapporté*, transparent de couleur mauve, il a le rebord parachevé par un fil rapporté blanc opaque. Sa forme hémisphérique est courante dans la verrerie islamique du Moyen Age. Le fil blanc rapporté contraste avec le fond mauve comme il arrive en Egypte et en Syrie à la même époque. D'autres exemples, européens, de la combinaison de ces deux couleurs sont connus à la Seube, dans le Midi de la France ; ils datent du XIV^{ème} Siècle.
- *Verre à décor moulé*. Ce groupe réunit trois verres à boire en verre transparent et deux en verre à boire opaque. En verre vert émeraude, le goulot est décoré de côtes verticales moulées. La reconstitution que nous proposons pour ce type de verre est basée sur la forme de certains flacons du X^{ème} siècle provenant de l'Iran et de l'Irak dont la hauteur des goulots est la même que la hauteur de la panse. Les parallèles pour ce décor appartiennent à la verrerie byzantine et à la verrerie des régions influencée par l'Islam, depuis l'Asie centrale jusqu'en Espagne, Portugal, en passant par l'Iran, l'Irak, la Syrie, l'Egypte, et la Tunisie. Ils datent du IX^{ème} siècle.

Des verres à boire avec un fond plat, en verre olive, avec une saillie conique à l'intérieur. Ils sont ornés de motif géométrique de pastilles ovales moulées que l'on retrouve, d'une part dans les vases islamiques ou de tradition islamique et, d'autre part, dans les verreries du XIV^{ème} siècle en France méridionale.

b- Verre à boire non décoré

1. le verre à boire et non décoré du Moyen Age au Portugal est de façon générale de vert d'olive ou de jaune ou parfaitement incolore. Dans la forme le bord est d'une large coupe à paroi très évasée pour laquelle on compte de nombreux parallèles dans la verrerie islamique. En Europe, des coupes de cette forme furent repérées en France méridionale et en Italie ; elles sont datées du XII^{ème} au XIV^{ème} siècle.

❖ Style et Chronologie

Par leurs formes et leurs décors, les verres à boire exhumés au château de Mértola sont tout à fait analogues aux productions Islamique de Moyen Age. La distribution géographique et la chronologie des verres à boire qui partagent avec cette coupelle le décor du motif d'œil moulé sont assez parlantes quant à l'adoption de la même esthétique dans les plusieurs contrées de l'empire musulman. En ce qui concerne leur origine, on peut supposer que les verres de Mértola au Portugal aient été fabriqués quelque part dans la région de Séville ou qu'ils aient été importés du proche Orient. Il n'y a pourtant que très peu de données archéologiques récentes concernant le verre à boire andalous médiéval.

2- LES VERRES A BOIRE DE POMBAL

On a ramassé dans le château de Pombal des verres à boire de plusieurs couleurs : Bleu, mauve, noir et incolore du Moyen Age. L'incolore est le plus commun même si la plupart du temps le verre à boire de cette époque est teinté de vert, de jaune ou de brun. On y distingue des calices des verres à tige, des coupelles à décor doré et des tessons de verre bleu qui semblent, malgré les bulles d'air qu'ils contiennent, de meilleure qualité que le reste du matériel, ils sont aussi parmi les mieux conservés.

Les verres à boire à décor rapporté constituent le groupe plus nombreux parmi ceux qui possèdent un type quelconque de décor, ils représentent 50% du total des fragments décorés. Les verres à décor soufflé au moule en représentent 37,5%.

a- Verre à boire décoré de Pombal

Les verres à boire à décor rapporté ont appartenu sans doute à un gobelet pastillé dont les prototypes sont les gobelets pastillés de Corinthe, d'autres parallèles méditerranéens de ce type de verre à boire sont datés de la fin du XIIème, du XIIIème et du XIVème siècle en Italie à la première moitié du XVème siècle en Yougoslavie.

3- Essai de datation

Etant donné que les verres à boire du Moyen Age de Pombal se trouvent conservées depuis de longues années dans le Musée National Machado de Castro, à Coimbra, aucun contexte archéologique ne permet de les dater exactement. Il est toutes fois possible de proposer une datation pour ceux de ces verres qui sont similaires aux verres à boire sud-européennes du Moyen Age et du début de la Renaissance. La chronologie de ceux reflétant plutôt des influences orientales demeure beaucoup plus controversée.

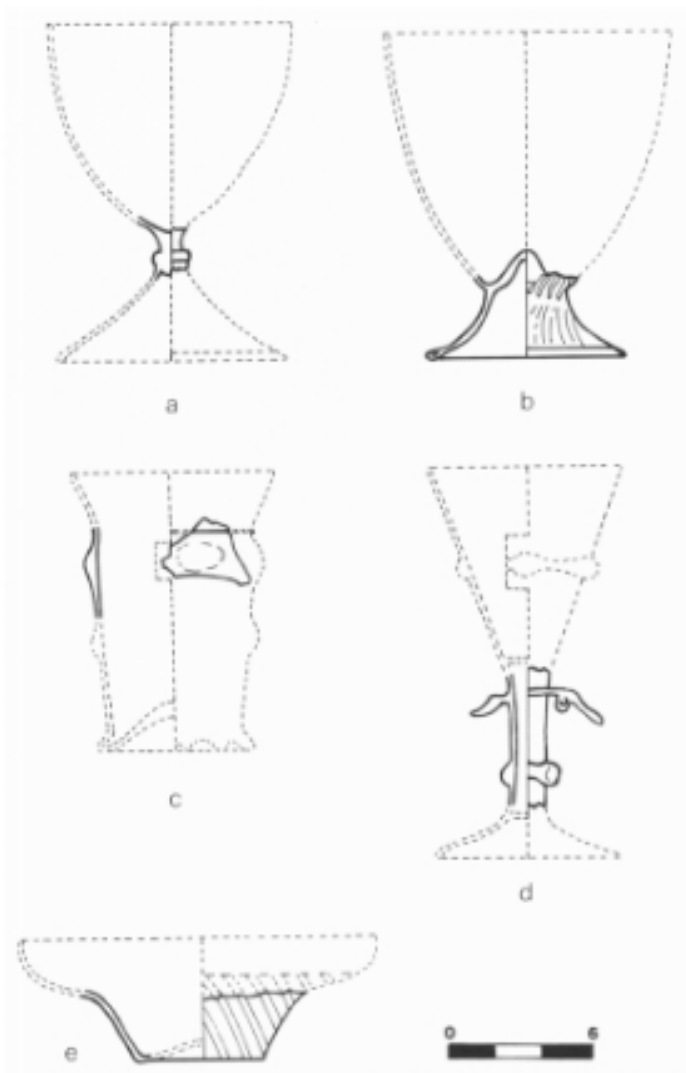
4- INTERPRETATION

Les calices, les gobelets et les verres à tiges sont les types d'objets qui prédominent dans le groupe de verreries de Pombal. Or nous avons constaté qu'il n'y a pas d'ensemble d'objets en verre exhumé du sol européen dans lequel ne soient documentés quelques types de verres à boire, même si le plus souvent les formes ouvertes y font complément défaut.

En dépit des formules orientales qui est possible de déceler à son intérieur, le groupe de verres à boire de Pombal est pétri de la tradition européenne méridionale. L'ensemble de verres à boire de Mértola, par contre, est indéniablement tributaire de l'artisanat verrier musulman.

Si l'étude des verreries examinées ne parvient pas à définir le style du verre à boire portugais aux époques concernées, vu le caractère du matériel, elle montre dès maintenant que ces verres à boire n'ont pas un style unique et qu'il faudra tenir compte d'importantes variantes régionales lorsque l'on envisagera leur approches.

Figure 3 : Verres à boire de Pombal – Portugal



CHAPITRE III. Bilan des recherches et les différentes influences.

Au cours de l'inventaire des principales découvertes de verres à boire , plusieurs zones productrices, distantes les unes des autres, ont été mentionnées. Notamment la France, l'Italie et un peu au Portugal.

Dans le sud de la France, des officines sont implantées dans la seconde moitié du XIII^e siècle ; l'atelier de Planier (commune de Signes) dans le Var est le seul révélé, mais d'autres ont pu exister.

Les indications stratigraphiques dont nous disposons montrent que ces gobelets, en Provence et Languedoc, sont majoritairement dans des contextes de la seconde moitié du XIII^e siècle, bien que quelques pièces, à Marseille, laissent penser qu'ils apparaissent sans doute dans la première partie de ce siècle. Le seul fragment qui pourrait être antérieur ne suffit pas pour affirmer que ces gobelets sont produits avant le XIII^e siècle. Cette vaisselle, dans le midi méditerranéen de la France, ne semble pas avoir été utilisée sur un temps long et constitue un bon marqueur. En effet, on constate que les ateliers du XIV^e siècle ont délaissé ce procédé ornemental qui est absent dans le verre à boire de l'officine languedocienne de la Seube, active au tout début du XIV^e siècle, et dans les productions des fours provençaux de Rougiers et de Cadrix allumés respectivement dans le second et troisième quarts du XIV^e siècle.

Des importations postérieures au XIII^e siècle sont rarement notables. Sur un fragment de panse d'un récipient étroit, les protubérances se distinguent par leur aspect très étiré : ce débris est probablement un apport d'Italie. Un second fragment détonne dans le mobilier méridional: son profil curviligne et la très grosse pastille appliquée signalent une forme autre que celle du gobelet.

En Italie, c'est la carte de distribution du mobilier et les sources archivistiques de Murano qui laissent imaginer des officines dans le sud de la Péninsule, sans doute aussi en Sicile et dans la lagune vénitienne. La répartition des trouvailles sur l'ensemble du territoire italien n'exclut pas d'autres aires de fabrication. Les datations les plus précoces qui se rapportent à ces verres imperlati de type A et B couvrent la période XII^e-XIII^e siècle, mais aucun argument n'est avancé pour étayer la chronologie la plus haute ou pour la restreindre au XII^e siècle. Il semble cependant acquis que ces gobelets sont en usage dans la première moitié du XIII^e siècle, voire plus tôt pour les verres cylindriques de Farfa. Contrairement à ce que l'on peut observer dans le

Midi de la France, il est prouvé que la décoration de gouttes rapportées a persisté comme en témoignent certaines formes nouvelles, en forme de flûte, ou bien tronconique et plus large que haut ou encore qui présente un profil intermédiaire entre le verre cylindrique et tronconique ; ces formes sont caractéristiques de la seconde moitié du XIV^e siècle. À cette époque encore, les verres à boire sont toujours utilisés et les pastilles -appliquées tendent à s'élargir. Certains de ces modèles de la fin du Moyen Âge sont uniquement reconnus en Italie. Les verres imperlati sont encore produits dans la seconde moitié du XV^e siècle dans les ateliers de Murano (Krautstrunk), mais la rareté de ce mobilier dans les fouilles archéologiques en Italie sous-entend une production marginale.

Dans le nord des Alpes, parviennent sans doute aux XIII^e et XIV^e siècles les importations italiennes, mais des ateliers locaux sont capables de les reproduire, au moins dans une matière verdâtre. Des circulations transalpines d'objets, peut-être de matières premières et d'artisans sont envisageables. Les artisans locaux réinterprètent les formes primitives et en créent de nouvelles. Se développe à la fin du Moyen Âge, une série de pièces (krautstrunk et autres formes postmédiévales) qui trouveront un grand succès pendant plusieurs siècles, principalement en Portugal et en Bohême.

La datation et la popularité de ces verres à boire transparaissent à travers l'iconographie italienne, portugaise et bohémienne. L'image la plus précoce qui est aussi l'une des plus précises apparaît dans les Noces de Cana peintes par Jacopo Torriti dans l'église supérieure d'Assise, vers 1292. On y voit un verre à boire tout à fait conforme au type A. Une autre représentation fidèle, mais plus tardive du même modèle de gobelet, est dans le Codex Manesse, recueil de chants compilés et illustrés de 1310 à 1340. Les verres cylindriques (type C) sont également représentés sur plusieurs peintures murales et manuscrits des XIV^e et XV^e siècles : on les remarque sur les tables des Noces de Cana peintes dans la collégiale de San Gimignano dans le second quart du XIV^e siècle et sur les murs du baptistère de Padoue dans les années 1376-1378. Les verres emperlés apparemment cylindriques ont été produits jusqu'au milieu du XV^e siècle au moins et dans différentes régions.

Parallèlement aux ateliers occidentaux, l'atelier de Corinthe fonctionnait dans le courant du XIII^e siècle et produisait plusieurs types de verres à boire. Installé après que l'acropole est tombée entre les mains des Français en 1210, il semble particulièrement actif dans le second tiers du XIII^e siècle mais a pu perdurer au-delà.

1- INFLUENCES ET ECHANGES

La mise en parallèle de toutes ces données met en évidence l'existence de plusieurs centres verriers en activité avant les années 1220 en France en Italie et au Portugal probablement à la même époque ou peu après. Tous fabriquaient des objets munis d'un décor comparable de gouttes de verre à boire appliquées. Des détails morphologiques et/ou ornementaux permettent parfois de séparer ces productions, mais dans d'autres cas les similitudes des produits issus de plusieurs aires sont parfaites.

Le fait que cette vaisselle se soit épanouie durant la présence des Croisés et les ressemblances ou parentés indéniables suggèrent des connexions ou des filiations entre les régions productrices, d'autant plus que des contacts étroits ont toujours été maintenus entre l'Europe chrétienne et les royaumes des Croisés. La question de l'origine de ces objets est une problématique analogue à celle qui concerne la céramique protomajolique d'Italie et de la Méditerranée orientale. Les raisonnements pour établir l'origine de ces artefacts ont suivi un cheminement comparable. Diverses opinions se sont succédé pour voir d'abord dans ces poteries glaçurées une production de la Méditerranée orientale qui aurait par la suite influencé les artisans italiens ; l'idée qui prévaut aujourd'hui est celles d'artisans latins qui seraient venus dans le sillage des Croisés pour s'installer dans les états latins d'Orient⁴. La « problématique du verre à boire » est cependant plus difficile à traiter car la documentation archéologique est beaucoup moins abondante et parce qu'il est très souvent impossible de comparer les matières vitreuses qui permettraient de distinguer les provenances⁵. Il n'a pas été possible de mettre en évidence un commerce de ces objets de verres à boire entre les deux rives de la Méditerranée bien que celui-ci ait pu exister à l'instar des déplacements avérés des céramiques. Qu'il y ait eu apport ou non de vaisselle de verre à boire, force est de constater qu'il existait des productions concomitantes en France en Italie et au Portugal, dans les seigneuries latines, mais sans doute aussi dans des cités islamiques. Dans quelle région ce procédé ornemental, dénominateur commun de la vaisselle de verre à boire ici étudiée, est-il né ? Par qui est-il mis en œuvre ? Pour répondre de manière assurée à la première question il faudrait placer sur une échelle chronologique l'ensemble des découvertes, ce qui n'est pas parfaitement réalisable car celles-ci sont dans des intervalles chronologiques – larges ou étroits – qui se recoupent ; les trouvailles

⁴ On trouvera un bon résumé historique de la question dans Flambard Hélicher 2006.

⁵ Les analyses chimiques montrent que les variations au sein d'un même atelier ne permettent pas toujours d'individualiser la composition du verre d'une officine à l'autre lorsque les fondants utilisés sont des cendres de végétaux.

en Italie laisseraient cependant penser que les productions italiennes débutent un peu avant la fin du XIII^e siècle.

L'ensemble de la documentation réunie fait apparaître au sein de ces verres à boire à gouttes appliquées deux familles principales. Le mobilier des terres chrétiennes, en Occident comme en Italie, est très homogène et se distingue aisément des productions françaises. Les liens entre artisanat « européen » sont indubitables. D. Whitehouse a démontré que la production portugaise du verre à boire n'est certainement pas antérieure aux années 1210 et a suggéré qu'il pouvait être animé par des artisans italiens du fait des ressemblances parfaites entre mobilier issu d'Italie et de Portugal. Cette hypothèse est recevable, mais implique une fabrication antérieure en Italie, ce qui ne peut être prouvé, mais il est vrai que ces verres à boire sont abondants en Occident. Des déplacements de main-d'œuvre sont possibles, mais des imitations d'objets par des artisans locaux sont tout aussi envisageables. Les gobelets décorés d'applications ne sont pas des pièces qui nécessitent une habileté prodigieuse et le savoir-faire des artisans italiens, héritiers d'une longue tradition verrière, était très certainement suffisant. L'une ou l'autre de ces éventualités implique une influence italienne qu'elle soit directe ou indirecte. L'opinion qui voudrait que les verres fabriqués en Portugal soient des répliques des produits italiens, réalisées par des artisans expatriés ou autochtones, se fonde sur l'idée que les italiens installés au Portugal ont eu le désir de mener une vie « à l'occidentale chrétienne » en s'entourant d'objets d'aspect familier. De la même manière que l'art de la construction a été transféré, des artefacts plus humbles ont pu être reproduits. La plupart des verres proviennent de sites qui étaient sous l'emprise des Croisés (Somelaria, Acre et Montfort dans le royaume de Jérusalem, Corinthe dans la Principauté d'Achaïe et Sarada Kolones à Paphos). Les autres lieux de découvertes, étaient de grandes cités qui n'ignoraient pas les façons de vivre des « colons latins ».

Bien que l'on ne puisse établir de préséance chronologique nette, il est possible de développer un point de vue contraire qui ferait de l'Orient et plus particulièrement de la Syrie, le berceau de ce type de vaisselle. Les liens entre le verre islamique de Syrie et la verrerie vénitienne sont assurément établis, dès le XIII^e siècle, à travers des échanges commerciaux et la circulation des procédés ornementaux. Des matières premières en provenance de la côte levantine (cendres, verre à recycler) approvisionnaient les fours de la lagune⁶. Les verres à boire émaillés constituent un bon exemple de la diffusion des techniques et des goûts orientaux. Produits par

⁶ Mention en 1277 d'un traité pour taxer les marchands vénitiens venant charger du verre à recycler à Antioche : Gerspach 1885, p. 140. Zecchin 1987, p. 9 : cendres de Syrie mentionnées en 1290.

les verriers syriens pour une demande locale ou étrangère, ils furent reproduits dans les ateliers vénitiens comme en témoignent des sources archivistiques datées entre 1280 et 1348 et plusieurs découvertes archéologiques montrant de petites différences entre les fabrications italiennes et françaises. Les verres à gouttes rapportées ont peut-être suivi le même parcours que les gobelets émaillés, initialement dénommés « syro-francs » parce qu'ils semblaient répondre à une demande de riches clients français.

L'ornementation de gouttes appliquées sur les verres à boire constitue un trait commun à un grand nombre de verreries médiévales produites de la fin du XIIe au début du XIVe siècle sur un large territoire. Elle s'est ensuite transformée et a survécu plus ou moins longtemps dans certaines régions. Aucun autre procédé décoratif porté par des verres à boire médiévaux n'a été partagé sur une aussi grande étendue géographique et à une même époque. Ces objets qui ne relèvent pas d'une vaisselle très luxueuse sont ceux qui reflètent le mieux les échanges au sein de plusieurs régions occidentales, mais aussi les interactions entre les rives nord et sud de la Méditerranée et de la mer Noire et entre les civilisations chrétienne et islamique.

2- Typologie et chronologie du verre creux : Verres à boire

Du haut moyen âge, période encore peu connue en Provence, subsistent peu de témoins de l'art du verre à boire à l'exception d'une forme du bas-empire qui se poursuit au moins jusqu'au VIIIe siècle dans l'Italie voisine⁷. De nombreux fragments de verre ont été retrouvés en différents points de Provence. Ces verres, au profil légèrement évasé, reposent par une courte tige sur un pied en forme de disque (dont le diamètre est compris entre 38 et 50 mm) formé d'une double paroi de verre⁸. La matière vert-jaunâtre, criblée de nombreux bouillons, révèle une composition semblable aux verres de l'antiquité, c'est-à-dire à fondant uniquement sodique.

Les premiers verres creux spécifiquement médiévaux ne sont pas connus avant la fin du XIIe siècle. De ces verres, on n'a retrouvé que le pied conique, formé par refoulement de la partie inférieure de la paraison, jusqu'à l'étranglement, séparant le corps du pied. Ainsi le pied non

⁷ Il s'agit de la forme répertoriée par C. Isings, *Roman Glass from dated finds*, *Archaeologica traietina*, 2, Groningen, 1957. Ces verres, essentiellement retrouvés en pays méditerranéens, apparaissent en Italie surtout aux VIe-VIIIe siècles. Le musée archéologique de Cividale en possède un exemplaire complet provenant d'une tombe lombarde. Voir aussi Pasqui et R. Paribeni, *Necropoli barbarica di Nocera Umbra*, dans *Monumenta Antichi XXIV*, 1918, pp. 137-352, et C. Isings, *Some late roman Glass Fragments from Rome*, VIIe Congrès International du Verre, comptes rendus II, Bruxelles, 1965, communication n° 262.

⁸ A Marseille, les fouilles de l'abbaye de Saint-Victor (publication en préparation) et celles du Bassin du Lacydon (étude en cours), ont livré ce type de verre, qui est aussi signalé en d'autres points de Provence : au Castelet, commune de Fontvieille, dans des ramassages de surface (renseignement communiqué aimablement par M. Pou-meyrol).

rapporté, est formé de deux épaisseurs de verre, étroitement appliquées l'une contre l'autre, sauf sur le pourtour de la base qui détermine un ourlet creux. Les terres septentrionales, comme les terres du Sud, ont livré quelques exemplaires de ces formes, mais nulle part, la coupe supportée par le pied, ne fut retrouvée ou déterminée. En Provence, ces verreries sont attestées au château de Nans-les-Pins, et au castrum de Rougiers. Les analyses physico-chimiques de ces derniers verres révèlent une composition originale par rapport aux verreries antérieures au moyen âge ou extérieures à la Provence. Alors que le verre antique est essentiellement sodique et que les rares analyses des verres médiévaux provenant des pays nordiques, montrent l'emploi exclusif du potassium en matière de fondant, et ce, jusqu'au XVe siècle.

Ces derniers verres disparaissent au XIII siècle quand les verres bitronconiques, apparus peu nombreux en fin du XVe siècle, tendent à se généraliser. Leur coupe en tronc de cône renversé, juxtapose la base la plus étroite, à celle d'un second tronc de cône qui constitue le pied de l'objet. L'observation des pièces retrouvées essentiellement à Rougiers permet de reconnaître la technique utilisée : le milieu de la paraison a été étranglé à la pince afin de définir deux parties distinctes qui constitueront le corps et le pied du verre. Le fond de la partie supérieure a ensuite été rabattu contre le sommet du pied, de façon à former un nœud médian qui sépare le pied de la coupe. L'aspect plissé du nœud est dû à la rotation de l'objet tenu au bout du pontil, pontil qui laissera au centre du nœud une petite dépression. Le pied et la coupe ne sont pas absolument symétriques : la coupe, généralement plus évasée, se termine par un rebord non ourlé, souligné par une mouluration. La hauteur totale de la pièce peut varier de 105 à 124 mm, comme varie le diamètre du nœud médian (15,5 à 32 mm). Deux objets de ce type, dont l'un complet, ont été découverts dans une tombe du cimetière médiéval de Cancabeau (Vaucluse) joints à un calice de verre.

Conclusion

La datation et la popularité de ces verres à boire transparaissent à travers l'iconographie italienne, française et bohémienne. L'image la plus précoce qui est aussi l'une des plus précises apparaît dans les Noces de Cana peintes par Jacopo Torriti dans l'église supérieure d'Assise, vers 1292. On y voit un verre à boire tout à fait conforme. Une autre représentation fidèle, mais plus tardive du même modèle de gobelet, est dans le Codex Manesse, recueil de chants compilés et illustrés de 1310 à 1340. Les verres cylindriques sont également représentés sur plusieurs peintures murales et manuscrits des XIVe et XVe siècles : on les remarque sur les tables des Noces de Cana peintes dans la collégiale de San Gimignano dans le second quart du XIVe siècle et sur les murs du baptistère de Padoue dans les années 1376-1378. Les verres emperlés apparemment cylindriques ont été produits jusqu'au milieu du XVe siècle au moins et dans différentes; on ne peut toutefois exclure que la dernière image puisse renvoyer à des vaiselles dont le décor est obtenu par soufflage dans un moule.

La répartition de ces récipients de type ouvert s'effectue en trois catégories principales, en fonction du profil de la paroi du récipient, plus ou moins évasé, et de la présence ou de l'absence d'un fond ou d'un support. On distingue les gobelets, de loin les plus nombreux, les coupes et les verres à pied.

Le gobelet globulaire ou piriforme, à bord droit rentrant et à fond refoulé, se trouve en grand nombre parmi les verres à boire au moyen-âge. Il est reconnaissable à son décor appliqué sur la surface. Cette décoration est exclusivement rapportée sous la forme de filets horizontaux ou de cordons vermiculaires. Les fils de verre sont apposés par un enroulement en spirale autour de la panse, très souvent sur la partie supérieure, ou déposés en zigzag au niveau de la panse inférieure. Cette technique, connue dès l'époque carolingienne, perdure jusqu'à la fin du XIIe siècle. On dénombre un exemplaire archéologiquement complet et au moins huit autres individus comparables. Le gobelet entier (annexe2) est muni d'une simple lèvre rectiligne à bord arrondi, de 10 cm d'ouverture. Il est doté d'une panse de 2 mm d'épaisseur se terminant par un fond refoulé, nettement concave, portant la marque d'arrachement du pontil, de 2 cm de diamètre. Sa hauteur est de 11 cm. Sa couleur originelle est presque complètement masquée par l'opacité de la pièce mais il est probable que le décor rapporté avait la même coloration que le support. Ce récipient porte un décor composé d'un filet de verre, d'épaisseur variable, enroulé en spirale sur cinq tours, appliqué sur la partie supérieure de la panse. Sur le bas du verre, un autre filet, plus épais, est rapporté sous la forme d'un tracé ondulé.

Ce récipient évoque un gobelet du Xe siècle et il est typologiquement semblable à un gobelet provenant d'un dépotoir domestique du site de la basilique de Saint-Denis. Ce dernier est daté des IXe– Xe siècles. De même, ce type de décor est bien répandu autour de l'An mil, notamment au château de Blois. Le gobelet de Boves (OI 2034/ OI 634) a été retrouvé dans une couche de terre ligneuse composant le cuvelage d'une structure excavée et quadrangulaire de type cellier. La datation radiocarbone de la paroi donne une fourchette entre 779 et 991. De même, une couche de terre noire charbonneuse constituant un des comblements de la structure a été datée par 14C entre 778 et 976. Ainsi, nous pouvons raisonnablement envisager une datation entre la fin du IXe et le Xe siècle. Les lèvres présentent des profils plus ou moins différents, soit avec un bord droit rentrant, avec un épaississement externe ou interne, soit avec un bord formant une légère inflexion incurvée.

Presque tous ces fonds ont la marque d'arrachement du pontil, dont le diamètre est compris entre 0,9 cm et 2,3 cm. Les bords associés sont de simples lèvres, légèrement épaissies et évasées. Ces récipients se caractérisent par un profil haut et tronconique, aux parois concaves et à base renflée dont l'assise est simplement refoulée. Ces récipients à fil de verre rapporté sont des verres d'exception, dont l'origine reste difficile à déterminer. Très souvent retrouvés dans les milieux religieux (abbaye, basilique...), ce type d'ustensile est à mettre en rapport avec une élite sociale. Un autre type de verre se distingue par des particularités de fabrication. Teintés en bleu dans leur masse, ils présentent une application de pastilles et deux filets torsadés, de couleur blanc opaque. Ils appartiennent à la même pièce. Le décor appliqué à chaud est réalisé grâce à plusieurs passages fins superposés formant l'épaisseur du décor ondé. De même, les pastilles ombiliquées ou « à prunelle » peuvent avoir une ou plusieurs rangées. Ce type de verre et de décor est fréquent en Allemagne (château de Baldenstein et site de Haithabu) et en Suisse (châteaux d'Altenberg et de Bâle-Campagne), dans des contextes datés du XIe siècle. En France, des fragments similaires ont été découverts à Douai (Nord) sur le site de la collégiale Saint-Amé, à Poitiers (Vienne) avec le « vase de Saint-Savin » conservé au musée Sainte-Croix et dans le quartier épiscopal de la ville d'Orléans (Loiret), tous datés du XIe siècle. Tous les récipients, plus ou moins fragmentaires, retrouvés en France sont considérés comme étant des objets dont l'usage primaire est lié au domaine liturgique ou associé à des reliques.

La production de ce type d'objet se situerait en Europe de l'Ouest, bien que la composition ne soit pas calco-potassique, comme c'est souvent le cas pour cette période dans cette zone. Les analyses chimiques, effectuées par Bruce Velde par fluorescence X sur microscope électronique à balayage, montrent qu'il s'agit plus de verre sodique. La soude est minérale et faible en impuretés. Le verre bleu est typiquement romain et non islamique. Il faut mentionner

la présence d'une faible teneur en plomb et en cuivre. En revanche, la composition du verre blanc, avec une quantité de magnésie (MgO) avoisinant les 3 % et une faible teneur de potasse (K₂O), est atypique pour des verres romains. Par ailleurs, l'agent opacifiant en blanc est l'étain (SnO₂) utilisé à l'époque médiévale.

Les verres munis d'un pied, possédant une base refoulée ou annulaire, sont minoritaires. La partie la plus souvent retrouvée est le sommet, car plus épais et donc plus résistant. Les supports plus ou moins élancés sont surmontés d'une coupelle assez rectiligne et relativement évasée, se terminant par un bord dans le prolongement de la panse à l'extrémité arrondie. Il semble que les lèvres se soient mieux conservées. Ces verres à boire sont souvent dépourvus de décor. Le rare et seul ornement existant est simple et peu original. Il s'agit de côtes modelées en relief, qui ornent la partie inférieure de la panse. Elles sont généralement disposées verticalement et s'amincissent vers le haut.

Très répandu en Europe le verre à boire à certainement eu un impact commercial important. Quelle évaluation de l'évolution des techniques et des formes ?

Bibliographie

- B. GOETZ, 1990, *Montbéliard - Calialet de l'Hotel de Ville: verrerie du premier quart du XVIIe siècle in Verrerie de l'Est de la France, XIIIe-XVIIIe siècles, Fabrication Consommation*, “Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est de la France”, neuvième supplément, Dijon, pp. 187-210.
- BONDOIS, 1936, *Le développement de l'industrie verrière dans la région parisienne, de 1515 à 1665 et le développement de la verrerie française au XVIIIe siècle*, “Revue d'histoire économique et sociale”, n. 1, Paris.
- D. FOY ET G. SENEQUER, 1989, *A travers le verre du Moyen-Age à la Renaissance, catalogue de l'exposition, musée des Antiquités de Seine-Maritime*, Rouen 1989-1990.
- D. FOY, 1975, *L'artisanat du verre creux en Provence médiévale*, “Archéologie Médiévale”, V, pp. 103-139, Caen.
- D. FOY, 1988, *Le verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne*, CNRS, Paris.
- F. JANNIN, 1980, *L'industrie du verre en Argonne*, in F. JANNIN, *Patrimoine et Culture en Lorraine*, Metz, pp. 83-103.
- F. BOUTILLIER, 1885, *La verrerie et les gentilshommes verriers de Nevers*, Nevers.
- G. ROSE-VILLEQUEY, 1971, *Verre et Verriers de Lorraine au début des temps modernes (de la fin du XVe au début du XVIIIe siècle)*, Nancy 1970, Paris, Presses Universitaires de France.
- GERSPACH, 1885, *L'art de la verrerie*, Paris.
- H. SCHUERMANS, 1885, *Lettres sur la verrerie à la façon de Venise*, “Bulletin Monumental”, Caen.
- H. TAIT, 1979, *The Golden Age of Venetian Glass*, published for the Trustees of the British Museum, London.
- I. CATTEDDU. *Archéologie médiévale en France. Le premier Moyen Âge (Ve-XIe siècle)*, La Découverte, Paris, 2009, pp. 79-83.

- J. BARRELET, 1953, *Le verre en France de l'époque gallo-romaine à nos jours*, Paris.
- J. BARRERA et S. VELDE, 1989, *A study of medieval glass composition*, “Archéologie Médiévale”, XIX, pp. 81-130.
- J. BARRERA, 1987, *Orléans: le verre du XIIIe au XVIe siècles*, “Revue Archéologique du Loiret”, Orléans 3, n. 13, pp. 1-107.
- J. BARRERA, 1990b, *La verrerie*, in C. MONNET, *L'évacuation des déchets en milieu ur[sain] au Bas Moyen Age*, Collection d'archéologie Joseph Mertens, Université catholique de Louvain, Centre de recherches d'archéologie nationale, numéro spécial, à paraître 1990.
- J. BARRELET, 1964, *Porcelaines de verre en France, des secrets de Bernard Perrot aux recherches scientifiques de Réamur*, “Cahiers de la céramique, du verre et des arts du feu”, 36, 1964, pp. 254-286.
- J. BARRERA, 1990a, *Nevers, verrerie des XIV-XVIIèmes siècles*, in *Verrerie de l'Est de la France, XIIIe-XVIIIe siècles, Fabrication-Consommation*, “Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est de la France”, neuvième supplément, Dijon, pp. 107-120.
- J. BARRERA, 1990c, *Aperçus sur la verrerie de Rouen*, “Revue Archéologique de l'Ouest”, 7, pp. 115 - 129.
- J. BELLANGER, 1988, *Verre d'usage et de prestige, France 1500-1800*, Paris. P.
- J. HURTELLE ET A. JACQUES, 1983, *Vaisselle du XVIIe siècle à Awas*, extrait du “Bulletin de la Commission Départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais”, Tome XI, n. 2, Arras.
- J. MOTTEAU, 1986, *Limites de la différenciation d'ateliers à partir des analyses de verre*, “Revue archéologique du Centre de la France”, 25 1, pp. 84-86
- J. SCAPOVA, 1974, *Le verre byzantin aux Balhans*, in *Verre médiéval aux Balhans (VeXVe s.)*, recueil des travaux de la Conférence internationale, Belgrade avril 1974, Belgrade 1975.
- K. HETTES, 1960, *Venezianisches Glas*, Prague.
- M. Almeida, Ferreira “DEUX COLLECTIONS DE VERRES PORTUGAIS: XII^{ème}”. *Journal of Glass Studies*, vol. 31, 1989, pp. 34-47.

- MAURICE et M. JANNET-VALLANT: *Vitrum, le verre en Bourgogne, catalogue de l'exposition*, musée Rolin d'Autun et Musée d'Archéologie de Dijon, pp. 36-47.
- R. CHAMBON, 1955, *L'histoire de la verrerie en Belgique du IIe siècle à nos jours*, Bruxelles.
- R. CHAMBON, 1960, *Influence vénitienne sur la production verrière de la Belgique à la fin du XVe et au XVIe siècle*, "Cahiers de la céramique, du verre et des arts du feu" 18, pp. 120-134.
- R. MOYROUD, 1983, *Les verriers de la forêt de Chambaran sous l'Ancien Régime, extrait d' "Evocations*, Bulletin du groupe d'études historiques et géographiques du Bas-Dauphiné", 1-3, 1981-1983.
- S. LAGABRIELLE, 1990, *Les verriers du Nivernais (XIVe-XVIe siècles)*, in B.
- S. LAGABRIELLE, « La verrerie du XIIe à la fin du XVe siècle : évolution d'une technique », In : *Médiévales*. No. 39, Techniques : les paris de l'innovation (AUTOMNE 2000), pp. 57-78.
- V. SAUTAIT-DOSSINN, 1973 *Premières recherches sur les verreries en forêt de Compiègne*, "Revue Archéologique de l'Oise", 4, pp. 59-65.
- Y. ROUMEGOUX, 1989, *Les établissements des gentilshommes verriers italiens à Nevers à la fin du XVIe siècle*, actes de la IVe table ronde de l'Association Française pour l'Archéologie du Verre, Rouen, novembre 1989, à paraître.